

PAYSAGES

LA REVUE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION
DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC



Association des
architectes paysagistes
du Québec

N°19
PAYSAGES ET
ENJEUX SOCIAUX





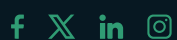
INSPIRÉ PAR LA NATURE

Créez un look signature
avec Mochi!



cyclonelighting.com
2175, Boulevard des Entreprises
Terrebonne, QC J6Y 1W9

Jonathan Moreau
Conseiller en éclairage
514-884-7086
jmoreau@cyclonelighting.com



DÉCOUVRIR MOCHI



AcuityBrands.



SAVARIA

Découvrez la gamme
Natureau pour la gestion
des eaux pluviales

Formations offertes

Contactez **Émilie Chagnon**, agronome

emiliechagnon@savaria.ca

514-977-5147 savaria.ca

VERDISSEZ LES
ESPACES DE VIE EXTÉRIEURS AVEC DU
GAZON EN PLAQUES ÉCORESPONSABLE.

12 VARIÉTÉS DE GAZON



PARTOUT AU QUÉBEC | 1.800.363.5333 | GROUPERICHER.COM

Éditeur

Association des architectes
paysagistes du Québec
420, rue McGill, bureau 406
Montréal (Québec) H2Y 2G1

Direction éditoriale

Josée Labelle
Catherine Fernet
Sébastien Leblanc

Coordination

Suzanne Lapicerella
Christine Lessard

Révision des textes

Sylvie Lemay

Direction artistique et design graphique

Le Séisme

Page couverture

Jéraume

Impression

Héon & Nadeau

Publicité

Réza Karami | adm@aapq.org

Écrivez-nous!

Recevoir vos commentaires,
questions et suggestions est
toujours un privilège. info@aapq.org
facebook.com/pageaapq
linkedin.com/company/association
-des-architectes-paysagistes-du-quebec/

Tous droits réservés ISSN 1911-8554

Reproduction interdite sans l'autorisation de l'AAPQ. PAYSAGES, la revue annuelle de l'Association des architectes paysagistes du Québec, est publiée une fois par année. La publication dans ses pages d'annonces de type publipostage et de publicités ne signifie pas que l'AAPQ recommande ces produits et/ou services. Les opinions et idées contenues dans les articles n'engagent la responsabilité que de leurs autrices et auteurs.

Envoi de Poste-publications

Convention no. 41060025

La couverture est imprimée sur du papier Rolland Opaque blanc MC 200M – 30% recyclé postconsommation, certifié FSC®. Les pages intérieures sont imprimées sur du papier Enviro 100 satin texte blanc 140M – 100% recyclé postconsommation, certifié FSC®.



9 Mot de la présidente de l'AAPQ

12 Collaboration

14 *How does it feel? La création
des espaces urbains positifs*
Elias Campos Filho



19 La Voisinierie: une place verte
pour la parole citoyenne?
Marie-B. Pasquier

23 Repenser la solitude en aménagement:
le rôle des espaces publics dans l'inclusion
des personnes seules
Alice Covatta et Andréanne Bernard

25 Le *nudge*: un outil pour comprendre l'impact
des projets d'architecture de paysage sur
la santé des populations
Camille Plourde-Lescelleur



28 Sensibilités sociales envers le paysage:
un potentiel stratégique à capter
Sylvain Paquette

-
- 30 **Le projet de paysage comme élément identitaire et de mise en valeur de notre patrimoine**
Lucie Bibeau, Eric Lizotte et Réal Lestage



- 36 **Le design universel, un incontournable pour la conception d'espaces publics inclusifs de qualité**
Pierre-Étienne Gendron-Landry et Béatrice Carabin

- 40 **J'aime mon voisin !**
Karyne Ouellet

- 42 **Le rôle des architectes paysagistes dans la prévention de l'insécurité urbaine et de la criminalité**
Sébastien Lebel

- 44 **L'architecture de paysage au profit des espaces intergénérationnels**
Marie-Ève Parent et Sophie Lacoste

- 48 **Rencontre sur des enjeux qui dépassent le domaine de l'aménagement**
Adèle Kremer



- 52 **Aménager les espaces publics pour les personnes qui n'y sont pas**
Nathalie Boucher, Sarah-Maude Cossette et Julie Garin

- 55 **L'architecte paysagiste : médiateur à la reconquête de l'espace public**
Sophie Topajian



RÉFÉRENCES

Page 59

-
- 59 Liste des références des articles

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

Pages 61 – 77

-
- 61 Index des annonceurs

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Pages 79 – 98

-
- 81 Activités 2023
84 Hommages
86 Conseils et comités
88 Nouveaux membres
90 Lauréats
96 Répertoire des bureaux

TECHO — BLOC

CRÉEZ DES CHEFS-D'ŒUVRE COMMERCIAUX UNIQUES

Techo-Bloc propose la Collection Studio, une initiative novatrice destinée exclusivement aux architectes paysagistes concevant des projets publics et commerciaux.

- Plus de 800 options de mosaïques
- Motifs modernes
- Conçue pour les espaces publics à forte circulation



DEMANDER UNE
SOUMISSION



STUDIO

LE PAYSAGE À LA RESCOUSSE DE NOS VILLES



Catherine Fernet

Cette édition de la revue Paysages sur les enjeux sociaux tombe à point nommé. À l'heure où l'on vit une crise du logement social sur fond de contexte économique inflationniste et postpandémique, nous ne pouvions omettre d'intéresser nos lecteurs au rôle de l'architecte paysagiste et à son impact sur la promotion des valeurs qui soutiennent une société plus verte et inclusive.

Dans la mouvance de la transition écologique (sujet abordé l'an dernier), alors que la nature en ville a un effet positif sur la santé mentale, nous voulions sonder l'état des choses et mettre les architectes paysagistes au défi de nous faire part de leurs réflexions sur les questions d'accessibilité universelle, d'inclusivité, d'itinérance, d'isolement, de préoccupations intergénérationnelles, pour ne nommer que celles-là. Les auteurs considèrent les espaces publics comme des agents de transformation de nos villes où les utilisateurs vivent une expérience propre à chaque lieu et en ressortent stimulés, apaisés ou réconfortés et où ils se sentent en sécurité et sont invités à interagir avec l'autre. En outre, à cheval entre la psychologie et l'aménagement, certaines interventions invitent à l'appropriation d'un lieu, car elles nous font sentir privilégiés d'avoir accès à des espaces de qualité où l'on peut s'exprimer et se sentir libres, peu importe notre provenance ou notre statut socioéconomique, dimension importante de l'inclusivité des lieux publics.

Certains auteurs encouragent l'implication du citoyen comme acteur de changement où l'architecte paysagiste joue le rôle d'expert en animation de tables de concertation pouvant mener une population à s'approprier ses paysages ou des lieux significatifs à ses yeux. En bref, à la lecture de ces articles, on comprend finalement que le paysage agit sur le renforcement de la cohésion sociale d'un milieu, d'une ville, d'un quartier. Le paysage ou la qualité de nos espaces publics pourront-ils sauver nos concitoyens de la détresse psychologique, de l'isolement ou des maux de notre société ? Le paysage donne à tout le moins un sens positif à notre quête de mieux vivre en société et plus nous lui accorderons d'attention, plus il tendra à refléter notre idéal collectif.

Bonne lecture à tous et à toutes !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Fernet'.

PAYSAGES ET ENJEUX SOCIAUX

Collaboration



Andréanne Bernard

Diplômée du baccalauréat en architecture de paysage, Andréanne porte un intérêt particulier aux défis sociaux associés au domaine de l'aménagement, particulièrement l'inclusion des femmes. Dans le cadre de sa maîtrise en aménagement, elle se consacre à l'étude de la solitude positive vécue par les femmes dans les parcs urbains.

Repenser la solitude en aménagement: le rôle des espaces publics dans l'inclusion des personnes seules – Page 23



Sarah-Maude Cossette

Géographe et chercheuse à Respire, Sarah-Maude Cossette, M. Sc., collabore aux projets de recherche portant sur l'usage des espaces publics urbains par des groupes sociaux minorisés, comme les femmes, les filles et les jeunes.

Aménager les espaces publics pour les personnes qui n'y sont pas – Page 52



Lucie Bibeau

Architecte paysagiste, Lucie Bibeau collabore aux projets de design urbain et de paysage de l'agence Daoust Lestage Lizotte Stecker depuis plus de 25 ans. Lucie Bibeau accorde une importance marquée à l'observation et l'analyse du site ainsi qu'à la recherche historique iconographique pour nourrir la réflexion lors de la conception.

Le projet de paysage comme élément identitaire et de mise en valeur de notre patrimoine – Page 30



Alice Covatta

Professeure en architecture et études urbaines à l'Université de Montréal, Alice a un parcours universitaire et professionnel entre l'Italie et le Japon. Ses recherches ont amélioré la connaissance de nouveaux paysages urbains orientés vers la promotion des valeurs sociales et de santé, et de la notion d'espace public.

Repenser la solitude en aménagement: le rôle des espaces publics dans l'inclusion des personnes seules – Page 23



Nathalie Boucher

Nathalie Boucher, Ph. D., est anthropologue, spécialiste des études urbaines. Elle a fondé l'organisme Respire, qu'elle dirige depuis 2016. En tant que chercheuse, elle offre des services de consultation en recherches qualitatives sur les enjeux urbains humains.

Aménager les espaces publics pour les personnes qui n'y sont pas – Page 52



Julie Garin

Julie Garin est architecte paysagiste depuis 2017 et détient un baccalauréat en administration des affaires. Elle est membre du conseil d'administration de Respire depuis sa création. Dans le cadre de sa pratique en paysage, elle s'intéresse aux enjeux sociaux des espaces publics et institutionnels.

Aménager les espaces publics pour les personnes qui n'y sont pas – Page 52



Elias Campos Filho

Architecte paysagiste chez CCxA et enseignant à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, Elias a une formation en architecture et est titulaire d'une maîtrise en architecture de paysage. Ses intérêts reposent sur le dialogue entre l'homme et la nature, ainsi que sur l'adaptation de l'aménagement aux différents types d'individus.

How does it feel? La création des espaces urbains positifs – Page 14



Pierre-Étienne Gendron-Landry

Détenteur, depuis 2011, d'une maîtrise en architecture, profil design urbain de l'Université McGill, Pierre-Étienne cumule 15 ans d'expérience en design urbain et en intégration du design universel à des projets d'architecture, d'aménagement urbain, d'espaces extérieurs et de mobilité, en collaboration avec des équipes multidisciplinaires.

Le design universel, un incontournable pour la conception d'espaces publics inclusifs de qualité – Page 36



Béatrice Carabin

Chargée de projets en design universel chez Société Logique, Béatrice contribue à la promotion d'environnements universellement accessibles. Elle s'intéresse à la valorisation et à l'intégration des métiers du design dans les organismes publics. Elle a travaillé pendant près de 20 ans au Bureau du design de la Ville de Montréal.

Le design universel, un incontournable pour la conception d'espaces publics inclusifs de qualité – Page 36



Adèle Kremer

Adèle détient un baccalauréat en géographie sociale. Elle entame actuellement une maîtrise en aménagement qui lui permet de s'engager sur des enjeux spécifiques, dont ceux des femmes en situation d'itinérance, en collaboration avec l'organisme La Rue des Femmes, à Montréal.

Rencontre sur des enjeux qui dépassent le domaine de l'aménagement – Page 48



Sophie Lacoste

Sophie est architecte paysagiste et chargée de projet chez Lemay. Depuis plus de 10 ans, sa pratique se consacre à la mise en valeur et à l'aménagement de l'espace public. Les projets auxquels elle participe témoignent de son intérêt marqué pour le design et de sa grande connaissance des dynamiques urbaines.

L'architecture de paysage au profit des espaces intergénérationnels – Page 44



Sylvain Paquette

Sylvain est professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, ainsi que titulaire de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Ses travaux abordent la question du paysage comme un phénomène de valorisation sociale et culturelle des territoires habités, en milieu urbain, périurbain et rural.

Sensibilités sociales envers le paysage : un potentiel stratégique à capter – Page 28



Sébastien Lebel

Depuis 2003, Sébastien est architecte paysagiste à la Ville de Québec. Il a développé ses compétences dans le cadre de divers projets d'espaces extérieurs d'envergures et d'échelles variées, de nombreux espaces et paysages publics de la Ville de Québec, ainsi que de projets majeurs, multidisciplinaires et innovants.

Le rôle des architectes paysagistes dans la prévention de l'insécurité urbaine et de la criminalité – Page 42



Marie-Ève Parent

Marie-Ève, associée et directrice de l'architecture de paysage chez Lemay, elle possède plus de 20 ans d'expérience. Elle maîtrise tous les aspects des projets et a joué un rôle clé dans la réalisation de multiples projets complexes, souvent récompensés, redéfinissant ainsi l'espace urbain québécois à diverses échelles.

L'architecture de paysage au profit des espaces intergénérationnels – Page 44



Réal Lestage

Urbaniste et associé principal de l'agence Daoust Lestage Lizotte Stecker, Réal Lestage dirige une équipe multidisciplinaire. Préoccupé par les interventions de qualité sur les plans urbain, paysager et architectural, son travail a contribué à l'édition de lieux significatifs. Réal Lestage et son associée Renée Daoust sont lauréats du Prix Ernest-Cormier 2016.

Le projet de paysage comme élément identitaire et de mise en valeur de notre patrimoine – Page 30



Marie-B. Pasquier

Marie-B. approfondit le domaine de l'architecture de paysage en arrivant à Montréal, en 1995. Elle termine une maîtrise en aménagement, option paysage, à l'Université de Montréal en 2002. Elle s'intéresse particulièrement à l'aménagement des parcs nationaux. En 2007, elle devient membre fondatrice d'Ici et Là coop d'aménagement, puis fonde la firme d'architecture de paysage Foliaison en 2020.

La Voisinerie: une place verte pour la parole citoyenne? – Page 19



Eric Lizotte

Architecte et designer urbain associé de la firme Daoust Lestage Lizotte Stecker, Eric Lizotte s'intéresse aux diverses échelles de la pratique et oriente son approche architecturale de l'urbain à l'objet. Il accorde autant d'importance à l'implantation sensible du projet dans son site qu'au travail fin des détails, comme il a su le démontrer dans le cadre de grands projets publics et privés.

Le projet de paysage comme élément identitaire et de mise en valeur de notre patrimoine – Page 30



Camille Plourde-Lescelleur

Camille est architecte paysagiste et détient une attestation de deuxième cycle en santé publique. En 2022, avec Charlotte Darcel, elle fonde Atelier Parcelle, un bureau qui place la santé des populations et des écosystèmes au cœur de sa démarche.

Le *nudge* : un outil pour comprendre l'impact des projets d'architecture de paysage sur la santé des populations – Page 25



Karyne Ouellet

Elle est architecte paysagiste et présidente de KAP, qu'elle a fondée en 2009. Elle détient une maîtrise en architecture de paysage (2004), un baccalauréat en littérature française de l'Université McGill (1997) et un DEC en arts plastiques du cégep Saint-Laurent. KAP se spécialise dans l'aménagement de parcs municipaux et d'espaces publics.

J'aime mon voisin! – Page 40



Sophie Topajian

Titulaire d'une maîtrise en ingénierie du territoire, option paysage et patrimoine (2012) et d'un baccalauréat en sciences agronomiques (2010), Sophie sait jumeler ses connaissances scientifiques, artistiques et architecturales pour réaliser des projets de grande envergure. Elle est aujourd'hui architecte paysagiste principale chez BC2 et chargée de formation pratique à l'Université de Montréal.

L'architecte paysagiste : médiateur à la reconquête de l'espace public – Page 55

HOW DOES IT FEEL? LA CRÉATION DES ESPACES URBAINS POSITIFS

Elias Campos Filho
Architecte paysagiste
CCxA

La perception de l'espace dans notre psyché

Vous rappelez-vous la dernière fois où une balade en ville vous a procuré une émotion positive ? La vie urbaine moderne peut-elle contribuer à notre bien-être collectif ? Même si certains endroits ne suscitent aucun ressenti, d'autres peuvent avoir un impact direct sur notre santé mentale, physique et sociale. D'un point de vue expérientiel, les sensations qu'un espace peut procurer aux usagers peuvent changer leur perception et leur bien-être.



↑ L'Anneau

Photo : David Boyer-Photographe inc.

En poursuivant dans la même direction, le concept de beauté dans l'espace public est extrêmement important : « a beautiful landscape works on our psyche, affording the change to ponder on a world outside ourselves¹ », ce qui nous permet une expérience centrée sur la découverte et le partage des valeurs ainsi que l'opportunité de se connecter à autrui. Scarry² suggère ici que lorsque nous nous confrontons à l'expérience du beau, ceci met à l'épreuve notre relation avec l'objet, ou l'espace vécu, un rapport émotionnel. Plusieurs domaines, tels que le marketing, le développement d'applications, et récemment l'architecture, mettent de l'avant l'impact de nos émotions pour mieux comprendre leur clientèle³. Les aménagements sont capables de nous transmettre des sensations très fortes. Nous aborderons comment l'architecte paysagiste peut répondre aux différents enjeux sociaux par des éléments de design singuliers qui ont pour but d'éveiller la pensée émotionnelle et contribuer au bien-être.

LES BESOINS HUMAINS, LES ENJEUX SOCIAUX ET LA RELATION AVEC L'ESPACE PUBLIC

La neuroscience identifie l'environnement comme un élément crucial de la satisfaction des besoins fondamentaux de l'être humain, tout comme une alimentation nutritive est indispensable au bon fonctionnement du corps. Le psychologue américain Abraham Maslow défend la théorie de la motivation⁴ par les besoins humains fondamentaux : il importe qu'ils soient majoritairement comblés pour qu'un humain puisse s'accomplir. Il est essentiel de les reconnaître et de les intégrer dans notre pratique pour mieux répondre aux besoins de la clientèle qui expérimentera les lieux proposés.

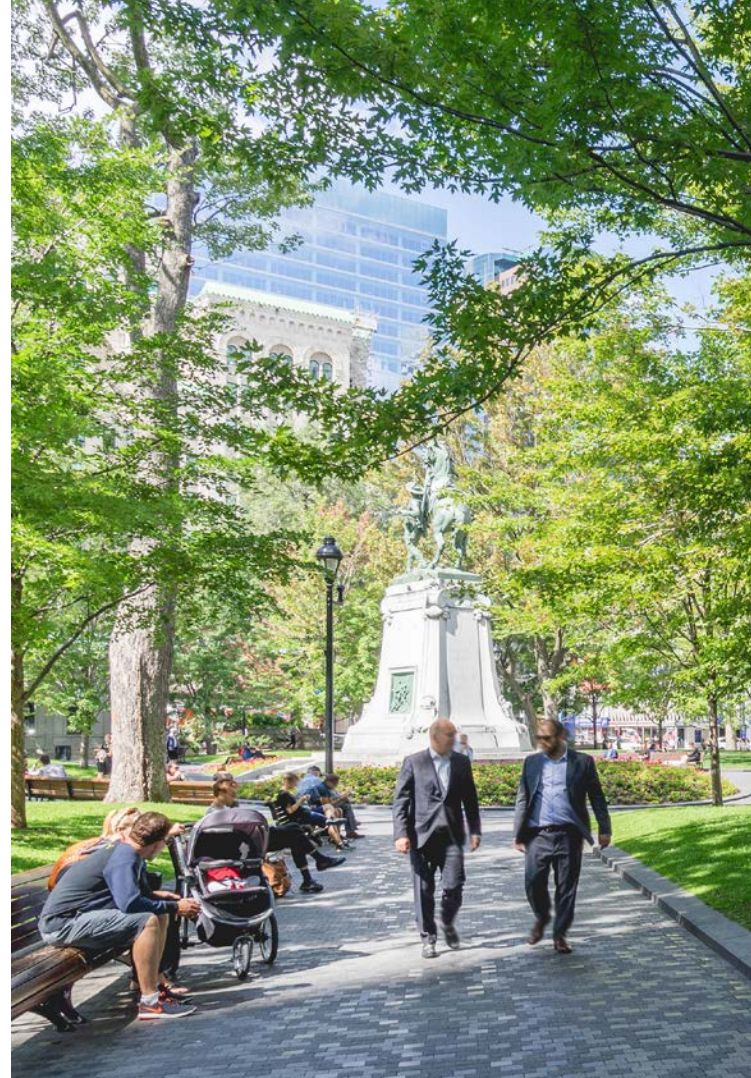
En comparant les besoins fondamentaux de Maslow et les enjeux urbains modernes dans l'espace public, on identifie les besoins physiologiques en premier lieu, y compris le confort climatique, la présence de lumière, la connexion avec la nature, la qualité de l'air et la gestion du stress. La sécurité dans l'espace urbain, souvent liée à la clarté et à l'organisation de l'espace, aborde des problématiques de marginalisation, de délinquance et d'itinérance. Les espaces publics bien définis et qui inspirent un sentiment de sécurité peuvent favoriser la socialisation et contrer les enjeux mentionnés. Le besoin d'appartenance souligne l'importance des relations sociales avec des environnements urbains favorisant la familiarité, la présence sociale et la création d'espaces propices à l'interaction sociale et au plaisir. Ces besoins fondamentaux sont cruciaux pour comprendre comment l'architecte paysagiste peut créer un lien émotionnel entre l'espace public et les usagers.

LES ÉLÉMENTS QUI PROCURENT UNE DISTRACTION POSITIVE

Avec la perspective que 7 personnes sur 10 habiteront en milieu urbain d'ici 2050⁵, les enjeux sociaux en milieu urbain deviennent plus préoccupants, allant des inégalités sociales aux problèmes de sécurité et à la surcharge de stimulus.

Récemment, le bien-être collectif a émergé comme une préoccupation majeure, suscitant des discussions sur la qualité de vie en milieu urbain. En général, les paysages naturels ont montré un effet positif plus marqué sur la santé par rapport aux milieux fortement urbanisés. Les paysages urbains ont été associés à des effets moins positifs et, dans certains cas, à des effets négatifs sur la santé. Comment atténuer ces impacts négatifs ?

Diverses théories, telles que la « théorie de la récupération du stress⁶ » d'Ulrich et la « théorie de la restauration⁷ » de Kaplan et Kaplan, expliquent comment les éléments naturels captent l'attention humaine, offrant une distraction positive. Cette distraction,



↑ Square Dorchester

↓ Bercy Park



Photo : Industrious Photography



Photo : Raphaël Thibodeau photographie

qu'elle soit visuelle ou sensorielle, a des effets bénéfiques sur l'état psychophysiologique, soulageant la douleur et réduisant le stress⁸. Cela nous amène à comprendre pourquoi notre cerveau est souvent attiré par des éléments procurant un sentiment de confort, de sécurité ou d'appartenance. Ceci peut également être attribué à des éléments tels que la composition et l'agencement des formes, motifs, textures et couleurs. Les formes urbaines éloquentes et expressives captent notre attention de manière particulière, pouvant stimuler notre cognition et évoquer la curiosité, l'émerveillement et la contemplation.

L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE PEUT CRÉER UNE PROFONDE EXPÉRIENCE ÉMOTIONNELLE

En transposant le ressenti dans un contexte urbain, l'attention de l'individu est dirigée vers les éléments dans l'espace qui ont une résonance émotionnelle significative. L'observateur sera instinctivement attiré vers l'élément qui cause le plus d'impact sur nos sens, que ce soit par les différentes formes et hauteurs, les couleurs, etc. Selon Alexander Nehamas⁹, l'objet est initialement dépourvu de signification, mais peut transmettre une charge sensorielle. Dans un premier temps, seule la composition de l'objet est prise en compte : sa couleur, sa forme, son odeur, sa sonorité, son goût, sa rugosité. Ce n'est qu'après cette évaluation que l'idée du sens s'imbrique dans notre perception. Nehamas suggère encore qu'un objet peut être dépourvu de beauté, mais en même temps

transmettre des émotions. L'émotion guide le système nerveux limbique, responsable de nos besoins de survie et de la régulation des fonctions corporelles. Ce système est aussi responsable du contrôle et de la surveillance des fonctions qui maintiennent le corps en sécurité, y compris nos sentiments. Les espaces perçus comme menaçants peuvent déclencher des réponses de stress, tandis que ceux qui inspirent la spontanéité favorisent la créativité et la collaboration. Les « Boules roses/18 Shades of Gay » de CCxA (2011-2019) illustrent comment un élément unique peut catalyser des changements en abordant sécurité, marginalisation et identité sur la rue Sainte-Catherine. Selon Scarry¹⁰, la beauté nous pousse à comprendre autrui, comme observé dans le Village, où les boules colorées ont créé un lien entre la communauté et l'espace urbain, revitalisant le quartier en déclin : « [...] strangers smiled at the pink sky, commented to each other, and took photographs¹¹. »

Cette réaction s'explique par la théorie de la triangulation de William Whyte¹², définie comme « la caractéristique d'un espace public qui amène à rassembler des personnes, des étrangers ». Il s'agit d'un stimulus qui favorise l'interaction humaine. Les boules colorées ont changé le paysage montréalais, symbolisant l'intégration réussie de la communauté gaie. La sensation de se perdre dans le ruban de boules crée une atmosphère détendue et magique, répondant aux besoins de confort visuel, de sécurité, de visibilité pour la population gaie et les commerçants locaux, et de sentiment d'appartenance pour les promeneurs.



Photo : CCxA

↑ Love Park

LA PLACE DU JARDIN, DES PLACES PUBLIQUES ET DU PARC URBAIN COMME CATALYSEUR DES EXPÉRIENCES POSITIVES

Nous convenons tous que la présence de la nature en ville est un enjeu majeur qui touche à plusieurs sphères, des changements climatiques à la santé mentale. De là l'importance des parcs, places publiques et jardins dans un milieu urbain. C'est dans ces espaces que la population est invitée à vivre une expérience, à faire partie de la communauté.

Berczy Park à Toronto traduit bien cette volonté de laisser une impression à partir d'un fort élément de design. Une triangulation est établie: la fontaine comme un espace actif favorisant les échanges entre plusieurs clientèles, la zone de repos en arrière-plan et la trame bâtie environnante. L'arrangement des chiens autour de la fontaine, en plus de structurer l'espace, suscite un intérêt pour le parc, révélant son histoire et établissant des connexions émotionnelles collectives, comme avec les carrousels animaliers. Ces éléments de distraction positive répondent aux besoins de restructuration du secteur, de confort et d'appartenance, favorisant des échanges positifs qui stimulent la socialisation dans l'espace public, concept que Whyte appelle «the river of life¹³».

Si Berczy Park est structuré autour d'un élément central très fort, le réaménagement du square Dorchester suit le tracé original, mais propose une succession de scènes où les éléments symboliques, tout aussi forts, sont dispersés. Les petites buttes créent un volume où l'utilisateur se sent enveloppé par les îlots gazonnés.

La mise en valeur des diagonales et des points focaux, tels que le monument principal et la fontaine tronquée, enrichit l'expérience vécue et apporte une flexibilité dans l'espace. Selon sa position dans le parc, le promeneur est invité à vivre une expérience paisible et confortable en plein cœur du centre-ville.

À Toronto, Love Park, avec son bassin circonscrit par le long banc en mosaïque rouge, invite l'utilisateur à se promener autour de cet élément emblématique qui transmet un message paisible et suscite des sensations en plein centre de la ville. Ce parc engage nos sens de diverses façons, que ce soit par l'agencement de la couleur et de la texture, le déploiement de la végétation, ou la forme particulière du treillis et celle du bassin prépondérant en forme de cœur. Tous ces éléments interagissent de manière inconsciente et peuvent modifier nos sensations et nos comportements.

Les parcs, places publiques et jardins ne sont pas simplement des typologies paysagères, mais des agents de transformation émotionnelle en milieu urbain. Concevoir des environnements urbains axés sur l'expérience intégrant des éléments favorisant le bien-être émotionnel en ville et offrant des lieux de détente, de socialisation et de connexion avec la nature peuvent être des moyens de répondre à certains enjeux sociaux en ville. Ceci contribue au développement de communautés épanouies, résilientes et connectées. *

LA VOISINERIE: UNE PLACE VERTE POUR LA PAROLE CITOYENNE?

Marie-B. Pasquier
Architecte paysagiste
Foliaison

Après avoir revu les lieux, puis discuté avec les acteurs de 2010, trouver sous quel angle vous parler de La Voisinierie à Montréal-Nord me semble bien moins simple. Je garde un souvenir un peu « conte de fées » de ce dossier : des défis à n'en plus finir, un engagement sans limite, une équipe soudée et une fin heureuse avec un sentiment de réussite. Treize années et une COVID plus tard, traverser La Voisinierie fin novembre alors que les enfants sont en classe rappelle de nombreux souvenirs. En parler avec Jean-Pierre Racette, directeur de la SHAPEM¹ et gestionnaire des immeubles, ressemble plutôt à un réveil brutal. En 2024, les résidents de l'îlot Pelletier discuteront de ce lieu et de son devenir; les choses ont changé.

PROPOSITION DE PROJET

À titre d'architecte paysagiste mandatée par la SOVERDI², je participe à une première rencontre concernant une demande de subvention présentée par l'INSPQ³ via le PACC⁴. Autour de la table, les partenaires se présentent : Parole d'excluEs, la SHAPEM, le RCIP⁵, l'arrondissement de Montréal-Nord, Gérécomm⁶ et la SOVERDI. Dans le monde communautaire, les organismes ne fonctionnent jamais seuls; au gré des besoins, opportunités et solutions envisagées, ils font des alliances.

La subvention de l'INSPQ étant très généreuse, l'exercice demande trois semaines intensives de travail et de concertation pour repenser l'implantation des stationnements privés de la SHAPEM et de Gérécomm (situés entre les avenues Garon et Pelletier, au nord de la rue Amos). Cette journée-là, on me demandera de prendre en charge la rédaction d'une proposition de projet pour la lutte aux îlots de chaleur urbains. Le quartier a son histoire. Quelques années auparavant, les gangs criminalisés avaient installé leur quartier général sur l'avenue Pelletier. Dans quelques immeubles de cette avenue, la prostitution, les transactions de drogue et divers actes criminels étaient le quotidien des résidents du secteur. En 2007, à la suite d'une opération policière majeure, la SHAPEM fut interpellée pour l'achat des immeubles. Comment éviter une recriminalisation du secteur? Jean-Pierre Racette (SHAPEM) acceptera le défi, à condition que son intervention soit accompagnée par l'organisme Parole d'excluEs. De l'alliance entre Paroles d'excluEs et la SHAPEM naît un projet de mobilisation par le logement communautaire.

Parole d'excluEs travaille à partir de la volonté des résidents. La proposition de projet présentée à l'INSPQ pour l'îlot Pelletier se décrit comme suit : La Voisinierie, une place verte pour la parole citoyenne. Les résidents défendent la création d'un espace de verdure convivial afin de faciliter les rencontres et les échanges entre les familles. Le futur aménagement doit permettre une appropriation par le voisinage et contribuer à une meilleure sécurité publique. Les familles souhaitent que les enfants puissent jouer sous les fenêtres de leur logement sans s'inquiéter.



Photo : Caroline Dostie Photographie

↑ La Voisinierie

CONCEPTION ET LANCEMENT DES TRAVAUX

Une fois la subvention accordée, nous avons pu entamer la mobilisation et la conception de La Voisinierie avec les citoyens grâce à l'embauche de nouvelles personnes sur le terrain. Ces quelques lignes dans un article ne peuvent décrire les deux années d'engagement et d'implication de tous les partenaires à l'égard de ce projet. Travailler avec la pauvreté demeure complexe, car elle s'accompagne d'insécurité alimentaire, sociale et physique. Pour traiter le volet alimentaire, la programmation de l'espace végétalisé a été réfléchi sous deux angles : celui d'implanter un potager collectif et celui de créer de l'ombrage sur les logements. Pour l'aspect social, nous avons positionné une zone à palabres, des tables de pique-nique et des bancs, et dessiné des jeux au sol, au centre de l'espace communautaire. Pour le volet physique, nous avons installé des lampadaires aux abords.

La conception bien engagée, la réalisation des plans répond aux attentes des résidents. Reste alors la validation de la proposition avec l'arrondissement pour déposer une demande de permis conforme. Rapidement, il a été convenu que les stationnements des cours arrière de deux immeubles d'appartements seraient relocalisés et transformés en espace végétalisé, ce qui, dans l'esprit collectif, s'identifie à la future Voisinierie. Aussi évident que cela puisse paraître, pour l'arrondissement qui s'assoit autour de la table toutes les deux semaines avec les partenaires du projet, relocaliser les places de stationnement demande une pirouette administrative. Tout un chacun fait de son mieux pour faire avancer le projet. Quand je pense à la révision des règlements municipaux des dernières années, je ne suis pas certaine que le projet pourrait aujourd'hui être réalisé dans sa forme actuelle.

Les travaux ont commencé à l'automne 2011. Patrice Rodriguez, à titre de maître d'ouvrage, a imposé une vision rassembleuse et respectueuse envers la population locale. Toutes les tâches pouvant être réalisées par une main-d'œuvre non qualifiée doivent être proposées aux résidents du secteur. Mettre fin à l'exclusion et redonner une dignité demande une certaine créativité lorsque nous en sommes à l'étape du chantier. Patrice Rodriguez parlait des trois « pauvretés » : celle de courte durée – une personne perd son emploi ou une personne immigrante traverse les étapes de l'intégration culturelle; celle de la santé – la personne a une déficience, un handicap physique ou mental; et la pauvreté de longue durée, celle qui se transmet de génération en génération. La planification et l'exécution des travaux ont été effectuées dans ce contexte : entrevue, embauche et formation. Les quelques heures rémunérées que nous avons pu redonner à la communauté, nous les lui avons redonnées. La SHAPEM, qui est maître-d'œuvre, affecte également deux chargés de projet à la supervision des travaux. Chaque chantier cache quelques surprises qui demandent une rapidité de réaction, comme quand nous avons trouvé une rivière souterraine en retirant l'asphalte... En parallèle, les citoyens ont formulé une autre requête : celle de l'entretien. Prendre soin du bien commun requiert une autre implication. Il revient à l'équipe de Parole d'excluEs d'établir un calendrier d'activités pour ponctuer notre chantier : sélection, parrainage et plantation des arbres, animations saisonnières pour les plus jeunes.

2012

INAUGURATION DE LA VOISINERIE

Ma plus jeune fille est née un 23 septembre, mais La Voisinerie aura eu ma préférence dans l'ordre des célébrations. L'événement étant couvert par Radio-Canada, Nell, pour son anniversaire, apparaît rapidement dans le reportage télévisuel. Coupe du ruban, discours, plantation de l'arbre à palabres, jeux pour les enfants, les festivités se sont déroulées tout sourire autour d'un pique-nique communautaire aux saveurs des cultures du quartier. Quelle belle journée! Un sentiment de changement réel flottait dans l'air.



↑ La Voisinerie

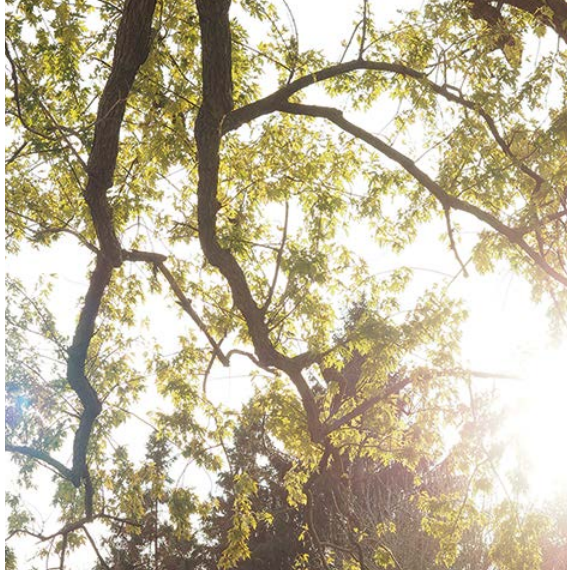
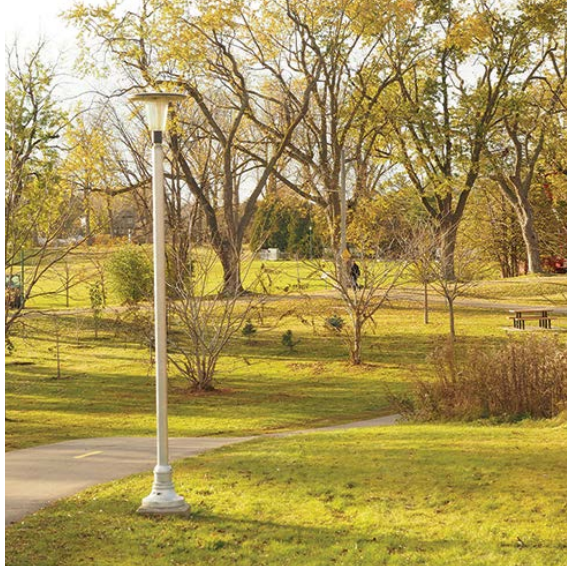
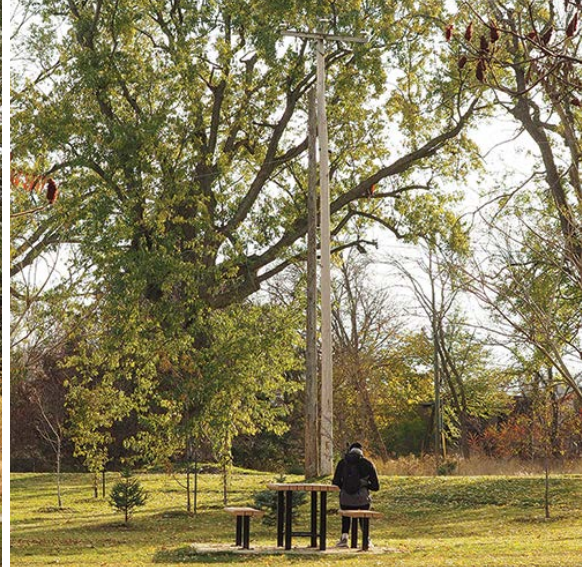
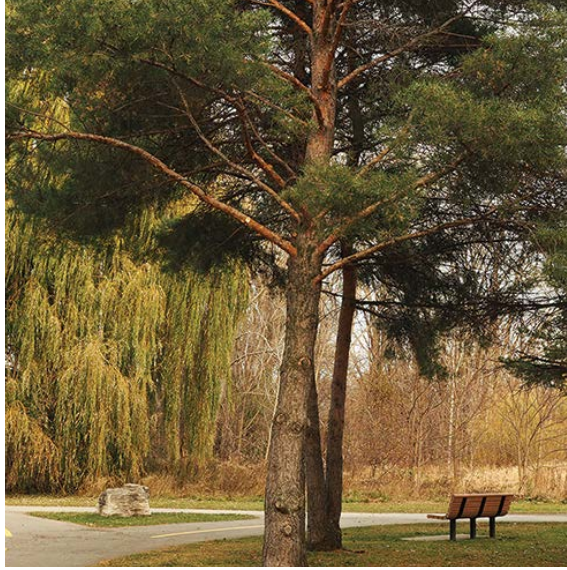


↑ La Voisinerie

ONZE ANNÉES PLUS TARD

Les arbres poussent, nos mesures de lutte aux îlots de chaleur répondent à l'objectif fixé; architecte paysagiste, j'ai tenu mon engagement initial. Pourtant, au-delà d'une stratégie climatique, la pérennité du site implique la mobilisation des citoyens. Le verdissement de l'îlot Pelletier a certainement permis aux résidents de participer à l'amélioration de leur milieu de vie durant la conception et la réalisation de La Voisinerie. Cependant, les résidents déménagent ou décèdent, les nouveaux ne connaissent pas l'histoire des lieux, les besoins changent, la fragilité des jardins se fait ressentir. La végétation spontanée reprend ses droits.

La COVID a eu un impact épouvantable sur le projet de La Voisinerie. Les gens sont restés enfermés chez eux: pertes d'emploi, violence familiale, dégradation des logements, montée de la criminalité, croissance de la pauvreté, démobilité. À titre de gestionnaire d'immeubles, la SHAPEM a dû faire des choix; l'entretien des terrains extérieurs ne pouvait pas être une priorité dans le contexte du moment. En 2024, Parole d'excluEs amorcera une troisième réflexion sur le devenir de cet espace (un premier rajustement s'est opéré en 2018). Rien n'est jamais acquis avec le logement social. À la fin de ma rencontre avec Jean-Pierre Racette, il m'a dit ceci: « S'impliquer dans le communautaire demande 'trois talents': avoir une compétence, avoir de bonnes valeurs, accepter le salaire. Pour faire du communautaire, il faut être capable de gérer des problèmes. » À Montréal, il n'existe aucune formation universitaire ou collégiale en architecture de paysage conçue pour s'outiller pour ce type de mandat. Aménager ce type d'espace ne concerne pas les règlements, le design ou les budgets de réalisation. L'enjeu reste la prise en charge. Après sa journée de travail et la réalisation de ses tâches familiales, un citoyen peut-il vraiment entretenir un espace vert collectif? *



REPENSER LA SOLITUDE EN AMÉNAGEMENT: LE RÔLE DES ESPACES PUBLICS DANS L'INCLUSION DES PERSONNES SEULES

Alice Covatta
Professeure adjointe, École d'architecture
Université de Montréal

Andréanne Bernard
Étudiante à la maîtrise en aménagement
Université de Montréal

De plus en plus de personnes, à toutes les étapes de leur cycle de vie, se sentent seules. Conformément à l'idée qu'un manque d'interaction sociale est nocif, la solitude a été associée à divers problèmes de santé mentale et physique, et a été définie comme l'épidémie invisible du XXI^e siècle¹.

Compte tenu de l'abondante littérature sur les connotations négatives de l'isolement social, la possibilité que la solitude puisse avoir des avantages est souvent délégitimée par la société et sous-étudiée dans l'aménagement de nos villes où les designers urbains et architectes conçoivent des espaces publics principalement socialement engagés².

Toutefois, les recherches émergentes dans des études sociologiques montrent qu'il existe aussi des avantages spécifiques à la solitude dans le milieu urbain. Les principales théories qui qualifient positivement le concept de solitude débutent avec Donald Winnicott, pédiatre et psychanalyste qui, en 1958, a théorisé le concept pour la première fois comme une expérience heureuse réalisée lorsqu'elle est volontaire et non imposée par les circonstances³. Ensuite, plus récemment, les recherches de Long dans le domaine de la psychologie environnementale démontrent ses avantages: une absence de restrictions et d'attentes sociales, un renouvellement émotionnel, une créativité accrue⁴. Dans le domaine de la psychologie sociale, Gilovich fait ressortir l'importance de la solitude comme moyen de réduction du « spotlight effect », soit la tendance plus en plus commune à surestimer le niveau auquel les autres remarquent nos actions et nos erreurs dans l'espace public⁵.

Ces notions sont essentielles pour comprendre que la solitude positive est un moyen également efficace d'améliorer le bien-être des citoyens, surtout face à l'isolement domestique des populations plus vulnérables. Ainsi, il est important de favoriser les conditions environnementales qui l'encouragent dans la vie urbaine, particulièrement quand elle est comprise dans un processus de développement urbain.

RÉDUIRE LA STIGMATISATION DE LA SOLITUDE COMME STRATÉGIE URBAINE

Le design urbain suggère que la solitude dans l'espace public ne correspond pas aux normes sociales, aux règles non écrites qui influencent notre perception conventionnelle de la société. Par exemple, l'absence de sièges ou de tables individuelles dans un parc, ou leur placement dans la centralité de l'espace public, suggère qu'être seul est rare et/ou indésirable dans ce contexte, stigmatisant les personnes qui souhaitent s'isoler. D'ailleurs, si l'expérience de la solitude n'est pas visible dans l'espace public et que ce sentiment est jugé inapproprié dans le design urbain, le risque paradoxal est d'augmenter l'isolement en créant une boucle dangereuse.

En effet, l'aménagement des espaces urbains et les publications actuelles communiquent une vision monoculturelle de la ville vers le rassemblement en décalage avec les nombreuses personnes qui préfèrent retrouver un espace solitaire et intime. L'interaction sociale peut être considérée comme l'antithèse de l'isolement social; toutefois, elle n'est pas nécessairement l'antithèse de l'expérience subjective et positive de la solitude.

La préférence temporaire de ne pas engager de conversation ou d'activités partagées n'implique pas nécessairement une volonté de se retirer entièrement dans l'espace privé. Comme dans les exemples suivants, la conception vers la réduction de la stigmatisation sociale de la solitude devient une stratégie urbaine à explorer davantage et à intégrer à l'interaction sociale. Par exemple, en 2018, le projet « Silent Room », conçu par Nathalie Harb pour la Biennale de

Londres, est une intervention urbaine qui propose des abris publics où les citoyens peuvent se reposer librement, isolés des bruits de la ville et des autres nuisances sensorielles. Ici, la conception de l'espace urbain à vocation semi-publique peut inviter à venir seul⁶.

L'aménagement urbain de la place du MuseumsQuartier de Vienne intègre un mobilier public conçu pour s'adapter aux individus sans définir spécifiquement le nombre de personnes auxquelles il est destiné. Cette approche vise à normaliser visuellement le fait d'être seul tout en invitant à la fois les groupes et les individus à s'allonger, comme sur un canapé, dans l'espace public⁷.

LES VERTUS RESTAURATRICES DES PAYSAGES URBAINS

À une époque où le stress et l'anxiété sont des émotions de plus en plus communes, mettre en avant l'importance des espaces favorables à la santé mentale devient nécessaire. En effet, l'aménagement d'espaces verts en milieu urbain, tels que des parcs, des jardins ou des infrastructures vertes, constitue un moyen efficace d'atténuer le stress et les effets négatifs associés à la vie en milieu urbain dense⁸. À titre d'exemple, le programme d'îlots de fraîcheur développé par la Ville de Paris en 2018 illustre une initiative d'aménagement visant à réduire le stress lié à la chaleur⁹. Dans ce contexte, un ensemble de preuves établit que la présence d'éléments naturels dans nos espaces urbains, tels que des buissons, des arbres et une biodiversité riche, favorise une expérience restauratrice¹².

Les bienfaits lors d'un contact avec la nature sont perçus sur le plan de la récupération cognitive, notamment en encourageant une réduction du stress, en plus de promouvoir un sentiment de détente^{10,11,12}. Ce processus de restauration psychologique est décrit comme la démarche de récupération à la suite de l'épuisement causé par les exigences quotidiennes, et l'exposition à des milieux naturels permet de profiter de ces bienfaits. Les parcs urbains, à cet égard, se révèlent être des lieux privilégiant une meilleure qualité de vie, en plus de prévenir la dépression¹². En effet, ces lieux offrent une forme d'intervention thérapeutique et peuvent être une source d'aide pour les individus souffrant de troubles de santé mentale¹⁴.

Ainsi, des critères d'aménagement ont été élaborés pour créer des espaces propices à la santé mentale et assurer l'accès aux bienfaits des espaces verts, notamment l'accessibilité universelle, la variété des espaces verts et la qualité de la perception. Cette dernière intègre des aspects tels que l'esthétique, l'entretien et le sentiment de sécurité¹³.

UN REGARD SUR LA SOLITUDE FÉMININE DANS L'ESPACE PUBLIC

La création des villes a été fortement influencée par des normes de genre. Les besoins prédominants des hommes sur le marché du travail ont largement modelé la structure urbaine, excluant ainsi les femmes et leurs besoins. Les répercussions de ces choix se manifestent encore aujourd'hui, affectant leur liberté à profiter de la ville, notamment leur habileté à apprécier des moments de solitude⁵.

Lorsqu'il s'agit des femmes et de leur expérience de solitude dans les espaces publics, plusieurs enjeux méritent d'être examinés. Parmi les principaux, on peut citer le harcèlement et le sentiment d'insécurité. Le domaine de l'aménagement consacre des efforts considérables à ces questions, avec la réalisation de nombreuses études, pour créer des lieux sûrs et favoriser une meilleure inclusion des femmes dans les espaces publics.

Cependant, la présence des femmes seules en ville reste largement marquée par la crainte d'une expérience négative, susceptible

d'engendrer une hypervigilance chez certaines, pouvant conduire à un isolement social¹⁶. En effet, il est rapporté que la majorité des femmes montréalaises ont fait l'expérience du harcèlement de rue à un moment de leur vie¹⁷. De plus, des espaces censés produire des effets de restauration cognitive, tels que des parcs avec une végétation dense, peuvent créer une impression négative chez les femmes, étant perçus comme insécurisants en raison de leur fermeture sur le reste de la ville¹². Ce constat illustre une forme d'exclusion qui limite la capacité des femmes à profiter des effets psychologiques associés à ces types d'espaces verts.

Un exemple notable d'aménagement urbain est le Freezezone Park à Umeå, en Suède. Ce projet a impliqué une collaboration entre architectes, artistes et jeunes femmes, et a abouti à la création d'un espace sécuritaire et accueillant. La ville suédoise se distingue par son engagement en faveur des espaces qui prennent en compte les besoins et les réalités des femmes en utilisant le concept de *gendered landscape* pour mettre en lumière les étapes nécessaires à la création d'une ville plus inclusive pour les femmes¹⁸.

UNE DISCUSSION VERS LA SOLITUDE POSITIVE

Dans le présent texte, nous avons effleuré certains aspects liés à la solitude et à son intégration dans le domaine de l'aménagement, mais de nombreuses avenues de discussion se dessinent pour l'avenir de la profession.

Le développement d'une ville épanouissante dépend du bien-être et de la santé mentale de ses résidents, et les experts en aménagement jouent un rôle dans la création d'espaces favorables à la restauration psychologique face au stress du quotidien et à l'hyperstimulation de notre paysage urbain en cours de densification. Dans ce contexte, il demeure essentiel de considérer que la présence de verdure n'est pas automatiquement garante d'une expérience restauratrice, mais qu'une diversité de facteurs sociospatiaux dans l'aménagement de la ville du futur joue un rôle fondamental, surtout au sein de la population plus fragile. Des éléments tels que l'accessibilité, l'inclusivité et la perception personnelle d'un lieu sont quelques exemples d'aspects externes dont il faut tenir compte dans le processus de création d'un espace.

Dans cette optique, la présence des femmes et des autres populations vulnérables dans ces espaces doit être prise en compte en les impliquant dans le processus de conception. Les principes d'aménagement visant à assurer la sécurité dans les espaces publics, y compris l'éclairage, la largeur des chemins et les percées visuelles, sont à appliquer avec attention, car ils ont un impact sur le sens d'intimité du lieu²³.

Il est essentiel d'approfondir notre compréhension de l'expérience de solitude vécue dans les espaces urbains, notamment ceux qui sont à la fois verts et intimes, mais aussi en cours de densification. Ainsi, nous pourrions enrichir nos connaissances sur le rôle de l'aménagement dans la création d'espaces favorables à une solitude positive, à la restauration psychologique et au bien-être mental. *

LE *NUDGE*: UN OUTIL POUR COMPRENDRE L'IMPACT DES PROJETS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE SUR LA SANTÉ DES POPULATIONS

Camille Plourde-Lescelleur
 Associée
 Atelier Parcelle

Lors de mon passage au 2^e cycle en santé publique à l'Université de Montréal, j'ai découvert le concept de *nudge*, fréquemment utilisé dans les campagnes de marketing social et popularisé par l'ouvrage *Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness* de Richard H. Thaler et Cass R. Sunstein. À la lumière des recherches que j'ai réalisées, je crois que le concept de *nudge* peut aider les architectes paysagistes à comprendre l'impact de leurs interventions sur la santé des populations.

QU'EST-CE QU'UN *NUDGE* ?

PAR DÉFINITION,
 LE VERBE *TO NUDGE* RENVOIE
 À L'ACTION DE «POUSSER
 DOUCEMENT QUELQU'UN,
 PLUS SPÉCIFIQUEMENT AVEC
 NOTRE COUDE, POUR ATTIRER
 SON ATTENTION¹».

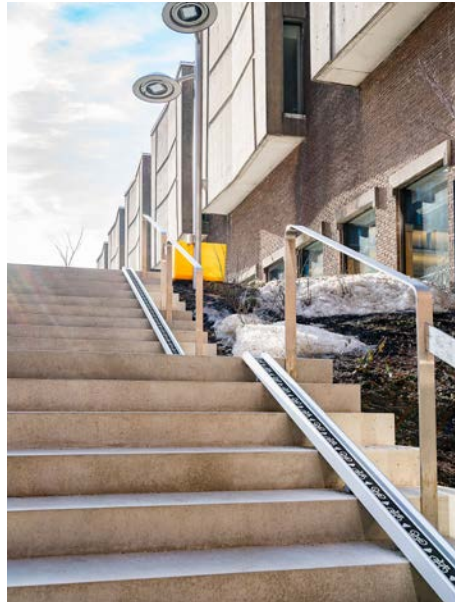
De même, une intervention de type *nudge* peut être définie comme un « dispositif d'encouragement ou de suggestion ayant pour objectif de favoriser un changement de comportement [généralement au profit de la santé ou de l'environnement (*green nudges*)] chez un ou des individus tout en ne brimant pas leur liberté décisionnelle et leur autonomie² ». Un bon *nudge* se présente généralement comme étant à la fois passif et positif, c'est-à-dire qu'il « demande peu d'engagement cognitif [...] et donne un résultat positif ou alors très faiblement négatif dans le cas où un individu n'y participe pas³ ».

La dissimulation d'un ascenseur pour favoriser l'utilisation d'un escalier est un exemple de *nudge*, tout comme le fait de placer la poutine derrière les mets santé dans une cantine afin d'encourager les clients à adopter une alimentation plus saine⁴. Ces deux exemples de *nudge* ne privent pas les individus de leur liberté de choix; ils mettent plutôt en lumière un « meilleur » choix pour leur santé.



Photo: Cyclehoop

↑ Ce support à vélos installé à Londres occupe exactement une case de stationnement pour auto et envoie un message subtil aux automobilistes.



Photos: Nathalie Choquette photographe

↵ Afin de favoriser l'utilisation du vélo sur le campus de la Montagne, qui est fortement en pente, l'Université de Montréal a mis en place un *nudge* tout simple : des rails minimalistes et sobres installés sur plusieurs escaliers extérieurs.

L'espace urbain propose également de nombreux *nudges*. Depuis 2015, des cendriers amusants ont été installés dans les rues de Londres par l'organisation Hubbub⁵. L'objectif : diminuer, chez les fumeurs, le comportement de jeter son mégot de cigarette par terre. Ces cendriers invitent les fumeurs à voter sur un sujet comique avec leurs mégots de cigarette. Pour voter sur la question « Qui est le meilleur joueur de soccer au monde, Ronaldo ou Messi ? », il suffit de déposer son mégot dans la boîte transparente appropriée, qui permet de voir l'accumulation des votes (mégots) en temps réel. Ce projet est un bon exemple de *nudge* passif et positif puisqu'il détourne l'attention des fumeurs en les amenant à voter sur un élément comique sans qu'ils aient nécessairement conscience d'être en train de ramasser leur mégot.

Cet exemple soulève la question suivante : comment un dispositif passif amenant à agir inconsciemment peut-il induire des changements de comportement durables ? Dans son article *Why nudging is not enough*, Jeff French soutient qu'un *nudge* passif engendre très peu de mobilisation cognitive et ne peut donc avoir qu'un effet contextuel, c'est-à-dire qu'il a un impact sur un comportement à un moment et un lieu donnés sans modifier l'habitude comportementale profonde³. Ainsi, les cendriers amusants de Londres amèneraient les fumeurs et fumeuses qui les croisent à sourire en y jetant leur mégot, tout en continuant de le jeter par terre plus loin, là où il n'y a pas de cendrier.

Pour pallier les limites des *nudges* passifs, Jeff French y incorpore la notion de choix actif afin de les rendre plus efficaces sur le plan cognitif. Contrairement au choix passif, le choix actif a l'avantage de développer l'esprit critique, ce qui peut se répercuter positivement dans plusieurs sphères de la vie des individus et avoir un impact plus profond sur certains déterminants de leur santé³. C'est pourquoi il propose trois nouveaux types de *nudges* complémentaires : le *hug* (câlin), le *smack* (petite tape) et le *shove* (coup de pelle). Il est intéressant d'examiner cette typologie sous l'angle de l'aménagement urbain. Un échange de type *hug* est un échange actif et positif, c'est-à-dire qu'une personne sait qu'elle

sera récompensée si elle adopte le comportement suggéré. Pensons à une fontaine qui s'active grâce à la danse : en échange d'un peu d'activité physique, les passants sont rafraîchis et éblouis. Concernant les *smacks* (petites tapes), il est plus difficile de trouver des exemples existants dans l'espace urbain. Ce type d'échange est actif et négatif, donc les individus impliqués sont conscients que leur choix entraînera une pénalité, financière par exemple. Imaginons des éléments de mobilier punitifs, telles des poubelles payantes, dont l'objectif est la diminution des emballages à usage unique dans les poubelles des parcs publics.

Concernant le *shove* (coup de pelle), qui est passif et négatif, l'installation d'une « chicane », soit une barrière pour ralentir les cyclistes dans une voie de circulation partagée avec des piétons, en est un bon exemple. Le retrait de certains éléments de mobilier de l'espace public dans l'objectif d'éradiquer un comportement entre également dans cette catégorie : dans certains parcs de Montréal, on a retiré les poubelles pour inviter silencieusement les gens à emporter leurs déchets avec eux. Comme outils de promotion de la santé, les *nudges* négatifs ne font pas l'unanimité : certains auteurs considèrent qu'un *shove*, par exemple, traduit davantage la volonté de la personne à l'origine de l'intervention que les préférences des individus qui l'expérimentent⁶. En effet, il est peu probable qu'un individu ait envie de subir une conséquence négative à son insu, si subtile soit-elle. Certains auteurs préconisant des valeurs en phase avec l'idéologie libertarienne dénoncent également le caractère paternaliste des *nudges*, qui seraient des interventions en provenance du haut (p. ex. des gouvernements) déguisées en choix individuels⁶.

L'INTÉRÊT DES NUDGES

À mon avis, l'intérêt du *nudge* n'est pas le dispositif en lui-même, mais plutôt la facilité avec laquelle il permet aux architectes paysagistes d'adopter un point de vue orienté vers la santé des populations au sens large du terme. En analysant un projet sous



Photo: HubsHub

↑ Le cendrier Ronaldo-Messi invite les fumeurs à disposer de leur mégot de manière responsable en votant sur un sujet amusant.



➤ La ville de Copenhague, Danemark, a mis en place une campagne de propreté à grande échelle : la couleur jaune agit comme un *nudge* passif qui révèle la présence de paniers à rebuts dans toute la ville, et de nombreux articles connexes comme ces cendriers portatifs jaunes ont également été distribués.



Photos : REN kærlighed til KBH (Pure love Copenhagen)

l'angle des *nudges* positifs (*hug, nudge*), il est facile de mettre en œuvre un cadre d'analyse simple évaluant la force d'un projet du point de vue de la santé publique. Pour ce faire, il faut d'abord identifier les comportements que le projet d'aménagement veut favoriser, puis vérifier si des équipements les soutiennent. On peut également procéder à l'envers, en dressant d'abord la liste de tous les équipements, puis en tentant d'y associer les comportements favorables à la santé qu'ils soutiennent. La dernière étape consiste à vérifier si la relation entre l'équipement et le comportement est issue d'une intuition ou si elle est appuyée par des données probantes, de la littérature grise ou l'observation in situ, un moyen sous-utilisé pour vérifier certaines hypothèses.

DÉRIVES POTENTIELLES

D'un autre côté, analyser un projet en tenant compte des *nudges* négatifs qu'il contient permet aux architectes paysagistes de lever des drapeaux rouges. Prenons comme exemple l'installation de dispositifs « anti-skateboard », fréquemment demandée aux architectes paysagistes dans des projets urbains. Les bancs en pierre du Square Victoria, à Montréal, possèdent tous des dispositifs « anti-skateboard » et, malgré cela, cet espace est quand même utilisé par les planchistes, situation dont j'ai été témoin au printemps dernier. C'est ce que Karl de Fine Licht appelle de l'aménagement « défensif⁷ ». L'auteur propose plusieurs questions pertinentes que les architectes paysagistes peuvent se poser lorsqu'ils sont confrontés à une telle demande : leur installation a-t-elle pour but de diriger les planchistes vers un parc voué à ce sport, ce qui pourrait être bénéfique pour la sécurité et la santé de tous, y compris des planchistes⁷ ? Dans le cas contraire, en quoi la présence des planchistes présente-t-elle un risque pour la santé d'autres usagers ? Et les planchistes ont-ils été consultés ? Face à cette dernière question, Fine Licht amène une réflexion très importante : « If skate stoppers are installed without initiating a discussion with skateboarders, then we are in a sense treating them as objects not worthy of an opinion on

the situation. Thus, defensive architecture should be implemented only after engaging in a two-way conversation with those affected⁷. » Ainsi, analyser un projet en tenant compte des équipements comme des *nudges* négatifs potentiels permet de rectifier des gestes qui pourraient désavantager certains groupes au profit d'autres et favoriser des projets plus équitables.

La ligne entre un *nudge* et un aménagement hostile est mince. Pensons à l'installation de goujons de métal près des portes de certains édifices pour empêcher les itinérants de s'y rassembler⁷. Ici, un point de vue nuancé s'impose : l'installation de ces goujons est-elle un *nudge* servant à diriger les itinérants vers un hébergement approprié, donc favorable à leur santé, ou les forçant à trouver refuge dans des lieux encore plus dangereux⁷ ? Ces questions soulèvent la nécessité, pour les architectes paysagistes, d'aiguiser leur réflexe éthique, quitte à revoir le cursus pour y inclure cette discipline fondamentale. Elles révèlent également l'impact profond que des dispositifs en apparence insignifiants peuvent avoir sur la santé de groupes déjà vulnérables.

Ainsi, si les *nudges* peuvent aider à comprendre la relation entre la santé publique et l'aménagement, ils ne constituent pas un moyen suffisant pour avoir un impact sur la santé des populations. Ils font partie de la vaste boîte à outils permettant d'opérer des changements de comportement bénéfiques pour la santé et doivent s'inscrire dans des projets intersectoriels où professionnels de la santé, de l'aménagement et de l'éthique, et citoyens travaillent conjointement vers la création de milieux de vie favorables à la santé. La théorie des changements de comportement est complexe, et il suffit rarement d'intervenir sur un front pour avoir l'effet souhaité. *

Cet article a été écrit avec le soutien de la Fondation de l'architecture de paysage du Canada.

SENSIBILITÉS SOCIALES ENVERS LE PAYSAGE :

Sylvain Paquette
Professeur-chercheur

UN POTENTIEL STRATÉGIQUE À CAPTER

Le paysage en tant qu'enjeu social au cœur
des réflexions internationales

En ce début de 21^e siècle, la qualité des paysages et des territoires constitue une préoccupation déclarée à l'échelle internationale et engage une réflexion constante quant aux mesures de préservation, de mise en valeur et de développement à adopter pour assurer leur devenir souhaitable.

À l'agenda des organismes internationaux, cette reconnaissance est éloquente dans la foulée, par exemple, de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ou encore de l'identification des paysages culturels admis à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Au vu de ces réflexions, l'intérêt de développer une connaissance des attributs de ces préoccupations paysagères, voire de ces demandes sociales entretenues envers le paysage, est l'une des conditions requises pour mettre en œuvre de tels engagements internationaux. Ainsi, et à titre d'exemple, la Convention européenne du paysage exige spécifiquement, parmi un ensemble de mesures particulières, que chaque État signataire puisse « [...] qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés¹ ».

Sous-jacente à l'adoption de ce type de mesure se trouve d'abord une acception de la nature relationnelle du concept de paysage qui prend son essence dans les regards pluriels entretenus à son endroit. S'y retrouve également l'idée, appuyée par de nombreux travaux ici comme ailleurs, que les enjeux de paysage touchent tous les types de territoire (rural, urbain, périurbain, naturel) et toutes les échelles d'intervention (nationale, régionale et locale), et interpellent l'engagement d'une grande variété de parties prenantes (gouvernements, milieux professionnels, regroupements associatifs, société civile, etc.).

OÙ EN SOMMES-NOUS AU QUÉBEC ?

Le Québec ne fait pas exception à ces tendances lourdes, car la question du paysage se trouve au cœur même des principaux enjeux de l'aménagement du territoire. La mutation rapide des territoires

agricoles, les menaces pesant sur la préservation des paysages d'intérêt patrimonial, les controverses entourant l'élaboration de certains projets d'infrastructures d'utilité publique, les débats publics ayant pris place au regard de la qualité de nombreux projets de développement urbain ou, plus récemment, la nécessité de recadrer certains choix de développement – ou de non-développement – des territoires devant composer avec les aléas liés aux changements climatiques sont l'expression éclatante de vives préoccupations sociales en faveur de paysages et cadres de vie de qualité.

Sur le plan législatif, l'adoption au cours des deux dernières décennies d'une série de lois (p. ex. *Loi sur la conservation du patrimoine naturel – LCPN*; *Loi sur le patrimoine culturel – LPC*) a reconnu, pour la première fois au Québec, la nécessité de définir des démarches et des instruments permettant d'intégrer les dimensions paysagères à l'aménagement et au développement social et économique des territoires. Afin d'illustrer l'apport d'une variété de parties prenantes à de telles démarches, il peut être utile de rappeler que la désignation d'un paysage culturel patrimonial, telle que proposée par la LPC, exige une « démonstration de la reconnaissance par la collectivité concernée de ces caractéristiques paysagères remarquables, démonstration qui comprend la consultation des citoyens et des milieux présents dans cette collectivité² ». Si ces textes législatifs visent essentiellement la protection ou la mise en valeur de paysages d'exception, la portée collective des processus de mise en œuvre de ces statuts inscrit le Québec en continuité directe avec les réflexions qui ont cours à l'échelle internationale.

Or, la capacité des collectivités à prendre en compte les dimensions paysagères à l'intérieur des processus de planification territoriale est appelée à prendre une nouvelle ampleur au Québec dans un avenir rapproché. En effet, dans le contexte plus récent

des travaux engagés par le gouvernement du Québec dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), et plus encore dans la foulée de l'adoption prochaine de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), il y a la volonté de fournir aux collectivités de nouvelles balises et de nouveaux outils en vue d'engager une réflexion sur la qualité et la singularité des paysages et des cadres de vie des populations. Les avancées potentielles que rendra possibles la mise en œuvre des nouvelles OGAT sont appelées à conférer une portée plus stratégique à la question du paysage dans la planification du territoire à l'échelle régionale et municipale.

UNE NOUVELLE PORTÉE STRATÉGIQUE À CAPTER POUR LE PAYSAGE...

Dans le document de consultation préparé en vue de l'adoption des nouvelles OGAT, force est d'admettre que le paysage y tient une place de choix, en particulier à l'intérieur de l'orientation 5 « Mettre à profit les caractéristiques distinctives pour aménager des milieux de vie de qualité³ », tout en étant mobilisé de manière explicite ou implicite à l'intérieur de plusieurs autres orientations. Dans la mesure où les OGAT permettent de baliser le contenu minimal à intégrer aux schémas d'aménagement et de développement (SAD), les municipalités régionales de comté (MRC) auront le devoir d'intégrer cette nouvelle dimension en amont des processus de révision. Ces développements appelleraient ainsi l'expertise en matière de paysage à jouer un rôle stratégique plus prépondérant dans les exercices à venir en matière de planification du territoire. Au bénéfice des milieux urbains, c'est ce que certains participants, au congrès de 2019 de l'American Society of Landscape Architects, ont appelé de leurs vœux : « Landscape architects need to become urban planners and work "upstream" in policy and regulatory process to ensure public space leads urban placemaking efforts⁴ ».

Inviter les MRC à mobiliser la question du paysage plus en amont sera l'occasion d'amener les collectivités à dégager et clarifier une vision quant au devenir souhaitable de leurs paysages. En clair, et bien que ce travail ait déjà été entamé selon des rythmes variables dans l'ensemble des MRC du Québec, celles-ci seront conviées à établir une compréhension partagée des principaux enjeux et des principales aspirations de protection, de mise en valeur et de développement des paysages. Si, à ce jour, les compétences en matière de paysage ont été mobilisées le plus souvent en aval des processus de projet, soit au moment de faire atterrir concrètement un projet d'aménagement sur un territoire ou un site donné, ce nouveau contexte nécessite de capter les préoccupations sociales entretenues envers les paysages plus en amont des démarches de planification. Ces évolutions soulèvent un certain nombre de défis pour les instances visées (MRC et municipalités, notamment) comme pour le développement des programmes de formation en architecture de paysage.

... ET DE NOUVEAUX DÉFIS À RELEVER

Les réflexions engagées par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal dans le cadre du développement d'un partenariat situé à l'interface des milieux universitaires, professionnels, associatifs et gouvernementaux permettent de dégager un premier défi à cet égard. Visant l'élaboration d'un outil de connaissance des territoires prenant la forme d'un « atlas social des paysages⁵ », ce travail partenarial a montré que si les sensibilités sociales envers les paysages commencent graduellement à être documentées et mieux comprises, un défi important réside

dans la capacité des acteurs de l'aménagement du territoire à les transposer en termes d'outils de gestion, par exemple grâce à des mesures d'engagement et d'orientation (p. ex. charte de paysage) ou des instruments d'urbanisme, et ensuite en interventions concrètes sur le territoire. Aussi, des mesures pour accompagner les instances régionales et municipales devront-elles être déployées afin de leur permettre de concrétiser la portée stratégique du paysage dans la foulée de la mise en œuvre de la PNAAT.



Illustration : Mathieu Labrecque

Eu égard à ces nouveaux besoins, un dernier défi concerne plus largement l'évolution de la formation en architecture de paysage. En vue de prendre en compte les sensibilités sociales entretenues envers le paysage et en particulier afin de les canaliser au profit de démarches de planification et d'intervention se réclamant d'un processus participatif, de nouvelles compétences sont appelées, ici comme ailleurs⁶, à se consolider à l'intérieur des cursus en architecture de paysage. Au côté des formations plus traditionnellement associées à la conception de projets, c'est-à-dire la capacité à imaginer et à représenter la transformation physicospatiale d'un site donné, le renforcement des compétences liées à l'accompagnement et à l'animation de démarches concertées apparaît incontournable au sein des programmes de formation professionnelle. Dans un contexte où les instances régionales et municipales devront faire vivre la PNAAT dans une variété de contextes, de telles compétences seront essentielles afin de faire exprimer les préoccupations sociales envers le devenir des paysages et de mettre en débat une pluralité d'aspirations collectives pour soutenir la prise de décision stratégique en aménagement ainsi que la mise en œuvre de projets sensibles auxdites aspirations. *

LE PROJET DE PAYSAGE COMME ÉLÉMENT IDENTITAIRE ET DE MISE EN VALEUR DE NOTRE PATRIMOINE

Lucie Bibeau, Eric Lizotte et Réal Lestage
Daoust Lestage Lizotte Stecker

Récemment complétée, la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain a poursuivi le travail amorcé lors de la première phase en 2008 par la revitalisation de 2,5 km supplémentaires de paysage riverain visant à redonner aux citoyens et visiteurs de la capitale nationale l'accès au fleuve Saint-Laurent. L'aménagement de l'autoroute au siècle dernier a complètement transformé le littoral, une partie étant historiquement un site de transbordement du bois vers l'Europe par un remblai dans le fleuve, à peine imaginable aujourd'hui.



Photo: Adrien Williams



Photo: Adrien Williams

Le projet de revitalisation transformera cet ancien site d'entrepôt de produits pétroliers devenu friche urbaine autoroutière et ferroviaire en un boulevard urbain végétalisé et un parc linéaire offrant de multiples attraits et points de convergence à la population de Québec. Plus particulièrement, cette dernière phase sera le centre attractif du projet d'ensemble par l'aménagement, entre autres, du secteur plage, réminiscence de la plage populaire du Foulon ayant animé le secteur au siècle dernier. Par sa localisation, son échelle et sa popularité en matière de fréquentation, ce grand projet répond à plusieurs enjeux sociaux énoncés dans la thématique de la présente édition.

PRÉSERVATION DE NOTRE IDENTITÉ COLLECTIVE

Le projet de paysage prend la forme d'une manifestation culturelle contribuant à la fondation de notre identité collective. L'aménagement d'une promenade de cette envergure est abordé comme un geste civique qui assume un rôle d'expression et de narration non seulement de la valeur patrimoniale du lieu, mais aussi du caractère vernaculaire de ce site exceptionnel.

Le projet ne se limite donc pas à mettre en valeur la présence du fleuve et de ses panoramas d'exception : il permet d'exprimer dans sa formalisation, tant sur le plan du design que du point de vue de la matérialité, le génie du lieu en évoquant notamment le passé iconographique riche en histoire de ce site unique et le caractère spécifique de l'écosystème végétal propre au littoral. Exploitant une expression et un langage résolument contemporains, la nouvelle promenade est rapidement devenue une source de fierté et la manifestation d'une certaine modernité pour la communauté.



Photo: Daoust Lestage Lizotte Stecker





RÉINTERPRÉTATION CONTEMPORAINE DES PAYSAGES IDENTITAIRES QUÉBÉCOIS

LE DÉCOUPAGE DES QUAIS ET LES EMPILEMENTS DE BOIS

Le langage architectural du projet s'inspire du caractère et de la mémoire des lieux imprégnés par le commerce du bois et la construction navale. Profondément ancrés dans le souvenir collectif, l'exploitation et le transport fluvial du bois ont joué un rôle décisif dans la transformation de ce paysage côtier dont le contour réapparaît avec la nouvelle promenade. Inspiré par l'histoire, le projet tire sa force et sa simplicité de la modernité des gestes de ces industriels du début du XIX^e siècle. Cette expression singulière est portée par un matériau noble, le bois, dont l'aspect physique renvoie aux paysages du Saint-Laurent et aux empilements de bois qui ont caractérisé le littoral pendant des décennies. Le découpage des quais, la tectonique des pavillons, l'appareillage des haltes-abris et le rappel subtil du volume des empilements par des structures métalliques évanescences évoquent ce passé glorieux.

LE SECTEUR DE LA PLAGE : LIEU DE CONVERGENCE ET DE RENCONTRES

Le secteur de la plage illustre particulièrement bien la contribution sociale que peut apporter un projet d'aménagement de cette nature. Le public de tous les horizons en termes d'âge, d'origine et de statut social peut profiter de ce nouveau lieu récréatif dont l'accès est gratuit.

Le miroir d'eau et le bassin de baignade composent un ensemble qui se prolonge sur le fleuve grâce à la ligne infinie du débordement des bassins, procurant l'illusion de se baigner et de marcher dans le fleuve. La plage de sable formalise avec le mur de la plage et le massif d'élymes un paysage caractéristique plongeant l'utilisateur dans cette ambiance propre à une station balnéaire adaptée au caractère spécifique du fleuve. Le pavillon des baigneurs, bâtiment principal de cette dernière phase, assure la desserte des différents services et contribue par sa transparence et sa grande terrasse intérieure/extérieure à l'animation du secteur.

En raison des records de chaleur que nous avons connus – et connaîtrons avec plus d'intensité au cours des prochaines années – la possibilité de se rafraîchir dans un plan d'eau de qualité contrôlée est devenue une activité récréative qui, par le fait même, comble un besoin de santé publique pour les citoyens habitant des milieux urbains toujours plus denses.

Aménagé en lieu et place d'une friche ferroviaire, le site métamorphosé impressionne et démontre clairement la faculté qu'a le projet d'aménagement de transformer un lieu en un espace de qualité instantanément adopté par des milliers d'utilisateurs. Le secteur baignade est un succès de fréquentation sans précédent qui attire un large éventail de personnes. Il est intéressant de constater les différentes et multiples habitudes en fonction des heures et des jours de la semaine. Du lever au coucher du soleil se succèdent familles, groupes d'amis, couples et personnes seules de tous les horizons venus faire l'expérience du site à leur manière. La grande popularité du secteur crée un sentiment d'appartenance au lieu qui, par sa valorisation collective, nourrit notre identité.

LA PRAIRIE MARITIME : UN PAYSAGE INDIGÈNE COMME LIEN SOCIAL

Parmi les ambiances valorisées tout au long de ce nouveau parcours, l'utilisateur est appelé, depuis la côte de Sillery en se dirigeant vers l'est, à traverser une série de jardins dont les contours bien définis intègrent la répartition aléatoire des espèces indigènes composant l'essentiel des prairies caractéristiques des paysages littoraux du fleuve jusqu'en Gaspésie. Formalisé par le projet, ce paysage identitaire riche en biodiversité contribue à la variété des expériences pour tous les usagers (automobilistes, cyclistes, piétons et navigateurs) et à l'expression contemporaine du projet. La prairie maritime est animée par la présence de butons singuliers et ludiques. Ces galets géants ont été imaginés avec leur surface souple comme une forme de jeu; ils enrichissent le paysage, attirent et suscitent la discussion chez les petits comme chez les grands. En engageant la conversation, les passants interagissent et le projet devient un moteur d'échanges et de liens sociaux. Dos de baleine, ondulations des eaux du fleuve ou galets géants, à chacun son imaginaire et son appropriation.

LES SECTEURS DU MARAIS ET DE LA VOIE : FAMILIAUX ET SPORTIFS

Le secteur plage trouve son complément à l'est par un parcours composé d'un laminage de quais mettant en valeur le marais Saint-Michel, écosystème naturel consolidé dans le cadre du projet. Ce parcours culmine sur un espace ouvert, le secteur de la Voile. Les terrains de volleyball et de pétanque, le pavillon famille, les tables de pique-nique, les barbecues, la grande plaine engazonnée, l'œuvre d'art et l'accès à la berge naturelle du fleuve concourent à créer un lieu polyvalent et familial complémentaire aux expériences plage et baignade.

UN BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL POSITIF

L'autoroute et la voie ferrée localisées en bordure de fleuve constituaient une limite infranchissable rendant impossible l'accès au fleuve par la population dans cette partie du littoral. La transformation de l'autoroute en boulevard urbain et le déplacement de la voie ferrée le long de la falaise ont permis de libérer quelque 150 000 précieux mètres carrés de terrains propices à l'aménagement d'une surface récréative en bordure fluviale. Redonner le fleuve aux Québécois, telle était la mission sociale et le leitmotiv de ce grand projet de réhabilitation du littoral.

Le projet a aussi été l'occasion de végétaliser ce secteur en friche. Plus de 1055 arbres, 28 950 arbustes et 117 000 herbacées indigènes ont été plantés. Le marais Saint-Michel a été consolidé, assurant ainsi la présence de cet écosystème nécessaire à la survie de la faune et de la flore du secteur. Le projet de paysage permet aux utilisateurs l'accès à une nouvelle nature bonifiée, offrant à chacun les bienfaits qui y sont rattachés. Le panorama du fleuve et la nouvelle végétation permettent le ressourcement et le bien-être des humains qui fréquentent la nouvelle promenade. L'intégration de lieux d'appropriation et de contemplation de la nature a permis de transformer la friche en un cadre de vie pour tous les usagers, et ce, en toute équité sociale.



LE PROJET PUBLIC : UNE OCCASION DE DÉMOCRATISATION DE LA QUALITÉ – DE L'URBAIN À L'OBJET

En 2005, avant la réalisation de la première phase, l'option privilégiée était de répartir le budget de 50 M\$ sur les quelque 15,5 km que représentait le grand plan d'ensemble. Après discussion et réflexion, il a été décidé de faire moins, de faire mieux et de limiter la première phase à 2,5 km. Cette décision a permis de jeter les bases d'une démarche de design plus évoluée et d'une disponibilité budgétaire favorisant la qualité et l'originalité d'expression en ce qui a trait au programme et à la réalisation.

L'un des défis majeurs de la plus récente phase a été de maintenir ce niveau de qualité et d'originalité à l'ère où la quasi-totalité des énergies en gestion de projets sert à réduire à sa plus simple expression toute initiative conceptuelle dans la seule perspective de minimiser les coûts.

Le contexte favorable à la conception d'un projet signifiant a permis d'utiliser des matériaux durables appareillés avec un grand souci du détail. Le design, résolument contemporain et privilégiant l'audace de la simplicité, présente un caractère de pérennité, alors que la conception équilibrée de l'ensemble procure une ambiance où l'utilisateur se sent privilégié. Il s'agit ici d'une manifestation de démocratisation de la qualité du design accessible à tous, et non seulement aux personnes qui peuvent s'offrir l'accès aux plus beaux sites de villégiature aux échelles locale et internationale. Le projet de la promenade Samuel-De Champlain a été réfléchi, conçu et réalisé dans l'intérêt du bien commun et des générations à venir. *

LE DESIGN UNIVERSEL, UN INCONTOURNABLE POUR LA CONCEPTION D'ESPACES PUBLICS INCLUSIFS DE QUALITÉ

L'accessibilité universelle comme gage de qualité

Pierre-Étienne Gendron-Landry
Directeur général
Société Logique

Béatrice Carabin
Chargée de projets en design industriel
Société Logique

Le design universel consiste à aménager des lieux réfléchis de manière à ce que toute personne, quels que soient son âge ou ses habiletés, puisse s'y orienter, y circuler et y vivre de façon autonome des expériences identiques ou similaires, « en même temps que tout le monde ». L'accessibilité universelle en est le résultat.

Bien que de plus en plus de donneurs d'ouvrage imposent des exigences d'accessibilité universelle dans une optique d'inclusion et d'équité, le processus de conception traditionnel ignore souvent les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Les cadres normatifs en vigueur (CNB, CCQ, normes CSA) ne sont pas toujours pensés pour l'ensemble des limitations fonctionnelles, notamment pour les personnes non voyantes ou neurodivergentes. D'ailleurs, plusieurs normes ne sont pas contraignantes ou prévoient de nombreuses exemptions.

En conséquence, les aménagements publics (parcs, places, rues) sont souvent conçus en se basant sur le modèle d'un adulte sans limitations fonctionnelles. Cela a des impacts majeurs sur les personnes en situation de handicap, particulièrement en termes d'autonomie et de dignité. Ces personnes de même que leurs proches sont donc contraints de s'adapter à un environnement ne

répondant pas à leurs besoins, ce qui restreint leurs possibilités de participer à la société et entrave leur plein épanouissement, et par conséquent l'exercice de leurs droits.

Pour atténuer ces obstacles pourtant évitables, des adaptations sont souvent nécessaires a posteriori, ce qui entraîne des coûts supplémentaires, compromet l'esthétique et réduit l'efficacité. L'entretien (dénivellement, etc.) de ces aménagements est par ailleurs souvent déficient. Ces modifications sont en outre généralement destinées exclusivement aux personnes en situation de handicap, les marginalisant davantage. L'accessibilité universelle est la clé de la pleine jouissance de l'espace public par tout le monde, tout au long de la vie. Elle est garante de la qualité de nos espaces publics et favorise une société plus inclusive et équitable pour tous et toutes.

↓ Place publique multifonctionnelle du Quai de l'Horloge





Photo: SVPM

↑ Vieux-Port de Montréal, vue d'ensemble

LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL COMME CHAMP D'EXPLORATION DU DESIGN UNIVERSEL

La conception de projets accessibles est une responsabilité partagée entre le donneur d'ouvrage et le concepteur, et la participation de personnes en situation de handicap, une valeur ajoutée. Les projets de réaménagement du Vieux-Port sont des exemples inspirants de cette collaboration entre la Société du Vieux-Port de Montréal (SVPM) et les firmes d'aménagement et d'architecture de paysage BC2 et NIPPAYSAGE. De plus, grâce à un donneur d'ouvrage aux exigences élevées en matière d'accessibilité universelle, ces firmes ont bénéficié de l'expertise en design universel de Société Logique. En effet, l'organisme accompagne la SVPM depuis plusieurs années pour orienter et faciliter l'intégration du design universel dans ses projets d'aménagement, neufs ou existants.

Pour la SVPM, l'accessibilité universelle est une valeur intrinsèque qui contribue à l'acceptabilité sociale de ses projets. Par le design universel, tout est mis en œuvre pour assurer l'intégration et le maintien de l'accessibilité universelle d'un projet, de sa conception à son opérationnalisation, tout en restant créatif et connecté aux besoins des visiteurs.

La SVPM entretient un dialogue constant avec des organismes représentant des personnes en situation de handicap, ce qui contribue grandement à concevoir des aménagements inclusifs et universellement accessibles. Par exemple, en formant ses professionnels avec le soutien de Société Logique, elle consolide son expertise en design universel, de projet en projet, et en constate les bénéfices in situ. « L'accessibilité est au cœur des valeurs de la Société du Vieux-Port de Montréal. En réalisant des projets comme ceux du plateau événementiel et de la revitalisation du site du Vieux-Port, nous prenons en compte la prévention et l'élimination des obstacles pour tous les visiteurs, rendant ainsi leur expérience mémorable », explique Mélanie Ducharme, responsable du comité en accessibilité et directrice principale, gestion de l'actif et des opérations à la SVPM. La réalisation, par la firme BC2, des plans et devis pour les phases 1 et 2 de la place publique multifonctionnelle sur le Quai de l'Horloge au Vieux-Port s'est ainsi déroulée selon un processus d'amélioration continue. Société Logique a formulé des recommandations quant aux plans d'aménagement conceptuel proposés par BC2 à 30%, 70% et 90% d'avancement. Cet accompagnement a permis de réorienter le concept et les hypothèses de départ, et d'adopter la bonne stratégie en matière d'accessibilité universelle.

Pour BC2, la prise en considération des critères de design universel dès le début du projet a permis de concevoir l'accessibilité universelle du site dans une réflexion globale et intégrée, en évitant de privilégier un groupe d'utilisateurs plutôt qu'un autre.

Le principal défi a été de concilier la linéarité pour faciliter les déplacements et l'orientation des usagers, tout en proposant un espace toujours ouvert et animé.

Si ce principe de linéarité est tout d'abord apparu comme une limitation pour concevoir un espace dynamique, il a finalement donné l'occasion de repenser la façon de s'approprier l'espace public. Par exemple, les plans d'aménagement conceptuel à 30% proposaient un chemin central ondulé aux dimensions variables, qui visait à donner accès au sommet de l'estrade dans une approche inclusive. En réalité, les changements de niveaux dans un même corridor de circulation constituaient une impasse et des difficultés de manœuvre pour les personnes utilisatrices d'aides à la mobilité. De même, afin d'animer et de structurer l'espace, le parcours était ponctué d'îlots de plantation et de mobilier urbain, ce qui compromettrait la possibilité, pour les personnes non voyantes, de conserver leur ligne de déplacement et de circuler selon une trajectoire sécuritaire et accessible. BC2 a donc intégré les recommandations de Société Logique pour créer un axe linéaire, dépourvu d'obstacles, et a ainsi simplifié l'espace, le rendant plus lisible. Quant aux colonnes lumineuses inclinées, si elles contribuent à la fréquentation de l'espace public et apportent un sentiment de sécurité durant la nuit, elles constituent également des éléments d'orientation et d'animation dans un espace très ouvert. Pour éviter d'augmenter le risque qu'un usager non voyant ou distrait s'y heurte la tête, ces fûts lumineux ont été entourés d'îlots de plantation. La zone de dégagement ainsi créée permet à l'utilisateur de les contourner et de rester dans le corridor de circulation.

Le mobilier de repos a également été pensé pour une diversité d'usagers et d'usages, et intègre des critères de design universel comme des bancs avec dossier et appuie-bras, une base d'assise évidée pour aider à se relever, ou encore un espace d'au moins 1800 mm de diamètre de dégagement près du mobilier pour en faciliter l'approche par les personnes utilisatrices d'aides à la mobilité. « Bien que l'accessibilité universelle soit au cœur de notre pratique depuis toujours, l'accompagnement de Société Logique nous a amenés à prendre en considération des aspects du design universel qui nous étaient moins familiers et a permis d'adapter la conception en fonction des besoins d'un plus grand nombre d'usagers », souligne Carole Labrecque, directrice de projets chez BC2.

De son côté, NIPPAYSAGE souhaitait améliorer ses compétences en design universel, ce qui s'est concrétisé à l'été 2022 par une formation sur mesure conçue avec Société Logique. Cette formation a favorisé la sensibilisation des concepteurs de la firme aux besoins et critères non couverts par les différentes normes canadiennes. Elle a aussi donné envie à l'équipe de poursuivre la collaboration avec Société Logique dans le cadre du mandat de la phase initiale du plan de revitalisation du Vieux-Port de Montréal.

Pour ce projet, NIPPAYSAGE a établi cinq principes d'aménagement pour guider la conception. Plutôt que de définir l'aménagement universel comme un principe distinct, l'équipe s'est assurée d'inclure, dès le départ, l'accessibilité universelle dans chaque principe. Elle a ainsi constaté que certains principes permettaient d'intégrer naturellement des critères de design universel. Les solutions les plus innovantes sont souvent les stratégies qui permettent de répondre à plusieurs contraintes simultanément. Par exemple, NIPPAYSAGE a su répondre à des objectifs de mise en valeur du patrimoine, de développement durable et d'accessibilité universelle. Elle a récupéré et utilisé les vieux pavés de granit brut de l'entrée Jacques-Cartier pour affirmer le nouvel axe qui reliera la ville au fleuve. Cette réutilisation a permis de cadrer la nouvelle connexion entre la rue de la Commune et la promenade du Vieux-Port, et de

réduire les déchets de construction. Ces pavés de granit, habituellement un frein à l'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, canne de marche, marchette), ont ainsi été transformés en éléments tactiles pouvant faciliter l'orientation des personnes non voyantes, surtout l'été. Il est essentiel de toujours trouver le juste équilibre pour qu'une solution bénéfique pour un groupe de personnes ne nuise pas à un autre.

Pour NIPPAYSAGE, l'accessibilité universelle fait partie des critères de conception, au même titre que le patrimoine et le développement durable. « C'est à force d'inclure le design universel dans notre pratique qu'il deviendra un réflexe pour les concepteurs. Plus on fera de projets différents comportant ces paramètres, plus on sera à même de développer facilement des solutions innovantes et intégrées. Le design universel doit devenir un incontournable, au même titre que le développement durable fait partie de notre pratique depuis plus de 20 ans », affirme Josée Labelle, architecte paysagiste associée chez NIPPAYSAGE.

Enfin, le design universel est souvent perçu comme facteur d'accessibilité pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, alors que c'est une approche qui tient compte de la diversité capacitaire de l'ensemble de la population. En effet, un espace accessible pour une personne ayant une limitation permanente bénéficie également à une personne avec une limitation temporaire ou situationnelle, et apporte du confort à celle sans limitation.

« Le bon aménagement [universellement accessible] est celui qui crée le moins de différences lors de son utilisation par tout type de personnes », conclut Anne Pelletier, directrice générale de DéPhy Montréal, le Regroupement des organismes en déficience physique de l'île de Montréal. *

Cet article a été rédigé en collaboration avec BC2, NIPPAYSAGE, la Société du Vieux-Port de Montréal et le Regroupement des organismes en déficience physique de l'île de Montréal (DéPhy Montréal).

↓ Vieux-Port de Montréal

Photo : SVPM



J'AI ME MON VOISIN!

Karyne Ouellet
Architecte paysagiste
Présidente de KAP

La maison est au bout de la rue. Une de ces petites rues en cul-de-sac du vieux Sainte-Rose. Une rue si étroite à l'intersection du boulevard Sainte-Rose qu'il faut reculer si on rencontre un autre véhicule, ou encore monter sur le trottoir pour le laisser passer. Ça fait parfois des luttes de pouvoir, mais le plus souvent, ça permet de saluer son voisin.

Et ça fait partie du charme d'habiter ce quartier historique en bordure de la rivière des Mille-Îles. Pis une voiture qui circule sur le trottoir, ben dans cette rue, ce n'est pas si grave parce que les gens ne marchent pas sur les trottoirs, car ceux-ci ont à peine 2,5 pieds de largeur. Ici, les piétons préfèrent marcher dans la rue, c'est plus confortable. Un vrai beau partage de la route: les chars sur le trottoir et les piétons dans la rue! Sans blague, pas besoin de gestion de la vitesse ici. Les piétons y sont légion, souvent accompagnés d'un ou plusieurs chiens. Il y a aussi des chats. Et des coureurs. Et des marchettes. Et des triporteurs. Et aussi des vélos. La rue est très empruntée par les gens du quartier, qui savent qu'elle donne accès à la promenade qui longe la rivière. Pour les autos, c'est bien sûr un cul-de-sac. Et malgré tous les curieux qui doivent faire demi-tour en empruntant les entrées des maisons au bout, la rue reste sécuritaire malgré son étroitesse. La sécurité de cette rue viendrait-elle de l'achalandage de gens à pied et de bêtes de toutes sortes? En six ans que j'y habite, je n'ai jamais vu d'écureuil écrasé – et Dieu sait qu'il y en a! Mais bon, je m'éloigne un peu de mon sujet; le titre n'est pas « J'aime ma rue »!

La maison est au bout de la rue. Quand je suis allée la visiter, accompagnée de mon agent immobilier et de mon amie Francine, cette dernière m'a dit: « As-tu remarqué qu'il y a une ressource en face? ». Francine a fait carrière au Florès, un organisme gouvernemental qui œuvre pour le bien-être de gens ayant une déficience intellectuelle ou un souci de santé mentale. Elle a donc l'œil pour remarquer que les gens qui fumaient sur le trottoir d'en face n'étaient pas des personnes « standards ». En effet, j'avais remarqué ces gens à l'air peu convivial quand j'étais passée voir la maison quelques jours auparavant. Mais je n'avais pas pris conscience que la maison d'en face était une *ressource*, comme on dit dans le jargon. J'ai regardé Francine en me demandant si c'était un aspect négatif à l'environnement de la résidence convoitée. Est-ce une

clientèle dangereuse? J'ai regardé les deux gars qui fumaient et qui m'épiaient... suspicieux ou anxieux de savoir si je serais leur nouvelle voisine. Mes yeux sont revenus sur ceux de Francine. J'avais choisi mon camp. Le terrain était magnifique. La maison pas mal moins. Mais l'environnement, la rue, la rivière et ces voisins atypiques m'avaient séduite. Un esprit de village y régnait. J'ai fait une offre et ce vieux chalet de la plage des baigneurs passait des mains d'une dame de 93 ans aux miennes.

C'est ainsi que j'ai appris à connaître Grégory, François, Thomas, Mario, Alexandre, Juliano, Hélène. Des saluts timides de la main au début, puis des « Bonjour », des « C'est quoi ton prénom? » et des « Y fait beau hein? ». Progressivement, Grégory s'est révélé être un poète amoureux. En réponse à mon bonjour, il me raconte que, dans son rêve, les anges sont venus lui dire que j'étais la plus belle... Thomas est un passionné de plantes et aime me parler de ses cactus. Juliano, lui, ne me parle pas, mais il me salue, le bras tendu en l'air, et lance un cri qui est un mélange de « Alloooo-Aïïïe-Hééééé »! Ils sont plus d'une dizaine, mais je connais essentiellement les fumeurs, car, bien sûr, ils doivent sortir pour fumer. Ils sont debout contre le muret du voisin, ou assis sur la bande de trottoir ou carrément plantés au beau milieu de la rue le temps d'en griller une. C'est grâce à leurs sorties répétées qu'au fil du temps, la relation de voisinage s'est établie. François, moyennant quelques dollars, vient tondre le gazon. Thomas m'aide à effectuer de menus travaux extérieurs. Les autres, comme Sébastien, il m'a fallu d'autres circonstances pour apprendre à les connaître, comme aller récupérer Émile, mon chaton, dans l'arbre devant chez lui. Maintenant, Sébastien vient voir Émile régulièrement (quand ce n'est pas Émile qui ose entrer chez lui pour le voir!).

Au fil du temps, à les voir toujours plantés dans la rue, beau temps mauvais temps, ça me laisse perplexe. L'aménagiste en moi a envie de leur installer un banc. L'été où Grégory sortait avec un

ballon de basket sans oser demander à quiconque de jouer avec lui, j'ai eu envie d'acheter un panier amovible et de le mettre au bout de la rue. Y'a un banc de parc qui fait face à la rivière pas très loin; je les vois parfois assis là, mais ce n'est pas si fréquent. Je les vois errer dans le quartier. Toujours seuls. Par une belle journée de la fin septembre, j'ai vu Thomas, assis sur le banc à côté de la pharmacie de notre quartier. Il faisait chaud pour la saison et il était content de le partager avec moi. J'étais malade et je ne voulais pas trop m'approcher de lui, mais lui, il s'en foutait, trop content de jaser un peu avec quelqu'un et curieux de savoir ce que je faisais là en plein jour; il était bien conscient que je dérogeais à mes habitudes...

Avec le temps, j'ai compris que mes voisins, en plus de n'être ni violents ni dangereux, sont les meilleurs gardiens du voisinage.

Toujours présents, toujours aux aguets. Ils voient tout et savent tout. Mais ils sont toujours discrets. J'avais soumis mon idée de texte pour cet article : quelle est la place des gens avec des soucis de santé mentale dans l'espace public? Honnêtement, je ne savais pas trop où aller avec ce projet. Mes voisins ont très peu d'interactions avec les gens. Ils ne vont pas jouer au parc, ne vont pas faire de pique-niques sur le bord de la rivière, n'utilisent pas les exercices installés par la Ville un peu plus loin sur la promenade riveraine. Mais je les vois assis sur les bancs de mon quartier, surtout ceux sur le boulevard Sainte-Rose. Et quand il n'y a pas de banc, ben je les vois assis sur les trottoirs, et pas que devant leur résidence! Mais ne vous méprenez pas : mes voisins n'ont pas 10 ans, mais 40-50 ans au moins. Combien de fois ai-je vu Juliano assis par terre au dépanneur du coin? Chaque fois, je me suis dit : « Faudrait que j'ose contacter M. Bouchard pour le convaincre de mettre un banc à côté de la glacière qui se trouve devant son commerce et qui prend toute la place sur le trottoir. » Mais je sais bien... si Couche-Tard installe un

banc pour Juliano, comment se sentiraient les clients du dépanneur devant ce grand homme qui me crie son « Alloooo-Aiiii-Hééééé » en levant un bras avant de reprendre son fredonnement au rythme de la musique projetée par ses écouteurs? Moi, je le connais. Je sais qu'il est doux comme tout et heureux d'être au milieu de l'animation du quartier, mais les autres? La différence, c'est menaçant parfois, et souvent confrontant...

La même semaine où j'ai jaser avec Thomas près de la pharmacie, je les ai vus, lui et les autres, assis ensemble sur le trottoir devant la maison. C'était la première fois que je les voyais regroupés et en interaction. Je suis allée m'asseoir avec eux. Moi aussi, les fesses sur le trottoir et leur faisant face pour leur demander si ça leur ferait plaisir que j'installe un banc pour eux. Ils m'ont expliqué que le banc ne pourrait pas être sur le terrain de la résidence (c'est là que j'ai su que comme c'est un établissement d'hébergement, il est interdit de fumer dans son enceinte). Ah! Alors il faudrait que je l'installe sur mon terrain... Mais comment faire pour expliquer aux autres passants que ce banc n'est pas un banc public, mais un banc pour mes voisins? Et, au fait, pourquoi ça ne pourrait pas être un banc public? Hum... la notion de propriété est si émotive...

Et c'est là que Thomas m'a annoncé une très bonne nouvelle pour lui. Pour eux. Il a appris que la Ville allait installer un abribus sur le boulevard Sainte-Rose, près de la 117. Il était fou de joie. Wow! Ça m'a émue. C'était tellement sommaire. Moi qui m'efforce toujours de rendre les espaces publics plus conviviaux, plus beaux, plus adaptés aux citoyens, comment aurais-je pu penser qu'un simple abribus pouvait avoir un tel effet? Être architecte paysagiste dans notre société n'est pas toujours reconnu. Il faut souvent expliquer la réelle portée de notre travail. Beaucoup croient qu'on est encore des jardiniers. Combien nous disent : « Ah! J'aurais besoin de toi pour ma cour! »? Je suis fascinée aujourd'hui, et surtout très investie, par ma mission d'aménager les lieux publics de façon à ce que tous – sportifs, contemplatifs, jeunes, vieux, déficients intellectuels, handicapés et non-standards – se sentent bien... hors de leur cour. Merci à mes voisins de me garder en contact avec l'essentiel. C'est bien de magnifier les lieux, mais encore faut-il qu'ils répondent aux besoins de base. De mes voisins. De tous. ✱



LE RÔLE DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DANS LA PRÉVENTION DE L'INSÉCURITÉ URBAINE ET DE LA CRIMINALITÉ

Sébastien Lebel
Architecte paysagiste
Ville de Québec

Un jour, après lui avoir présenté le plan d'aménagement d'un parc, mon client du service des loisirs me dit : « Parfait ! C'est très bien ! Maintenant, nous allons transmettre le plan au service de police pour commentaires. Ils vont valider l'aspect sécurité. »

Sur le moment, je suis resté surpris et je me suis demandé : « Est-ce que la sécurité est seulement l'affaire de la police ? Et vont-ils exiger plusieurs modifications aux plans ? » Puis je me suis dit : « À l'avenir, lorsque je présenterai un plan d'aménagement, je ferai ressortir davantage l'enjeu de sécurité de l'espace public, parce que cet enjeu fait partie de la réflexion et des décisions de conception. »

Les architectes paysagistes, en participant à la création de milieux de vie de qualité, ont la responsabilité d'instaurer les conditions propices à la sécurité de la population dans les lieux publics et de faciliter le travail des policiers et autres acteurs de la prévention. Depuis ce jour-là, le lien entre aménagement urbain et sécurité me préoccupe. À mesure que nous analysons un site, nous nous rendons compte du lien qui existe entre les caractéristiques d'un espace et les phénomènes d'insécurité vécus par les citoyens. L'aménagement de ces espaces est au cœur des débats actuels. La nature des problèmes d'incivilité diffère d'un endroit à un autre : ensemble résidentiel, vaste espace vert, corridor cyclable, stationnement, place publique, etc.; or, chaque site requiert des principes d'aménagement adaptés.

On observe que l'insécurité perçue ou réelle influe sur les modes de vie, les heures de déplacement, les itinéraires et la fréquentation des lieux publics, particulièrement chez les femmes et les personnes âgées. Par exemple, plusieurs d'entre elles n'aiment pas se déplacer le soir et circuler dans des espaces mal éclairés et peu achalandés. Les espaces publics doivent être conçus de façon telle que quiconque, peu importe sa condition, s'y sente en sécurité et y soit le moins possible exposé à des risques d'actes criminels. Comment créer des espaces extérieurs plus sûrs et réduire l'inquiétude éprouvée par les citoyens ? L'architecte paysagiste, en tant que concepteur d'espaces publics, doit répondre à ce besoin

par un aménagement adéquat. La sécurité en aménagement, c'est beaucoup plus que des mesures techniques ou technologiques telles que l'ajout de barrières de protection, de garde-corps ou de caméras, même si cela est parfois nécessaire. L'architecte paysagiste doit s'interroger sur la façon de concevoir des espaces urbains sûrs répondant tant à l'objectif de qualité urbaine et d'amélioration du milieu de vie qu'aux exigences en matière de sécurité. Cet enjeu a toujours fait partie de sa réflexion et de son processus de conception, mais était peu illustré lors des présentations et rarement mis de l'avant. Les attaques aux camions-béliers des dernières années sur des rues piétonnes et les enjeux liés aux problèmes de santé mentale qui s'accroissent nous incitent à porter une attention renouvelée aux questions de sécurité.

L'architecte paysagiste possède le savoir-faire pour créer des espaces publics extérieurs où l'usager se sent bien, pour créer une atmosphère accueillante, chaleureuse et verdoyante, pour imaginer des espaces ouverts, accessibles à tous, conçus pour être investis par un grand nombre de citoyens, faciles à gérer et fonctionnels, qui favorisent l'interaction sociale et qui améliorent l'ambiance urbaine. Les nouveaux espaces publics se révèlent ainsi comme des facteurs de sécurité. L'architecte paysagiste doit poser un diagnostic précis sur l'insécurité et proposer des solutions pertinentes selon les contextes. Depuis une trentaine d'années, plusieurs guides de bonnes pratiques pour un aménagement sécuritaire existent et démontrent que l'aménagement s'avère préventif et dissuasif face à de potentiels actes délictueux, et ce, au-delà de l'analyse et de l'observation du site, du quartier, du type de population et des marches exploratoires. Une approche simple basée sur les six principes d'aménagement sécuritaire permet de mettre en œuvre cet objectif de sécurité et de réduction du sentiment d'insécurité.

Ces six principes élémentaires tirés du guide *Ma ville en toute confiance* de l'auteure Sophie Paquin (édition UMQ) sont reconnus pour prévenir la criminalité et proviennent d'une approche fondée sur l'expertise des femmes en matière de prévention des agressions dans les municipalités. Ils peuvent aussi être utilisés pour déterminer les correctifs à apporter en vue d'améliorer un équipement public existant. Et les solutions sont habituellement très abordables. Enfin, comme j'avais déjà intégré ces principes à mon concept, je n'ai heureusement pas eu à modifier mon plan!



Photo : Ville de Québec

↑ La surveillance formelle: les commerces et services constituent des points d'aide et la fréquentation rend possible la surveillance naturelle (afin d'être dans des lieux surveillés et d'obtenir de l'aide).

1 LA SIGNALISATION

afin de savoir où l'on est et où l'on va

La signalisation facilite l'orientation pour trouver son chemin ou obtenir de l'aide en cas de besoin. Elle peut prendre différentes formes, mais elle doit être précise, facile à comprendre (favoriser les pictogrammes) et placée à des endroits stratégiques.

2 LA VISIBILITÉ

afin de voir et d'être visible

Le champ de vision, l'absence de cachette ou d'écran, une bonne hiérarchisation spatiale et un éclairage adéquat contribuent aussi à la visibilité et offrent une définition claire des lieux, ce qui permet d'anticiper les difficultés. Par exemple, lorsque l'on s'engage dans un sentier, il est important d'en voir le bout, la sortie; si cette sortie est bloquée temporairement, il faut l'indiquer sur un panneau de signalisation à l'entrée.

3 L'ACHALANDAGE

afin d'être dans des lieux animés, d'entendre et d'être entendu

La fréquentation rend possible une surveillance naturelle qui dissuade les comportements délinquants et rassure les usagers. La présence d'une foule augmente la possibilité d'obtenir de l'aide. La mixité des fonctions et une certaine densité favorisent l'achalandage de jour comme de nuit.

4 LA SURVEILLANCE FORMELLE ET L'ACCÈS À L'AIDE

afin d'être dans des lieux surveillés et de pouvoir obtenir de l'aide

La surveillance des lieux publics s'effectue principalement par des patrouilles régulières à partir de la rue. L'organisation spatiale et la végétation proposée doivent faciliter et non entraver les missions de surveillance et les interventions du service de police.

5 L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU ET SON ENTRETIEN

afin de vivre dans un lieu propre et accueillant

L'éclairage, le mobilier urbain, la végétation, la largeur des cheminements et la signalisation participent à la sécurisation. Les dégradations matérielles entraînent un sentiment d'insécurité et de permissivité. La réparation rapide des clôtures, du mobilier et de l'éclairage, le prompt nettoyage des graffitis et une collecte régulière des poubelles contribuent au confort. Un entretien préventif tel qu'une vigie de l'état des lampadaires et le remplacement des mobiliers désuets avant qu'ils soient brisés contribue aussi psychologiquement à signifier aux citoyens l'importance que l'on accorde à nos espaces publics et favorise le sentiment d'appartenance.

6 LA CONCERTATION MUNICIPALE ET LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

afin d'agir ensemble

Les usagers, les habitants, les commerçants et les acteurs locaux doivent être associés au diagnostic. Ils ont une expérience du terrain et une perception de l'insécurité. Le soutien des activités dans les espaces publics permet aux gens de se rencontrer et contribue à l'animation; c'est un facteur dissuasif.

Il est facile d'appliquer ces six principes, qui peuvent trouver leur application dans une stratégie plus globale de sûreté qui influera sur les procédures et politiques d'aménagement urbain sans limiter la créativité des concepteurs. Plusieurs outils restent à créer, à construire, tels que grilles d'observation, analyse spatiale de l'insécurité, audits de sécurité, etc. La sensibilisation, la formation et la coordination de l'ensemble des acteurs de l'aménagement public et privé permettraient d'intégrer ces principes simples à leurs opérations et interventions. L'aménagement de l'espace constitue un élément essentiel de la réduction des agressions et du sentiment d'insécurité.*

L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE AU PROFIT DES ESPACES INTER- GÉNÉRATIONNELS

Marie-Ève Parent

Associée et directrice de l'architecture de paysage
Lemay

Sophie Lacoste

Architecte paysagiste et chargée de projet
Lemay

Lorsque nous marchons dans l'espace public, une diversité de personnes s'offre à notre regard. Un panorama de générations différentes se déploie devant nous. Ce qui demeure parfois invisible, cependant, ce sont les interactions spontanées et les synergies entre ces différentes tranches d'âge. Chacun semble mener sa vie en parallèle des autres générations.

Au fil du temps, plusieurs facteurs ont contribué à l'individualisation croissante de notre société, laquelle évolue à un rythme toujours plus effréné. Qui n'a jamais reçu, dans sa jeunesse, le conseil de ne pas parler aux étrangers ? Qui ne se retrouve pas absorbé par son écran à la moindre occasion ? Qui n'a pas éprouvé, lors de la pandémie, une appréhension à l'égard de l'autre ?

Nous aspirons à changer les paradigmes de cette société qui vit en parallèle, mais les aléas de la vie rendent difficile le rétablissement des liens qui se sont érodés au fil des époques. Historiquement, la société nord-américaine a organisé les différentes générations en silos : les enfants dans les écoles, les personnes âgées dans les maisons de retraite, les travailleurs dans

les tours, et ainsi de suite. Ce modèle spatial incite les individus à s'approprier l'espace immédiat autour du bâtiment qu'ils occupent. Une telle organisation renforce les barrières entre les générations et limite les occasions de rencontres dans l'espace public, entravant les échanges entre les différentes tranches d'âge. Elle contribue à distancer les individus les uns des autres et à renforcer l'isolement social des générations les plus vulnérables.

La détérioration de nos relations intergénérationnelles est un problème majeur pour nos collectivités. Ce fossé entraîne un âgisme généralisé dans la population, ce qui contribue largement à une perception négative de la vieillesse et au renforcement des préjugés à l'égard des aînés.

Comme architectes paysagistes, nous avons eu l'habitude, dans notre pratique, de créer et de développer des aménagements pour le monde entier, mais en ayant en tête les personnes agiles dans la force de l'âge.

Il est plus important et urgent que jamais de changer nos paradigmes et nos façons de faire. Une personne sur quatre aura plus de 65 ans dans moins de 10 ans – un phénomène qui ne fera qu'amplifier l'isolement social de nos aînés et le clivage entre les générations.

Il semble toutefois y avoir une prise de conscience croissante des avantages qu'offrent les interactions intergénérationnelles, notamment par la création d'espaces facilitant ces rencontres et visant à briser les silos, à combattre les stéréotypes négatifs liés à l'âge et à promouvoir une société plus inclusive.

Pendant de nombreuses années, des chercheurs se sont intéressés à cette question, bien qu'elle n'ait pas été pleinement intégrée aux méthodes couramment utilisées par les aménagistes. Divers ouvrages et recherches présentent des façons novatrices de penser, planifier et concevoir des environnements qui intègrent les notions intergénérationnelles. Tous s'entendent pour dire que la première étape de l'évolution de nos pratiques est de comprendre les distinctions entre les approches monogénérationnelles, multigénérationnelles et intergénérationnelles, puis la manière dont ces approches sont reflétées dans l'espace.

Le design monogénérationnel propose des environnements dans lesquels les individus d'une seule génération vivent ou interagissent principalement entre eux, comme une résidence pour personnes âgées ou une école. Ces espaces se concentrent sur les besoins d'une tranche d'âge spécifique, limitant ainsi les possibilités de rencontre entre générations¹.

En réaction à cette approche, le design multigénérationnel cherche à répondre aux besoins de toutes les générations en concevant des environnements où plusieurs générations coexistent. Il va au-delà de l'idée traditionnelle de la conception centrée sur un groupe d'âge spécifique, en reconnaissant que la société est composée de personnes de différentes générations aux préférences et aux besoins variés. Les auteurs expliquent que cette approche omet toutefois de mettre au cœur de son concept un élément fondamental : générer des interactions entre lesdites générations².

C'est là que le design intergénérationnel prend tout son sens : il transforme la proximité physique en connexion humaine. Cette approche se concentre tant sur l'environnement physique que sur le bien-être social et émotionnel des différents groupes d'âge. Il a pour objectif de concevoir des milieux de vie et des installations qui répondent aux besoins particuliers de chaque groupe d'âge, tout en facilitant les rencontres, les interactions et la synergie entre les différentes générations. L'espace public devient alors un lieu de prédilection pour les échanges informels, les rencontres fortuites et la tenue d'activités communautaires.

Il contribue ainsi à réduire l'isolement social, notamment pour les personnes âgées, et à susciter la compréhension et le respect mutuels entre les générations. Mais plus concrètement, comment pouvons-nous, en tant qu'architectes paysagistes, provoquer les échanges entre les générations³ ?

CRÉER DES ESPACES MULTIFONCTIONNELS ET FLEXIBLES



Cette approche permet à diverses tranches d'âge de profiter simultanément des mêmes espaces. Il s'agit ici de repenser la conception des espaces autrefois délimités par une seule fonction. Le monofonctionnel devient multifonctionnel : des écoles qui ne sont pas seulement pour les étudiants, des hôpitaux qui ne sont pas seulement pour les malades, des terrains de jeux qui ne sont pas seulement pour les familles, etc.

ADOPTER UNE CONCEPTION INCLUSIVE



Il faut garantir un environnement qui est non seulement accessible, mais aussi accueillant et confortable pour les individus de tous les âges et de toutes les capacités. En privilégiant une vision inclusive, on cherche à éliminer les barrières physiques et sociales, permettant ainsi à l'espace public de véritablement refléter la diversité de la population et de devenir un lieu où chacun se sent bienvenu et pris en compte.

INTÉGRER L'ESPACE PUBLIC AU TISSU SOCIAL



En positionnant des espaces publics à proximité d'écoles, de centres communautaires et d'autres installations fréquentées par diverses générations, on inscrit l'espace public dans le tissu social. Aujourd'hui, on voit une tendance dans la conception des nouvelles écoles qui sont davantage intégrées à la communauté et à la vie sociale. Les cours d'école se transforment en places publiques, liant les activités scolaires à des installations communautaires telles que des centres sportifs et des bibliothèques, favorisant la connectivité et les rencontres entre les individus.

PROGRAMMER DES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES



Stimuler les échanges et la transmission de savoir entre les générations crée une synergie bénéfique. Les jeunes profitent de la sagesse des aînés, qui, en retour, se sentent valorisés de pouvoir partager leur expérience. Des projets collaboratifs, tels que des jardins partagés ou des studios d'art, encouragent cet échange de compétences et de connaissances.

IMPLIQUER LA COMMUNAUTÉ



Par un processus de conception participatif, l'espace peut refléter réellement les besoins et les souhaits des personnes qui l'utiliseront. Les concepteurs et conceptrices devraient intégrer presque systématiquement la réalisation de sondages, d'ateliers et de groupes de discussion pour recueillir des informations et impliquer différents groupes d'âge dans la prise de décision.

UTILISER DU MOBILIER LUDIQUE ET INTERACTIF



Par l'utilisation de mobilier créatif, il est possible de créer des occasions d'interaction pour inspirer la créativité et l'imagination des usagers, qu'ils soient jeunes, adultes ou âgés.

FAVORISER UN RAPPROCHEMENT AVEC LA NATURE



Les espaces naturels offrent un terrain neutre où les personnes de toutes les générations peuvent se réunir et partager des intérêts communs. La nature possède une beauté et une diversité qui suscitent souvent l'émerveillement, quel que soit notre âge, et crée un cadre propice aux discussions et aux expériences partagées.

CONCEVOIR DES PARCOURS ET DES CROISEMENTS



Plutôt que d'avoir des zones isolées où les gens restent confinés, il est préférable de concevoir un agencement fluide et perméable qui facilite la circulation et les rencontres entre les différents groupes d'âge. Cela peut être réalisé en intégrant des éléments tels que des sentiers sinueux, des promenades pittoresques, des aires de repos et des points d'intérêt dispersés dans l'espace. Les parcours bien conçus invitent les gens à explorer et à se déplacer à travers l'environnement, créant des occasions de rencontres fortuites et d'échanges informels.

Changer nos paradigmes et nos façons de faire pour tendre vers le modèle intergénérationnel est nécessaire si l'on veut lutter contre l'isolement social grandissant de nos aînés. Vieillir ne devrait plus être considéré comme un défaut ou un déclin, mais plutôt comme une période de la vie synonyme d'expérience, de sagesse et de plénitude, bénéficiant à la fois à l'individu et à la société dans son ensemble.

Peu importe la façon dont on intègre les préoccupations intergénérationnelles à nos projets, les résultats demeurent les mêmes : une diminution des perceptions négatives et des préjugés, une réduction de l'isolement social, un bien-être accru et des milieux de vie de meilleure qualité au sein de la société. Ces bienfaits réitèrent l'importance pour les architectes paysagistes d'intégrer la notion intergénérationnelle à la conception d'espaces publics. Mais nous ne pouvons évidemment pas agir seuls. Cette sensibilisation doit s'accompagner d'une collaboration entre toutes les parties prenantes : municipalités, élus, architectes paysagistes, architectes, urbanistes, designers urbains et même promoteurs privés.

N'oublions pas que la conception intergénérationnelle est un processus dynamique qui nécessite une évaluation et une adaptation continues. Les retours réguliers des usagers et un suivi de la manière dont l'espace est utilisé permettent d'orienter les améliorations et les aménagements futurs. Cette démarche englobe bien plus qu'une simple approche conceptuelle; elle exige un changement culturel profond afin de construire des communautés plus inclusives et cohésives. *

RENCONTRE SUR DES ENJEUX QUI DÉPASSENT LE DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT

Adèle Kremer
Étudiante à la maîtrise en aménagement
Université de Montréal

La question de l'itinérance est considérée dès les années 1980 comme « une crise sociale » au Québec, et plus globalement comme un enjeu d'ordre national à l'échelle du Canada (Roy et Hurtubise, 2007). L'augmentation constante du nombre de nouvelles personnes en situation d'itinérance (PSI) renforce la difficulté à laquelle sont confrontés les chercheurs pour quantifier et qualifier les enjeux liés aux pratiques et aux modes de vie des PSI ainsi que les impacts qui y sont associés dans le paysage urbain.

Parmi les différents types d'itinérance, la proportion visible dans la Ville de Montréal est estimée à 4512 individus (gouvernement du Québec, 2023), étant donné que la majorité des individus en situation d'itinérance réelle l'expérimentent de façon plutôt cachée. La perte partielle ou totale de liens sociaux et la multiplication des difficultés à intégrer les différentes couches de la société les isolent progressivement suivant un processus de marginalisation (*Portrait de l'itinérance au Québec*, 2022). Les espaces publics constituent un processus social construit, déconstruit et reconstruit en continu. Ils créent un ancrage, des formes de rencontre ou de connectivité entre usagers et permettent de fait l'entretien d'une identité collective (Gibout, 2009). Pour les personnes en situation d'itinérance, les espaces publics facilitent la création d'un tissu de réseau social.

Cependant, les manières de s'appropriier un espace divergent d'un groupe à un autre, ce qui engendre inévitablement des tensions. Les résidents d'un quartier, dont l'idéal repose souvent sur l'imaginaire d'un paysage paisible, en harmonie et avant tout homogène, n'y perçoivent donc pas la présence des personnes en situation d'itinérance comme une composante désirée (Margier, 2013). Les espaces publics sont informellement régis par un certain nombre de codes physiques et comportementaux auxquels les PSI correspondent rarement. De ce fait, les espaces publics leur sont peu hospitaliers et les PSI sont souvent considérés comme « out of place » (Kitchin, 1998). À partir de ce constat, la question « comment ? » revient systématiquement quand il s'agit de s'interroger sur la prise en compte des personnes en situation d'itinérance,

↓ Le square Cabot



Photo : Thomas Miao | Affleck de la Riva



Photo : Thomas Miao | Affleck de la Riva

de leurs aspirations et de leurs besoins dans les espaces publics par les architectes paysagistes. Il ne s'agit pas ici d'avoir recours à une recette universelle qui pourrait être appliquée, peu importe le contexte, mais de saisir l'importance de connaître et comprendre cette population, demeurée jusqu'ici anonymisée, et d'en tenir compte. Il s'agit d'expérimenter des manières adéquates de la consulter et de proposer des pratiques d'aménagement inclusives ou allant dans le sens d'une justice sociale qui tiendrait compte de ses aspirations.

Au Québec, ainsi qu'au Canada, deux stratégies ont été mises de l'avant au cours des deux dernières décennies. La première est de proposer un accès au logement comme levier de reconnexion avec la société (programme Housing First, 2014). Le projet Eva's Phoenix, inauguré en 2016, l'illustre. Dès lors, la volonté de la firme LGA Architectural Partner, mandataire du projet, était de façonner un quartier au sein même d'un hangar jusque-là abandonné. La structure est composée de plusieurs studios indépendants avec un accès à divers services de base et à un soutien d'écoute et d'aide par des intervenants. Cette initiative et le travail des aménagistes dans l'apprentissage des besoins des personnes en situation d'itinérance dans le cadre du projet font partie des exemples à suivre.

Cependant, depuis quelques années, une prise de conscience et de reconnaissance s'opère doucement concernant les manières d'habiter la ville sans ancrage au logement. Cette stratégie propulse le programme Community First. C'était également le sujet du colloque de l'organisation Architecture sans frontières en 2023. L'intégration des enjeux d'itinérance sous le prisme de cette seconde stratégie peut donner naissance à une nouvelle façon de penser quant à ce à quoi peuvent servir les espaces publics. Dans l'idéal, nous réussirions à mettre en valeur des espaces que nous concevons sans pour autant créer des formes d'exclusions

spatiales et sociales (Cresswell, 1996). Or, le peu de recherches se concentrant sur l'invisibilisation des PSI permettent d'affirmer que le rejet spatial ne fera pas disparaître l'enjeu, mais plutôt le déplacera au risque d'accentuer les problématiques contextuelles et individuelles des personnes qui y font face. L'aspect du déplacement de groupes de personnes en situation d'itinérance dans des espaces publics souvent abandonnés est un enjeu préoccupant et plus que jamais relayé dans les médias québécois. Pourtant, les raisons qui poussent les PSI à occuper un espace plutôt qu'un autre sont rarement étudiées. Or, il est en effet difficile de croire que le choix des espaces que les PSI fréquentent au quotidien est le fruit du hasard. Compte tenu de leur isolement et de leurs difficultés d'intégration, les espaces qu'elles choisissent doivent répondre à leurs besoins. Leur présence dans certains lieux dépend du réseau social qui les attache à certains espaces publics en particulier (organismes communautaires, commerces, centres religieux, réseaux sociaux), à la valeur d'attachement ou encore à la qualité matérielle des dispositifs de l'espace en question, entre autres). D'ailleurs, la recherche concernant les aspirations des personnes en situation d'itinérance reste un aspect peu exploré qui mérite d'être approfondi pour équilibrer le dialogue entre concepteurs en architecture de paysage et PSI (ASF Québec, 2023). Dans le cadre de la création d'un dialogue entre architectes paysagistes et PSI, des ateliers de sensibilisation, de participation et de concertation peuvent être envisagés, comme cela a déjà été le cas dans d'autres métropoles.

Dans quelle mesure est-il possible de tenir compte des aspirations des personnes en situation d'itinérance dans la conception de nos espaces publics? Cet enjeu, actuellement vu comme une contrainte, pourrait-il devenir une occasion de concevoir autrement nos espaces publics?

ÉTUDE DE CAS : SQUARE CABOT

L'étude de cas du square Cabot permet d'exposer la complexité de la fourniture de réponses aux enjeux liés à la présence ou non de personnes en situation d'itinérance dans un espace public. Le square a historiquement connu plusieurs transformations, tant sur le plan de sa programmation que de sa fréquentation, jusqu'à la plus récente en 2016, portée par la firme Affleck de la Riva. Les résultats et conséquences des gestes posés à l'égard de cet espace sont controversés, notamment parce que le square incarne des enjeux sociaux conflictuels. Malgré de vives tensions entre les différents groupes d'utilisateurs, le square se démarque par son hybridité de fonctions et les initiatives expérimentales qui y ont été mises de l'avant. Bien qu'initialement connu pour être un lieu de rassemblement de populations autochtones en situation d'itinérance, on y observe depuis quelque temps une diversification des profils d'utilisateurs.

En effet, la Ville et la firme responsable ont décidé de s'attacher à l'idée d'intégrer la complexité d'une inclusion des enjeux d'itinérance dans la transformation de cet espace public. Elles y ont ouvert un café dont le personnel est uniquement constitué de personnes autochtones sortant d'un épisode d'itinérance pour proposer une forme de réinsertion par l'emploi. Ensuite, la tente Raphaël André a été installée pour distribuer ponctuellement des repas chauds pendant la saison hivernale à environ 400 personnes par jour dans le square. Enfin, le centre communautaire Résilience Montréal appuie activement les usagers du square, et le centre Sannaq devrait ouvrir ses portes en 2025 pour donner accès à une forme d'intimité aux PSI; en plus de promouvoir la relation d'aide avec des intervenants spécialisés au sein d'un espace polyvalent, il agit comme bibliothèque et lieu d'exposition artistique.

Cependant, l'environnement limitrophe au square connaît une phase de développement parallèle qui va à l'encontre des initiatives sociales en faveur de la présence de PSI dans le square. Dans son ensemble, et particulièrement aux abords du square, le quartier présente des signes typiques du phénomène de gentrification, dont l'émergence d'imposantes tours de condominiums et une programmation culturelle estivale importante (Granier, 2019). Face à ces dynamiques, les personnes en situation d'itinérance développent un sentiment de rejet qui les pousse à réduire leurs activités et par le fait même leur présence au sein du square (Margier, 2020). Il y a donc deux dynamiques à contre-courant qui alimentent d'autant plus les conflits préexistants. D'un côté, on observe des initiatives allant dans le sens d'une cohabitation hospitalière par le biais de dispositifs plus expérimentaux; de l'autre, une gentrification en expansion à l'échelle du quartier engendre un processus de désappropriation par les PSI (Margier, 2020). Cependant, nous pouvons



Photo : Thomas Miaul / Affleck de la Riva

tout de même constater une volonté d'expérimenter différents dispositifs pour soulager et atténuer des tensions entre groupes d'utilisateurs, et ce, en faveur de la présence des personnes en situation d'itinérance. Ce que démontre l'étude de cas du square Cabot, c'est que la volonté de créer des espaces qui tiennent compte des aspirations des PSI ne suffit pas.

Le réseau social entier de l'espace doit avoir la même vision sociale pour permettre une cohérence entre la théorie des dispositifs mis en place et leur praticité pour les différents groupes de population fréquentant le square.

Pour concevoir des espaces dans lesquels les rencontres restent constructives, il faut repenser et remettre en question nos perceptions afin d'envisager la possibilité d'une mixité d'utilisateurs dans des lieux sans percevoir la concentration des PSI comme un symptôme à invisibiliser afin de bonifier un environnement. L'ensemble de la population a besoin de sécurité, de confort et de soutien pour s'épanouir dans un paysage urbain hospitalier et socialement viable (Margier, 2020). L'architecte paysagiste peut donc se poser comme un acteur fondamental dans la conception des espaces publics pour les usagers et habitants concernés. Son devoir peut consister à approfondir ses connaissances quant aux aspirations des personnes en situation d'itinérance pour que les lieux publics deviennent des espaces ressources pour tous et toutes, car certaines aspirations des PSI ne sont certainement pas très différentes de celles d'autres groupes sociaux. Les PSI peuvent sans doute nous donner de nouvelles clés de lecture étant donné leur expertise des espaces publics en toute saison et à toute heure de la journée. Apprendre à répondre aux besoins spécifiques des PSI, c'est nous offrir l'occasion de mieux comprendre l'impact de nos choix en matière de conception de nos espaces. *

AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS POUR LES PERSONNES QUI N'Y SONT PAS

Devrait-on planifier l'espace public pour des personnes qui n'y sont pas ? Et comment faire ?

Nathalie Boucher

Anthropologue en études urbaines (Ph. D.)
fondatrice, directrice et chercheuse à Respire

Sarah-Maude Cossette

Géographe (M. Sc.) et chercheuse
à Respire

Julie Garin

Architecte paysagiste (B.A.P., B.A.A.)
membre du CA de Respire depuis sa création

Depuis 2016, Respire rassemble une équipe de chercheur·ses en sciences sociales qui explorent les expériences de différents groupes dans des espaces urbains variés. À la demande d'autorités municipales ou de groupes communautaires, nous créons des projets adaptés aux enjeux locaux, avec une attention particulière aux personnes sociales dans un environnement naturel et bâti.

Souvent, les projets consistent à mettre en lumière les pratiques et besoins de certains groupes *qui ne trouvent pas leur place dans l'espace public*. On peut être surpris·e de ce constat, puisque les espaces publics comme les parcs, les rues piétonnes, les ruelles, les plages et les rives ne sont pas aménagés avec l'intention d'exclure des personnes. On souhaite, bien sûr, des espaces urbains inclusifs, ouverts, accessibles à tous et à toutes.

Dans le cadre de ces projets, nous déployons des méthodes de collecte de données qualitatives variées, comme l'observation participante, les entretiens in situ, les groupes et ateliers de discussion et les visites commentées. Elles ont l'avantage d'éclairer les expériences et les besoins multiples de personnes qui se retrouvent bien souvent dans l'angle mort de l'aménagement urbain. Étude après étude, nous confirmons ce que plusieurs savent déjà par expérience : certains groupes sociaux ne sont pas à l'aise dans l'espace public, car rien n'est fait pour les y accueillir. Ces personnes évitent les parcs, les fréquentent quand personne d'autre ne s'y trouve ou se contentent de l'équipement disponible, par défaut. C'est le cas des jeunes Montréalais·es. Pour mieux comprendre les

pratiques des jeunes la nuit dans la métropole, nous avons consacré, à l'été 2021, près de 500 heures à l'observation de six parcs, entre 16 h et 3 h, lors desquelles nous avons cartographié près de 8000 usager·ères. Nous avons aussi discuté des expériences nocturnes avec plus de 60 jeunes âgés de 16 à 25 ans et une dizaine d'acteur·trices municipaux, intervenant·es sociocommunautaires et professionnel·les de la nuit. De ce rapport (Conseil jeunesse de Montréal, 2022), retenons ceci : après l'école, les jeunes aspirent à une certaine liberté qui leur permet de *chiller* entre ami·es sans surveillance ni pression. Malheureusement, il faut admettre qu'une ville aussi ouverte que Montréal offre peu d'espaces publics où il est possible de *chiller* sans contraintes de temps, de déplacement, de conditions météo ou de budget. Parmi les jeunes qui peuvent et qui osent les parcs jusqu'à tard, nous avons noté que les jeunes femmes sont toujours moins nombreuses que leurs pairs masculins.

Cette faible présence des adolescentes dans les parcs de Montréal est l'objet d'un projet que nous menons depuis 2018 dans l'est de Montréal. Nous avons cartographié et observé environ 150 jeunes filles de 12 à 21 ans et avons discuté avec elles pour

OBSERVER POUR MIEUX AMÉNAGER

Respire priorise une méthode d'observation participante originale, inspirée d'approches ethnographiques et sociologiques classiques en études urbaines. Cette méthode comprend deux étapes. La première, la cartographie des usages, consiste à localiser sur un plan du site à l'étude (p. ex. parc, place publique), à fréquence régulière, toutes les personnes présentes, leurs caractéristiques sociodémographiques présumées (p. ex. genre, âge, appartenance ethnoculturelle) et leurs activités (p. ex. marcher, parler, jouer). La deuxième étape, le suivi des interactions, consiste à noter sur une grille d'observation adaptée, et avec détails, les pratiques, comportements et mouvements d'usager.ères qui appartiennent au groupe observé, par séquence de quelques minutes.

L'observation permet de voir comment les gens agissent dans un lieu donné en fonction des équipements, règlements, normes ou autres personnes présentes. Ces observations peuvent être complétées par de courts entretiens réalisés sur place pour mieux nous éclairer sur les expériences observées.



essayer de comprendre ce qu'elles font et où elles vont quand elles ne sont ni à l'école, ni à la maison. Nos résultats confirment que nos expériences personnelles en tant que femmes¹ (et anciennes adolescentes) sont généralisables.

Les adolescentes fréquentent peu ou pas l'espace public. Les contraintes sont certes familiales et sociales : sentiment d'insécurité ou d'inconfort, contraintes imposées par les parents, harcèlement par les usagers masculins, etc.

Mais les difficultés sont aussi grandement liées à l'aménagement des parcs, axé principalement sur les activités physiques actives et sportives.

Certes, les terrains de basketball et de soccer ne sont pas destinés exclusivement aux garçons et aux hommes, mais ils sont utilisés majoritairement par eux. Par conséquent, les jeunes filles s'y sentent moins bienvenues.

Par ailleurs, elles ne trouvent pas de mobilier pour d'autres activités, notamment celles qu'elles préfèrent : s'asseoir et parler entre amies. En effet, les parcs sont souvent dépourvus de tables de pique-nique, bancs, abris et toilettes bien entretenues et bien situées, équipements qui répondent directement au besoin de sociabilité des jeunes filles pour une occupation confortable et prolongée des espaces publics. Par défaut, elles utilisent les balançoires des aires de jeux (quand aucun enfant n'y joue), s'assoient dans les estrades (quand aucune famille ne s'y trouve) autour des terrains sportifs (pendant que leurs ami.es y jouent²), ou marchent dans les sentiers (quand elles s'y sentent en sécurité). Peut-on alors être surpris.e d'apprendre que les filles sortent seules à un âge plus avancé que les garçons (vers 13-14 ans plutôt que 11-12 ans)? Qu'une fois sorties, elles restent dehors moins tard que les garçons (c'est-à-dire qu'elles rentrent avant le coucher du soleil)? Que leurs années de liberté sont assez courtes, car elles entrent sur le marché du travail plus tôt que les jeunes hommes? Que les centres commerciaux et les restaurants rapides sont des lieux qu'elles privilégient, car ils offrent la possibilité de s'asseoir en petit groupe et de parler, près des toilettes?

Devrait-on planifier l'espace public pour des personnes qui n'y sont pas, par exemple les adolescentes? Oui, bien sûr. D'abord, pour des raisons morales (équité) et légales, il est inadmissible et discriminatoire que des administrations publiques (urbaines, scolaires, etc.) investissent davantage dans des installations utilisées davantage par les hommes de tout âge que par les filles et les femmes³. Ensuite, pensons aux besoins : la sociabilité est une activité qui, de façon générale, est saine et active, et dont les bénéfices sont nombreux. Pour les jeunes filles, se rencontrer dans l'espace



Photo : Michelle Pawlowsky

public permet de développer des amitiés et des habiletés sociales essentielles. Pourquoi ne pas offrir des équipements qui permettent à tous et à toutes de s'asseoir un moment et de discuter, face à face, à l'abri d'un chaud soleil ou d'une pluie en soirée, à proximité de toilettes publiques et de sentiers bien éclairés?

Les projets d'aménagement peuvent renverser cette tendance qui exclut involontairement des jeunes qui souhaitent *chiller* dans l'espace public. Comment faire? La première étape consiste à affiner les connaissances sur l'environnement dans lequel l'aménagement est projeté et sur les particularités sociales des jeunes garçons et filles qui le fréquentent : le site est-il en concurrence avec un centre commercial ou à proximité d'un café? Peut-on s'y rendre en transport actif et public, et ce, à toute heure? Quelles activités, comme l'escalade⁴, attirent également tous les genres ou sont favorisées par une majorité de filles, comme se balancer? Combien de sous-espaces peuvent être aménagés pour que se côtoient en tout confort des groupes aux besoins différents?

La deuxième étape vise à encourager l'installation stratégique d'équipements qui favorisent la sociabilité, une manière de rééquilibrer les occasions d'activités sociales : des tables de pique-nique, des bancs ou d'autres types de mobilier novateur pouvant accueillir de petits groupes en discussion. Les balançoires et les hamacs font l'unanimité chez les adolescentes! Ensuite, l'équipement doit être situé stratégiquement (à proximité ou non des installations sportives ou des sentiers), sous un abri doté d'un éclairage adapté, près d'un Wi-Fi efficace et d'installations sanitaires propres et ouvertes tard en soirée. Mais avant tout et en tout temps, soyons sensibles à nos expériences en tant que femmes dans les espaces publics. Repensons nos limites et contraintes non pas comme des choix, mais comme autant d'obstacles que des professions comme celle d'architecte paysagiste peuvent surmonter pour une ville plus juste. ✱

L'ARCHITECTE PAYSAGISTE: MÉDIATEUR À LA RECONQUÊTE DE L'ESPACE PUBLIC

Sophie Topajian
Architecte paysagiste principale
BC2

Dans un contexte de densification des villes et d'inflation réduisant la capacité des individus à accéder à un espace extérieur, à des produits alimentaires frais et à différents services et loisirs, l'accès à des espaces publics conviviaux devient une aspiration forte des citoyens.

Les espaces publics urbains (places, squares, parcs, etc.) sont indissociables de la conception de la ville et ont, dans ce sens, toujours existé. Pourtant, l'usage de l'expression « espace public » ne s'est généralisé auprès des concepteurs qu'à partir des années 1970, dans un contexte de transformations urbaines annonçant paradoxalement le déclin de la fréquentation et l'utilisation de ces espaces¹. Considérés comme lieux de rencontre, de loisirs, de relaxation et parfois même de ressources alimentaires, ces espaces répondent à une variété d'usages et de besoins. Ils favorisent la diversité sociale et offrent des solutions essentielles pour s'adapter à l'évolution de notre société.

Dans ce contexte, la mission de l'architecte paysagiste consiste à adapter sa vision de concepteur pour reconfigurer des espaces publics répondant notamment aux enjeux sociaux actuels. L'un des enjeux abordés dans cet article est la question du « droit d'accès » et d'appropriation de l'espace public. L'article abordera plus particulièrement la notion de reconnexion physique et visuelle aux berges et mettra l'accent sur le rôle de la participation citoyenne au cœur du processus de conception. Deux projets seront brièvement décrits afin d'illustrer nos propos : l'aménagement de la place François-De Sales-Gervais, au centre-ville de Contrecoeur, et la création d'un pôle jeunesse à la Ville de Saint-Lazare.



↑ La relation harmonieuse de la place François-De Sales-Gervais avec le centre-ville de Contrecoeur, améliorant son attractivité et unifiant les espaces par des aménagements signatures



Photo: TARMAC - Damien Ligardi

↑ Les chaises longues de la place François-De Sales-Gervais, permettant la détente à l'ombre de grands parasols

L'ACCÈS À L'ESPACE : UN PRIVILÈGE OU UN DROIT ?

Depuis la nuit des temps, l'être humain cherche l'interaction directe avec l'espace extérieur. Que ce soit dans un but nourricier (chasse, pêche, agriculture, etc.) ou dans le cadre d'activités de détente et de loisirs, l'espace extérieur a toujours été un espace de socialisation et de contact avec la nature. Ce lien s'est distendu au fil des époques en raison de l'urbanisation croissante de nos sociétés. Cependant, au cours de la dernière décennie, plusieurs facteurs ont modifié ce rapport.

Le confinement imposé par la pandémie de COVID-19 ainsi que les périodes de chaleur intense ont entraîné une importante affluence dans les parcs et les espaces riverains. En réponse à cette situation, des municipalités ont pris la décision de réserver l'accès aux plans d'eau de leur territoire à leurs résidents, tandis que d'autres ont préféré instituer ou augmenter les frais d'entrée pour financer les services connexes². Par conséquent, bien que ces espaces soient censés constituer un bien commun, leur droit d'accès devient plus limité. De plus, face à l'augmentation des prix immobiliers qui restreint la possibilité des individus d'acquérir des propriétés avec un espace extérieur privé, l'accès à la nature pour tous devient essentiel, voire une nécessité, et son absence peut engendrer de véritables enjeux au sein de la société.

LES RESPONSABILITÉS DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ À L'ESPACE PUBLIC

L'espace public étant un lieu privilégié d'interaction et de participation sociales, il est de la responsabilité du concepteur d'intégrer l'humain au centre de l'aménagement. Les architectes paysagistes jouent un rôle primordial pour favoriser la réappropriation de l'espace public et se doivent de le repenser pour répondre aux enjeux sociaux. Ils agissent tels des médiateurs, par des concepts d'aménagement qui permettent de retisser les liens entre les individus et l'esprit des lieux afin de redonner l'accès à un bien collectif.

De même, l'intégration des citoyens aux processus de planification et de conception contribue à la cocreation d'espaces publics répondant aux aspirations communautaires. Dans le cadre de démarches de participation citoyenne, l'engagement éthique de l'architecte paysagiste et son regard visionnaire sur ces grands enjeux peuvent lui conférer un rôle d'intermédiaire. À l'issue de ce processus, le défi pour lui sera de concevoir un aménagement établissant un équilibre entre les considérations sociales, environnementales, physiques et économiques. Ainsi, par le biais de ces approches, l'architecte paysagiste pourra mettre en place une stratégie conceptuelle consistant à utiliser les résultats de ces considérations dans la mise en œuvre de sa créativité.

LA PLACE FRANÇOIS-DE SALES-GERVAIS : UN NOUVEL ACCÈS PHYSIQUE ET VISUEL AU FLEUVE

Classé parmi les plus longs fleuves du monde, le fleuve Saint-Laurent est un élément fondamental de l'identité culturelle du Québec et constitue une richesse naturelle et paysagère incommensurable. Située derrière l'hôtel de ville de Contrecoeur, en bordure du fleuve Saint-Laurent, la place François-De Sales-Gervais est un lieu privilégié pour contempler le fleuve et entrer en contact avec lui. Cependant, l'aménagement de cet espace public ne permettait pas aux visiteurs de profiter pleinement de cette fenêtre ouverte sur le fleuve ni de s'approprier l'endroit.

Fruit d'un mandat de la Ville de Contrecoeur en collaboration avec BC2, Groupe Synergis et Pluritec, l'aménagement d'un nouvel espace public s'est ainsi articulé autour du désir de renouer le lien entre les Québécois et ce bien collectif qu'est le fleuve Saint-Laurent par la valorisation de son accessibilité physique et visuelle. L'aménagement vise à créer une place publique offrant différents points de vue panoramiques sur le fleuve, et ce, pour une grande diversité d'usagers. Les différents éléments du mobilier viennent créer l'ambiance d'une plage urbaine et favoriser l'appropriation des lieux. Un banc monumental en bois tout près de l'eau ainsi que des estrades permettent de petits regroupements, tandis que des chaises longues à l'ombre de grands parasols servent d'espace de détente. La promenade riveraine avec ses quais en bois invite également les passants à s'aventurer le long du fleuve. Le site est conçu pour accueillir divers événements festifs et activités communautaires, devenant ainsi un espace de vie et de rencontre identitaire pour les citoyens et les touristes.

Un quai flottant pour les embarcations légères de type kayak et une descente de bateaux permettent, quant à eux, de s'aventurer sur le fleuve. L'aménagement de cet accès privilégié au fleuve Saint-Laurent a également été associé à une amélioration de la connexion avec le centre-ville pour consolider son attractivité et sa vocation touristique. L'axe structurant avec l'église Sainte-Trinité, lieu d'intérêt patrimonial et élément de repère visuel pour le cœur de la ville, est conforté de manière à orienter le parcours piéton vers le fleuve. Afin d'intégrer la place dans son contexte naturel et riverain, le bois est le matériau principal utilisé; il représente ainsi un élément identitaire fort dans le projet, mettant en valeur l'histoire et l'héritage culturel du lieu.

De cette façon, la réflexion sur l'accessibilité visuelle et physique au fleuve a été associée à une vision plus large visant à rehausser l'image du centre-ville et à intégrer le site dans son environnement naturel et riverain.



Photo : TARMAC – Damien Ligardi

↑ Le banc monumental de la place François-De Sales-Gervais, dont l'organisation spatiale évoque le rassemblement et permet une circulation fluide

LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA CONCEPTION DU PARC DU PÔLE JEUNESSE

La Ville de Saint-Lazare a mandaté BC2 pour concevoir un parc récréatif principalement dédié aux jeunes âgés de 12 à 17 ans sur l'ancien site du parc équestre situé au cœur de la ville. Grâce à sa proximité avec les écoles et les organisations communautaires, ce site a le potentiel de devenir un lieu dynamique et accessible à tous, offrant un milieu de vie orienté vers les nouvelles tendances et des espaces sécuritaires et conviviaux. La réflexion sur l'aménagement de ce site s'est faite en quatre étapes menant à l'élaboration d'un concept préliminaire. D'abord, un sondage virtuel auprès du public a été mené dans le but de connaître les préférences en matière de styles d'aménagements possibles. La stratégie de communication visait spécifiquement les adolescents des tranches d'âges concernées par le projet. La formulation des questions et l'approche adoptée étaient cruciales pour bien comprendre les attentes des adolescents dans la programmation du parc.

Ensuite, les résultats de ce sondage ont mené à l'élaboration de deux scénarios possibles pour le Pôle jeunesse, lesquels ont été présentés lors d'une soirée de consultation publique. Une activité participative visant à connaître les éléments les plus et les moins appréciés de chacun des deux scénarios a été organisée. Les données recueillies au cours des premières étapes du projet ont servi à concevoir l'espace et à élaborer un design qui répond aux défis actuels, tout en mettant en valeur les milieux naturels et les espaces verts existants.

En réponse aux divers enjeux identifiés au cours des différentes étapes citées ci-dessus, l'architecte paysagiste a orienté sa vision de l'espace de la manière suivante :

- 1 Assurer la multifonctionnalité et la cohabitation des usages;
- 2 Organiser les divers espaces pour maximiser la visibilité, l'accessibilité et le confort;
- 3 Prévoir une programmation fonctionnelle sur quatre saisons;
- 4 Réaménager des axes de circulation afin de favoriser la connectivité avec les écoles et le quartier avoisinants.

Sur le plan de la mise en valeur paysagère, trois stratégies ont été mises en place :

- 1 Le verdissement du site permettant la valorisation de la biodiversité et le bien-être;
- 2 La valorisation et l'intégration du boisé de façon durable dans la programmation;
- 3 Une proposition de transit favorisant l'expérience paysagère.

De ce fait, par la mise en œuvre des diverses stratégies conçues par l'architecte paysagiste au vu des données recueillies par le processus de participation citoyenne, le projet s'assure un succès au sein de la communauté et une pérennité pour les années à venir. ✱

Références

Page 14

How does it feel? La création des espaces urbains positifs

- MEYER, E.K. (2008). « Sustaining Beauty: The Performance of Appearance; A Manifesto in Three Parts », *Journal of Landscape Architecture*, p. 17.
- Cité dans TREIB, M., et S. HERRINGTON. (2021). *Serious Fun: The Landscapes of Claude Cormier*, p. 141.
- DE PAIVA, A. (2018). « Neuroscience for Architecture: How Building Design Can Influence Behaviors and Performance », *Journal of Civil Engineering and Architecture*.
- MASLOW, A. (1943). « A Theory of Human Motivation », *Psychological Review*, no 50, p. 370-396.
- Organisation mondiale de la santé (OMS), 2023.
- ULRICH, R.S. (1981). « Natural versus urban scenes: some psychophysiological effects », *Environment and Behaviour*, 13(5), p. 523-556.
- KAPLAN, S. (1995). « The restorative benefits of nature: Toward an integrative framework », *Journal of Environmental Psychology*, 15, p. 169-182.
- SHEPLEY, M.M. (2006). « The role of positive distraction in neonatal intensive care unit settings », *Journal of Perinatology*, 26(S3), S34.
- NEHAMAS, A. (2007). *Only a Promise of Happiness: The Place of Beauty in a World of Art*, Princeton, NJ, Princeton University Press.
- Cité dans TREIB, M., et S. HERRINGTON. (2021). *Serious Fun: The Landscapes of Claude Cormier*, p. 141.
- TREIB, M., et S. HERRINGTON. (2021). *Serious Fun: The Landscapes of Claude Cormier*, p. 250.
- WHYTE, W.H. (1980). *The Social Life of Small Urban Spaces*, Washington, DC, Conservation Foundation.
- WHYTE, W.H. (1980). *The Social Life of Small Urban Spaces*, Washington, DC, Conservation Foundation.

Page 19

La Voisinerie: une place verte pour la parole citoyenne?

- Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal
- Société de verdissement du Montréal métropolitain
- Institut national de santé publique du Québec
- Plan d'action sur les changements climatiques
- Regroupement citoyen de l'îlot Pelletier
- Gestion des ressources communautaires – Coopérative d'habitation située dans l'îlot Pelletier
- Fondateur et coordonnateur de Parole d'excluEs, décédé en 2016

Page 23

Repenser la solitude en aménagement: le rôle des espaces publics dans l'inclusion des personnes seules

- Hawley, L.C., & Cacioppo, J.T. (2010). Loneliness matters: a theoretical and empirical review of consequences and mechanisms. *Annals of Behavioral Medicine*, 40: 218-227. doi: [10.1007/s12160-010-9210-8](https://doi.org/10.1007/s12160-010-9210-8)
- Heu, L. C., & Brennecke, T. (2023). By yourself, yet not alone: Making space for loneliness. *Urban Studies*, 0(0). <https://doi.org/10.1177/00420980231169669>
- Winnicott, D.W. (1958). The capacity to be alone. *The International Journal of Psycho-Analysis*, 39: 416-420.
- Long, C. R., Seburn, M., Averill, J. R., & More, T. A. (2003). Solitude experiences: varieties, settings, and individual differences. *Personality & social psychology bulletin*, 29(5), 578-583. <https://doi.org/10.1177/0146167203029005003>
- Gilovich, T., Kruger, J., Medvec, V.H. (2002). The Spotlight Effect Revisited: Overestimating the Manifest Variability of Our Actions and Appearance. *Journal of Experimental Social Psychology*, 38(1): 93-99. <https://doi.org/10.1006/jesp.2001.1490>
- nathalieharb.com/portfolio/silent-room-v0-2
- CASANOVA, E., et J. HERNANDEZ. (2015). *Public Space Acupuncture*, Actar Publishers.
- OLSZEWSKA-GUIZZO, A., et autres. (2022). « Features of urban green spaces associated with positive emotions, mindfulness and relaxation », *Scientific Reports*, 12(1), 20695. doi.org/10.1038/s41598-022-24637-0
- ROE, J., et L. MCCAY. (2021). « The green city » dans *Restorative Cities: Urban Design for Mental Health and Wellbeing* (p. 17-40), Bloomsbury Visual Arts.
- SYED OTHMAN THANI, S. K., et autres. (2023). « Salutogenic Landscape Design with Cognitive Restoration Stimuli for Stress Intervention », *Environment-Behaviour Proceedings Journal*, 8(25), p. 133 à 140. doi.org/10.21834/e-bpj.v8i25.4841
- KORPELA, K.M. (2013). « Perceived restorativeness of urban and natural scenes – Photographic illustrations », *Journal of Architectural and Planning Research*, 30(1), p. 23-38.
- KARMANOV, D., et R. HAMEL. (2008). « Assessing the restorative potential of contemporary urban environment(s): Beyond the nature versus urban dichotomy », *Landscape and Urban Planning*, 86(2), p. 115-125. doi.org/10.1016/j.landurbplan.2008.01.004
- HARTIG, T., et H. STAATS. (2006). « Linking preference for environments with their restorative quality » dans B. Tress, et autres, *From landscape research to landscape planning* (vol. 12, p. 279-292), Springer Netherlands. doi.org/10.1007/978-1-4020-5363-4_19
- MAROIS, A. (2020). « Restauration cognitive par la nature: vers une intégration dans les milieux professionnels et scolaires », *Revue québécoise de psychologie*, 41(3), p. 53-74. doi.org/10.7202/1075465ar
- KHOSLA, P. (2005). « Gendered Cities: Built and Physical Environments », *Women and Urban Environment*.
- COLAS, V. (2007). *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes*, Conseil des Montréalaises.
- COTTER, A., et L. SAVAGE. (2019). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018: Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*, Statistique Canada. statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm
- ebrdgreencities.com/policy-tool/the-gendered-landscape-umea-sweden

Page 25

Le nudge: un outil pour comprendre l'impact des projets d'architecture de paysage sur la santé des populations

- dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/nudge
- dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/nudge-theory
- FRENCH, J. (2011). « Why nudging is not enough », *Journal of Social Marketing*, vol. 1 Iss: 2, p. 154-162.
- THALER, R. H., et C.R. SUNSTEIN. (2008). *Nudge: improving decisions about health, wealth, and happiness*, Yale University Press.

5 hubbug.org.uk/ballot-bin

- MARTEAU, T. M., A. OLIVER, et R.E. ASHCROFT. (2009). « Changing behaviour through state intervention: when does an acceptable nudge become an unacceptable shove », *British Medical Journal*, 339(7687), p. 121-122.
- FINE, L.K.D. (2017). Hostile urban architecture: a critical discussion of the seemingly offensive art of keeping people away, *Etikk I Praksis*, 11(2), p. 27-44. doi.org/10.5324/eip.v11i2.2052
- nudgeyou.com/en/green-nudge-nudging-litter-into-the-bin

Page 28

Sensibilités sociales envers le paysage: un potentiel stratégique à capter

- Voir le texte de la Convention européenne du paysage, p. 4 (rm.coe.int/16807b6bc8).
- Voir l'article 18 de la LPC (legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-9.002).
- Voir le document à l'adresse suivante: mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/ogat_consultation.pdf.
- DILLON, I. (2019). « Landscape architects must become planners », *The Dirt [En ligne]* (dirt.asla.org/2019/11/18/landscape-architects-must-become-planners).
- Pour plus de détails à ce sujet, voir le lien suivant: paysage.openum.ca/page-daccueil/projets/atlas-social-des-paysages-et-des-territoires-phase-1.
- BONIN, S., et autres. (2022). « Être formé et former à la médiation paysagère: place dans les cursus de paysagistes et regards croisés d'enseignants et d'apprenants », *Projets de paysage [En ligne]*, 26 (doi.org/10.4000/paysage.28464).

Page 44

L'architecture de paysage au profit des espaces intergénérationnels

- 2, 3 NELISCHER, C. et A. LOUKAITOU-SIDERIS. (2023). *Intergenerational Public Space Design and Policy: A Review of the Literature* (sagepub.com)

Page 48

Rencontre sur des enjeux qui dépassent le domaine de l'aménagement

Bibliographie

- ASF Québec. (2023). Le catalogue de pratiques « Architecture + Itinérance », *Architecture sans frontières Québec*. asf-quebec.org/catalogue-architecture-itinerance-ang-fr
- CRESSWELL, T. (1996). *In Place/Out of Place: Geography, Ideology, and Transgression* (NED, nouvelle édition), University of Minnesota Press. jstor.org/stable/10.5749/j.cttt1xt
- GIBOUT, C. (2009). « L'espace public comme lieu de transactions sociales. Une lecture à partir des pratiques de loisirs urbains », *Pensée plurielle*, 20, p. 153-165. doi.org/10.3917/p.020.0153
- GRANIER, A. (s. d.). *L'appropriation d'un espace public central revitalisé, de la cohabitation à la dispersion: le cas du square Cabot à Montréal*.
- Housing First | The Homeless Hub. (s. d.). Consulté le 1er novembre 2023 à l'adresse: homelesshub.ca/solutions/housing-accommodation-and-supports/housing-first
- iXmédia. (s. d.). L'itinérance en questions. [ixmedia.com, puq.ca/catalogue/livres/itinérance-questions-1561.html](https://ixmedia.com/puq.ca/catalogue/livres/itinérance-questions-1561.html)
- KITCHIN, R. (1998). « 'Out of place, 'knowing one's place': Space, power and the exclusion of disabled people », *Disability & Society*, 13(3), p. 343-356. doi.org/10.1080/09687599826678
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (s. d.). *L'itinérance au Québec – Deuxième portrait*, consulté le 1er novembre 2023 à l'adresse: publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003477
- MARGIER, A. (2013). *La cohabitation dans les espaces publics: conflits d'appropriation entre riverains et populations marginalisées à Montréal et Paris*, thèse, Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, doctorat en études urbaines. theses.hal.science/tel-00945671
- MARGIER, A. (2020). « Réflexions conclusives: la normalisation résidentielle des espaces publics comme "dispersion douce" », dans *Cohabiter l'espace public: conflits d'appropriation et rapports de pouvoir à Montréal et Paris*, Presses universitaires de Rennes, p. 173-180. doi.org/10.4000/books.pur.140792
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (s. d.). Rapport de dénombrement 2022, consulté le 1er novembre 2023 à l'adresse: publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003630

Page 52

Aménager les espaces publics pour les personnes qui n'y sont pas

- Et d'autres études sur le sujet, au Royaume-Uni notamment.
- Comme ceux de basketball, de soccer, de skateboard, des sports privilégiés par les jeunes garçons et les adolescents.
- L'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies reconnaît d'ailleurs le droit des enfants à pratiquer librement, dans des conditions d'égalité, des activités récréatives propres à leur âge.
- Voir le texte suivant sur la parité en escalade: planetgrimpe.com/pourquoi-les-femmes-peuvent-elles-grimper-aussi-fort-que-les-hommes.

Pour en savoir plus:

- AMIRAUX, V. et N. BOUCHER (dir.). (2022). *Montréal nocturne: perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, Conseil jeunesse, Montréal. ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_junesse_fr/media/documents/avis_montreal_nocturne.pdf
- BOUCHER, N. et S.-M. COSSETTE. (2022). « Les filles ont-elles droit aux parcs? Agir pour favoriser la présence des adolescentes dans l'espace public », revue Droits et libertés, automne 2021/hiver 2022.
- COSSETTE, S.-M. et autres. (2022). « Chiller et autres faits ordinaires: les jeunes, la nuit, à Montréal », *Ethnologies*, 44(1), 85-106. doi.org/10.7202/1096058ar
- COSSETTE, S.-M. et N. BOUCHER. (2021). « Les adolescentes, tacticiennes de l'espace public. Usages engagés et expériences transgressives des adolescentes dans les parcs de Pointe-aux-Trembles (Montréal) », *Revue canadienne de recherches urbaines*, 30(2), 109-123.

Page 55

L'architecte paysagiste: médiateur à la reconquête de l'espace public

- GEUZE, A. (1995). « Moving Beyond Darwin » in KNUJIT; Martin et autres. *Modern Park Design: Recent Trends*, Bussum, Thoth Publishers.
- mamh.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2021/n-18-9-juillet-2021

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

FOURNISSEURS

64 Agrébec
73 Aménagement Côté Jardin
67 Atmosphère
69 Bolduc
73 Bourassa Sport Technologie
68 Carpell
72 Cour à bois
02 Cyclone
100 Équiparc
71 Eskair Aménagement
68 Gazon Bastien
70 Gloco
04 Groupe Richer
76 HUB Surface Systems
66 Équipements Récréatifs Jambette
65 Landscape Forms
66 Les Agences de l'Est
62 Les Épandages Robert
72 Les Sols Champlain
99 Luxtec
03 Matériaux Paysagers Savaria
68 Noblio
98 Nüline Distribution
74 Shade Systems - Techsport
08 Techo-Bloc
75 Techsport
62 Tessier Récréo-Parc

BUREAUX

64 AECOM
77 BC2
70 Civiliti
63 Fahey
63 NIPPAYSAGE
74 OPTION aménagement
65 Rousseau Lefebvre

ORGANISMES

80 AAPQ
80 Jardins de Métis



TOUR AVENTUS

La première tour de jeu accessible de l'industrie, la tour Aventus, va au-delà de l'esthétique ; c'est la tour la plus innovante avec un accès universel jusqu'à 12 pieds.

- Design modulaire;
- Voies accessibles jusqu'au sommet de la structure;
- Défis variés pour les utilisateurs de toutes capacités;
- Multitude d'options de personnalisation.

1 800 838-8591 • www.tessier-rp.com

Découvrez
la tour
Aventus



Production • Distribution • Soufflerie •
Matériaux paysagers en vrac

Nouveau

procédé de fabrication
écoresponsable à
l'électricité

- ⇒ Fibre de terrain de jeux certifiée
- ⇒ Paillis décoratif

Service unique d'épandage par soufflerie au sol et en hauteur.

La solution optimale pour la réalisation de vos
PROJETS D'ENVERGURE!

- Terrains de jeux
- Toits verts
- Bordures d'autoroutes
- Terre-pleins

LESEPANDAGESROBERT.CA • 438 320-0389
INFO@LESEPANDAGESROBERT.CA

Un impact positif dans le quotidien

→ CAE Montréal
Parc Radar

fahey



Square Viger, Ville de Montréal
collaborateur: Provencher_Roy.Lightemotion | PNX-INNOV



NIPPAYSAGE

Mathieu Casavant
Josée Labelle
Michel Langevin
Mélanie Mignault
Claude Cournoyer
Benjamin Deshaies
Mélanie Pelchat
Emilie Bertrand-Villemure
Catherine Blain
Pauline Gayaud
Anouk Bergeron-Archambault
Marianne Lafontaine-Chicha
Renée Chamberland
Claudia Fabbriatore
Audrey Labbé
Guillaume Archambault-Lelièvre
Thomas Nadeau
Anne Wolf

© NIPPAYSAGE



Agrébec



terrains
sportifs



agrégats
spécialisés



graviers
pour toitures

Agrébec

650 Rang des Vingt-Cinq Est
Saint-Bruno (QC) Canada J3V 0G6

450-461-2552
www.agrebec.ca



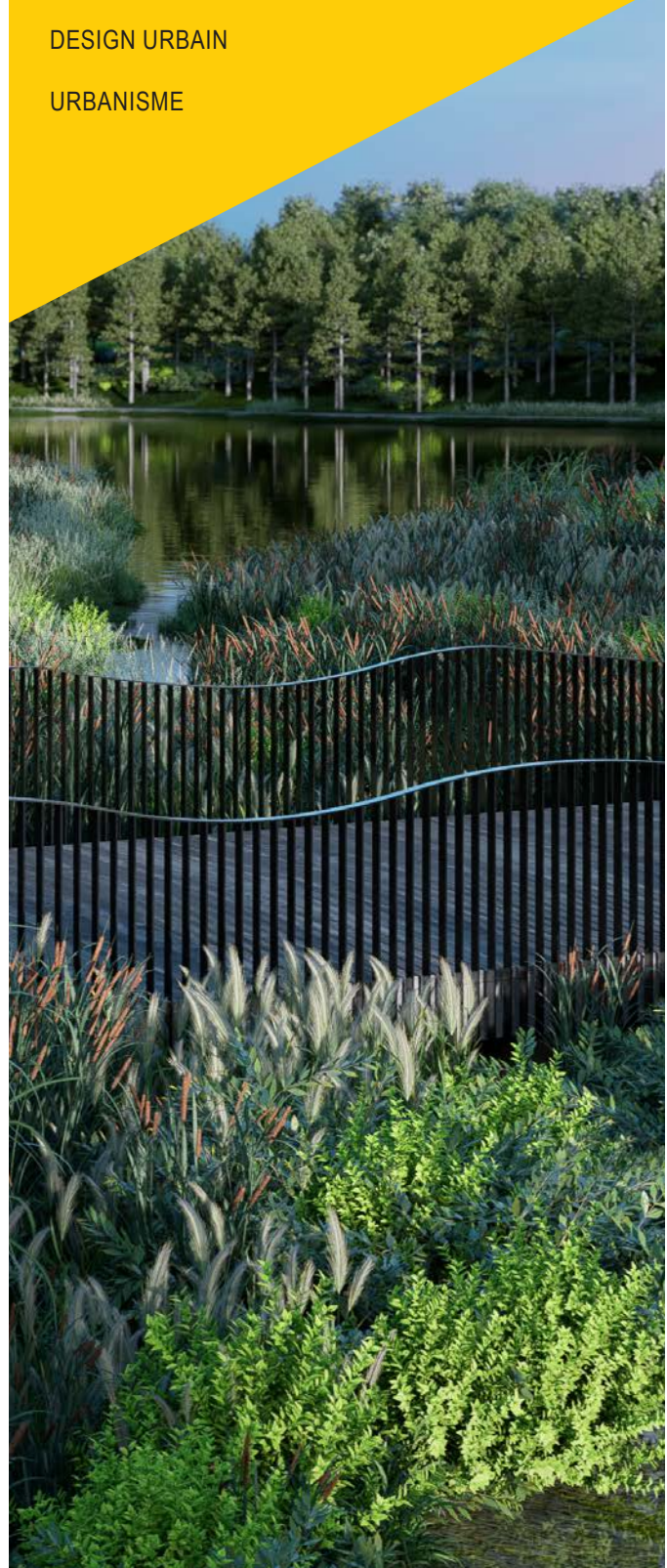
AECOM

archpaysage-designurbain@aecom.com
aecom.ca

ARCHITECTURE DE PAYSAGE

DESIGN URBAIN

URBANISME





landscapeforms

Marie Barbin

Province du Québec & Ottawa et environs

514.638.4466

marieb@landscapeforms.com

DESIGN. CULTURE. CRAFT.

LAB-ÉCOLE, CHICOUTIMI

Global Architecture & Design Awards 2022

International Architecture & Design Awards 2023

Architecture de paysage en collaboration avec Collectif Escargo

Photo: Maxime Brouillet



35 ans

**ROUSSEAU
LEFEBVRE**

Environnements
performants

1-866-311-8281
rousseau-lefebvre.com



Les Agences
de l'Est P. J.

mobilier urbain sur mesure



Il est important d'avoir de
bonnes ressources et de
bons outils pour éviter des
problèmes de conception
tout en restant libre et
créatif.

Nos 25 ans d'expérience
font de nous un solide
partenaire à votre firme.

mobilierurbain.ca
418 841-3506

ERBA^{MC TM}

**Accrochez-vous !
On se rejoint
au sommet !**



Jambette

ATMOS
PHÈRE

ESPACES PUBLICS
ESPACES LUDIQUES

GreenLine

La première gamme de module de jeux écoresponsable *au monde.*

Nous sommes fiers de réduire notre empreinte écologique en choisissant des produits écoresponsables qui sont soit *verts par nature*, soit *devenus verts*.

Plus de 80% des émissions de carbone proviennent des matières premières. En développant des matériaux conçus à partir de déchets recyclés post-consommation tel que le plastique, le textile et le bois, KOMPAN produit désormais **des aires de jeux complètes qui sont écoresponsables.**



Découvrez la première aire de jeu Greenline au Québec!





NOBLIO
L'ÉLÉGANCE EXTÉRIEURE

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL

NOBLIO.CA



BASTIEN
GAZON

**VOTRE RÉALISATION.
NOTRE GAZON.**

**BASTIEN - UN NOM À RETENIR
POUR UN PROJET BIEN ACCOMPLI.**

365 jours pour concrétiser vos rêves et projets.

450 477-0061 | f @ in | GAZONBASTIEN.COM



SURFACES SYNTHÉTIQUES SPORTIVES

20 ANS D'EXPÉRIENCE	50 CERTIFICATIONS INTERNATIONALES	1800 INSTALLATIONS
------------------------	--------------------------------------	-----------------------

DESIGN, CONSTRUCTION ET INSTALLATION DE TERRAINS
SPORTIFS, PISTE D'ATHLÉTISME ET TERRAINS DE JEUX

1 866 322-7735
CARPELL.COM





Certifications FIFA, World Rugby, World Athletics. Classification Court Pace ITF
Anti-chocs conformes et supérieurs aux normes CSA-Z614-07 et ASTM F-1292-04

R.B.O. 8278-1501-33

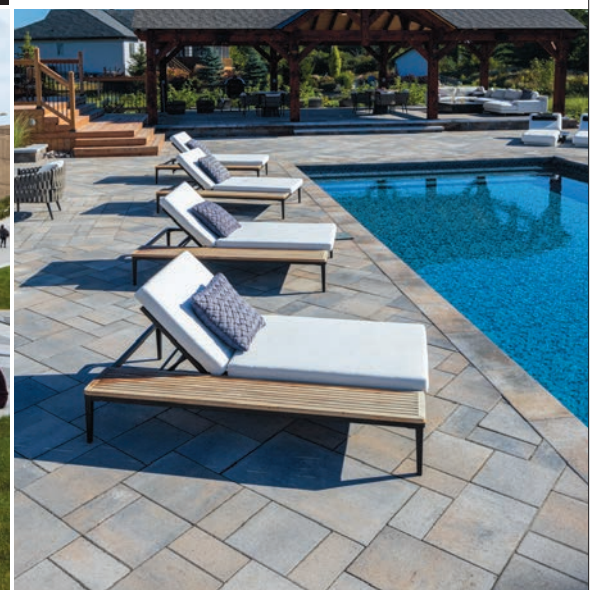


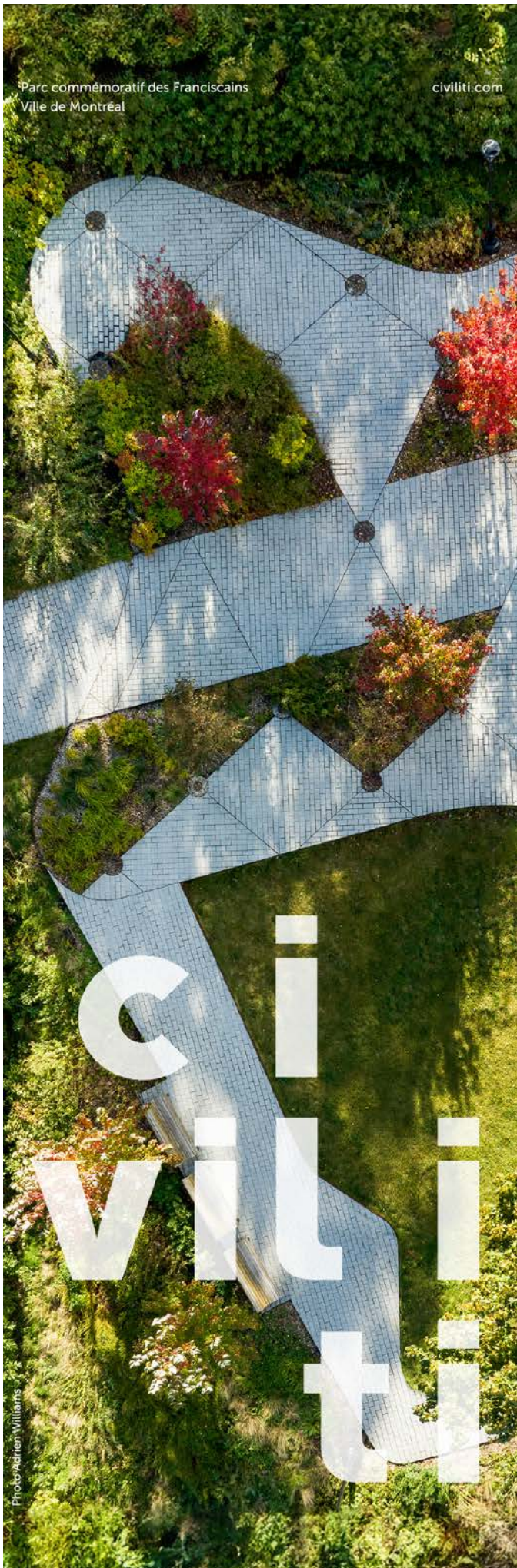
Espaces durables & environnements remarquables

Pavés, dalles et murets

 **BOLDUC**

 WWW.BOLDUC.CA



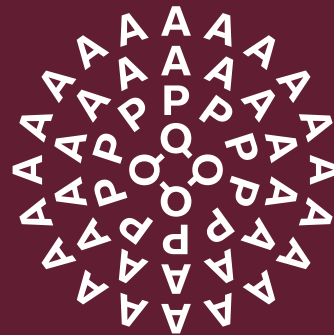


Gloco

DONNE VIE
à la biodiversité



gloco.ca



Votre entreprise est-elle inscrite au répertoire des fournisseurs ou celui des bureaux ?

Soyez visible sur notre site web!

Informez-vous et réservez votre place :
adm@aapq.org

aapq.org



CONCEPT NATURE

Conception - Fabrication - Installation

Bois de cèdre massif ultra résistant et durable

AIRE DE JEU 18 mois - 5 ans

AIRE DE JEU 5 - 12 ans

PISTE D'HÉBERTISME

Conformes à la norme

CAN/CSA Z614-20



MOBILIER URBAIN

CLASSE NATURE

Espaces publics



ENTRAÎNEMENT

Parcours 13 ans et plus

Circuit Vitalité sur bancs



**Chez Eskair,
nous aimons la collaboration!**

Nous mettons à votre disposition
fichiers DWG ou SketchUp
et offrons une formation sur le bois.

ventes@eskairamenagement.com
819 472-6520

eskairamenagement.com





Fier partenaire bâtisseur



NATURELLEMENT
BIEN PENSÉ

courabois.com
T: 450 848-8006

Les aires de jeux de Cour à bois sont spécialement conçues pour laisser libre cours à l'imagination.
En bois d'ici, naturel et sans traitement.

suivez-nous  

Cour à bois est une entreprise québécoise spécialisée dans la conception, la fabrication, et l'installation d'aires de jeux, de tours d'observation, et de passerelles récréatives et piétonnières.



Les Sols
Champlain
La qualité finale

111 Cabane Ronde, Mascouche QC
450 966-0985 • 1 800 966-0881 • solschamplain.com

Jardin Botanique de Montréal, courtoisie de Alain Richer, Architecte



AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.

514 939-3577 | info@cotejardin.com

www.cotejardin.com

AUDACE

EXPERTISE

EXCELLENCE



L'AMÉNAGEMENT URBAIN PAR PASSION DEPUIS 1984



BOURASSA
SPORT • TECHNOLOGIE



**"Donnez vie
à vos installations sportives"**

Spécialistes en revêtement de terrains sportifs

- Évaluation professionnelle
- Remise à neuf
- Terrains multi-sports
- Devis de revêtement
- Produits Laykold, Mapei et Har-Tru (acrylique et terre battue)

RBQ 8361-5179-01

450-752-9055
info@bourassasport.ca
www.BourassaSport.ca

OPTION aménagement

Une équipe à l'écoute des enjeux sociaux...



AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE, PARC DE LA POINTE-AUX-LIÈVRES, QUÉBEC



DES OMBRIÈRES MULTI-VOILES PAR SHADE SYSTEMS



GRANBY

**Shade
systems**
INC.

VISITEZ SHADESYSTEMSINC.COM



TECHSPORT, VOTRE PARTENAIRE DE CHOIX EN AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS EXTÉRIEURS

www.techsport.ca

TECHSPORT

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES QUÉBÉCOIS



www.techsport.ca



TECHSPORT, VOTRE PARTENAIRE DE CHOIX EN AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS EXTÉRIEURS



HUB SURFACE
SYSTEMS



Les revêtements StreetBondSR™ LEED® avec la technologie "Invisible Shade™"

Les revêtements StreetBondSR™ LEED® avec la technologie "Invisible Shade™" ont des caractéristiques de réflexion solaire qui réduisent l'effet d'îlot de chaleur urbain en minimisant la quantité d'énergie solaire absorbée par les surfaces en asphalte telles que les stationnements et les aires de jeux. La réduction de l'effet d'îlot de chaleur aide à minimiser l'impact sur le microclimat grâce à l'utilisation d'un matériel de revêtement d'asphalte à haute réflectance solaire et peut contribuer aux projets de crédits LEED®.

Le béton bitumineux est l'une des principales causes de l'effet d'îlot de chaleur en milieu urbain, contribuant à environ 30 à 40 % de l'empreinte urbaine. La réduction de l'effet d'îlot de chaleur réduit la consommation d'énergie et peut réduire les factures de climatisation jusqu'à 33 %, sans oublier que des chaussées plus fraîches signifient également des chaussées plus sûres et plus confortables.

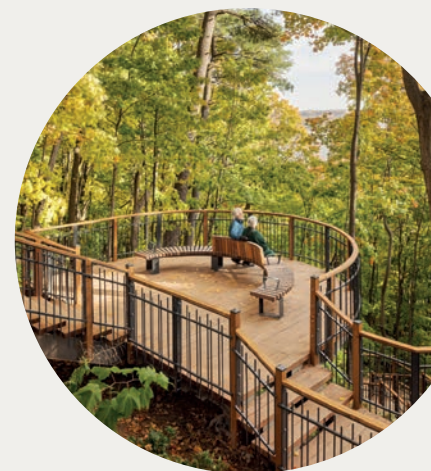
En savoir plus www.hubss.com

mail@hubss.com (416) 540-9287





Réfléchir les espaces
pour ceux qui les
habitent.



BC2

Montréal | Québec
groupebc2.com

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

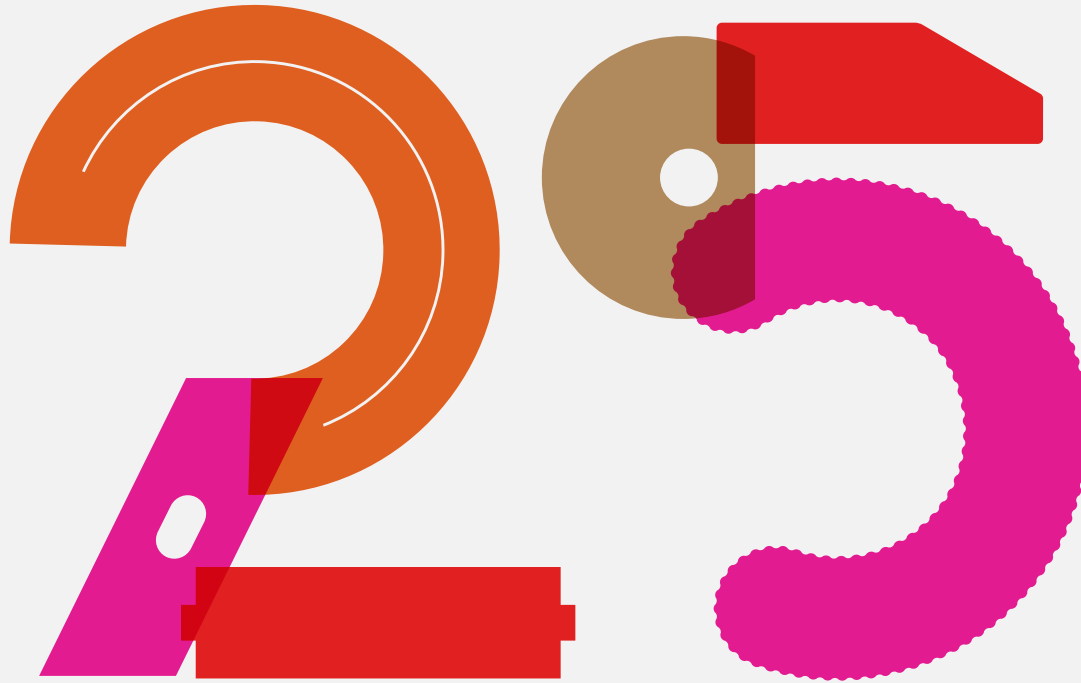
**Festival
international
de jardins**

**25^e édition
Écologie
des possibles**

**22 juin —
6 octobre
2024**



Partenaire depuis 1999



festivalinternationaldejardins.com

Canada Québec

Jardins de Métis
200, route 132
Grand-Métis, Québec
jardinsdemetis.com

Jardins • Art • Design
Histoire • Cuisine locale
Gratuit pour les enfants
de 13 ans et moins



Colloque de l'AAPQ 2024

**Paysages et enjeux sociaux:
le renforcement de la cohésion
des milieux**

Les discussions se poursuivent,
le jeudi 10 octobre 2024,
au Grand Quai du Port de Montréal.

Tenez-vous au courant!
Abonnez-vous à notre infolettre:
aapq.org

COLLOQUE

AAPQ

2024



POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PNAAT)

Présentation du plan de mise en œuvre de la PNAAT

Lors de la réunion du 23 janvier 2023 du comité consultatif dont fait partie l'AAPQ, représentée pour l'occasion par monsieur Daniel Lefebvre et madame Catherine Fernet, le gouvernement a présenté le plan de mise en œuvre de la PNAAT à paraître au printemps 2023. Il a également annoncé la création d'un autre comité, dont le but est d'aborder les aspects techniques directement liés au contenu et à la mise en œuvre des objectifs de la Politique. Les aspects techniques couvrent essentiellement l'identification d'indicateurs régionaux mis à la disposition des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés métropolitaines (CM) et permettant de cibler des objectifs en matière d'aménagement imbriqués dans les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Madame Chantal Gagnon représente l'AAPQ à ce nouveau comité technique. Rappelons que les OGAT sont une composante essentielle du cadre instauré par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Une OGAT porte spécifiquement sur « la protection et la mise en valeur des composantes culturelles du territoire telles que les paysages et le patrimoine bâti ».

À la suite de cette rencontre, l'AAPQ a déposé devant le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une lettre saluant les premières bases du plan de mise en œuvre de la Politique et réitérant l'importance de consolider une banque nationale de composantes culturelles et paysagères à l'échelle territoriale permettant d'anticiper l'évolution des dynamiques territoriales.

Lancement des consultations au Québec et création d'un réseau de cinq observatoires régionaux

Un projet préliminaire de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) a été préparé en vue d'une vaste consultation publique qui a débuté en mai et qui a pris fin le 31 août 2023.

Dans le cadre de cette consultation, l'AAPQ a déposé, le 27 mars 2023, une lettre contenant ses commentaires sur le plan de consultation des OGAT présenté à la réunion du 20 mars 2023 du comité consultatif. La lettre exprimait qu'il était essentiel, notamment, « de miser sur un cadre plus prescriptif voué à l'identification et à la mise en valeur des paysages, car ces derniers contribuent à renforcer le caractère unique et diversifié de notre territoire ». Dans cette lettre, l'AAPQ invite également les ministères concernés à inscrire le mot *paysage* dans les textes de loi « comme une cible à part entière et à en élaborer une définition claire afin de mieux outiller les MRC et d'uniformiser la compréhension de tous sur les concepts entourant le paysage, (...) comme il est décrit par la Convention européenne du paysage ». L'AAPQ a de plus rempli un sondage dans le cadre des consultations sur les OGAT, apportant son point de vue sur leur contenu.

LE DÉPÔT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNAAT 2023-2027



Le plan de mise en œuvre (PMO) a été dévoilé le 26 juin 2023 par la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, et le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe. Une enveloppe de 360,4 M\$ a été attribuée pour soutenir le plan de mise en œuvre.

Le PMO cherche à :

- Moderniser le cadre législatif en aménagement du territoire, notamment avec l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'autres dispositions;
- Publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) dès 2024;
- Mettre en place un système de monitoring assorti d'indicateurs et de cibles afin d'évaluer l'atteinte des objectifs en aménagement du territoire;
- Accroître la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les projets gouvernementaux structurants;
- Créer le nouveau Bureau de la valorisation de l'architecture, visant à élever la qualité architecturale au Québec;
- Moderniser le cadre réglementaire régissant la commande publique de l'État pour contribuer à la concrétisation des ambitions en matière d'architecture;
- Offrir un soutien financier au milieu municipal pour permettre, entre autres, la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement des MRC afin qu'ils tiennent compte des nouvelles orientations.

DÉPÔT DU PROJET DE LOI 16 : RENOUVELER LE RÉGIME D'AMÉNAGEMENT POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES QUÉBÉCOIS.ES

Certaines des mesures proposées prévoient notamment une bonification des pouvoirs des municipalités pour l'aménagement de leur territoire, ainsi qu'une mise en œuvre accélérée des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Un système de suivi en aménagement sera également mis en place au moyen d'indicateurs nationaux et régionaux.

Le 19 avril 2023, l'AAPQ a déposé un mémoire devant la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 16, Loi modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'autres dispositions. Elle y faisait les recommandations suivantes :

Recommandation 1

L'AAPQ recommande d'intégrer le paysage aux différents textes de loi comme une cible à part entière et d'adopter la définition de la Convention européenne du paysage pour le décrire.

Recommandation 2

L'AAPQ recommande d'ajouter à l'article 16 et à l'article 70 du projet de loi n° 16 modifiant les articles 5 et 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un alinéa visant à identifier et inscrire tout paysage d'intérêt et prévoir des mesures pour en assurer la protection et la mise en valeur.

Recommandation 3

L'AAPQ recommande de mettre à jour les connaissances sur les paysages régionaux et de mettre sur pied une banque de données québécoise uniformisée relative aux paysages.

Recommandation 4

L'AAPQ recommande d'assurer la cohérence et l'excellence des interventions institutionnelles sur le territoire par des interventions exemplaires de l'État en matière de protection et de mise en valeur de la qualité des paysages.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'UNIVERSITÉ ET RÉALITÉS DE LA PRATIQUE PRIVÉE : PLACE À L'AMÉLIORATION

Le programme de baccalauréat en architecture de paysage de l'Université de Montréal a fait l'objet d'une évaluation. Ce processus, mené tous les huit ans, vise à assurer la qualité du programme et à en permettre l'amélioration continue. Dans le cadre de ce processus, l'AAPQ a souhaité discuter de la formation de premier cycle en architecture de paysage avec les actrices et acteurs du milieu professionnel, notamment les employeurs.

La discussion est orientée vers les connaissances et compétences recherchées, la pertinence du programme et les besoins des employeurs. Les propos recueillis sont confidentiels et seront transmis sous forme de compte rendu à un comité d'autoévaluation ainsi qu'à des évaluateurs externes. Le rapport final devrait paraître en 2024.

MAILLAGE PROFESSIONNEL

En collaboration avec l'AAPQ, le Regroupement des étudiant.es en architecture de paysage (REAP) de l'Université de Montréal a tenu un événement de réseautage en février 2023 à la Faculté d'aménagement. Près de 20 bureaux d'architectes paysagistes regroupant 30 professionnel.les et 50 étudiant.tes ont assisté à cette rencontre de maillage professionnel. Il s'agit là d'une formule originale comportant des présentations express des bureaux d'une durée de 2 minutes, des rencontres éclair et des entrevues informelles de 10 minutes par la suite afin de trouver la personne idéale pour un emploi d'été, un stage et même une embauche à un poste permanent. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'événement aura lieu tous les ans.

COLLOQUE ANNUEL DE L'AAPQ



Le colloque annuel, tenu le 7 novembre 2023 au Grand Quai du Port de Montréal sur le thème « Paysages et transition écologique », a connu un vif succès. Il a réuni plus de 235 personnes, 46 entreprises exposantes ainsi que 13 conférencier.ères et panélistes. D'excellentes présentations et des échanges fructueux ont su réitérer l'importance de la contribution des architectes paysagistes et des professionnels d'autres disciplines, de l'aménagement à l'environnement urbain. Comme l'a mentionné madame Catherine Fernet, présidente de l'AAPQ : « Tout commence par la volonté de mieux planifier, mieux construire, mieux repenser les espaces délaissés pour concrètement les rendre attractifs et ainsi fournir un écosystème viable et durable pour la santé des populations ». Le prochain colloque aura lieu en octobre 2024 au Grand Quai du Port de Montréal sur le thème « Paysages et enjeux sociaux ».

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2029

L'Association a entrepris une démarche de réflexion pour la mise à jour de son plan stratégique en commençant par un premier exercice de consultation, qui s'est tenu le 23 octobre 2023 au pied du majestueux mont Orford, en Estrie. Sous forme de groupes de discussion et accompagnés du consultant expert en la matière Espace Stratégies, une vingtaine de membres ont participé à l'événement et échangé sur différents sujets importants touchant la profession. Une consultation de tous les membres par sondage en ligne s'est poursuivie jusqu'en décembre. Les sujets de discussion : la reconnaissance professionnelle, les services attendus de l'Association, les activités à mettre sur pied, la formation continue des membres, etc. Les résultats de ces échanges seront présentés à l'assemblée générale annuelle en avril 2024.

Luc Villandré — Nouveau directeur général



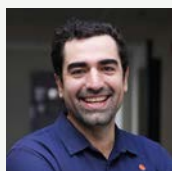
En octobre 2023, l'AAPQ a amorcé le processus de recrutement pour remplacer la personne en poste à la direction générale qui avait quitté en septembre. Elle a fait appel à une firme spécialisée en la matière, Octave Maecenas, afin d'être accompagnée dans cette tâche. Un comité a été formé pour mener les rencontres et entrevues; il était composé de madame Catherine Fernet, présidente et directrice générale par intérim, de madame Claudia Villeneuve et de monsieur Nicolas Duchesne. Le 12 février 2024, l'AAPQ a donc accueilli monsieur Luc Villandré, son nouveau directeur général. Il possède une formation en intervention en loisir et en santé mentale. Il a travaillé au sein de l'organisme YAM comme directeur général; cette entreprise d'économie sociale œuvrait en environnement avec des projets de sensibilisation et d'éducation ainsi que des projets de verdissement de ruelles vertes et d'agriculture urbaine. Il siège également, et ce, depuis plusieurs années, à divers conseils d'administration : tables de quartier de Mercier-Est (Solidarité Mercier-Est) et d'Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM), Fondation Le Plateau et Regroupement des Éco-Quartiers.

« Mon expérience au sein de différents organismes de concertation me permet de bien comprendre l'importance de travailler avec les membres, dans une optique de mettre à profit leurs connaissances et leur talent au service de la mission. De plus, le secteur d'activités de l'AAPQ est en lien avec mes valeurs et mes champs d'intérêt. »

– Luc Villandré

Vous pouvez le joindre à l'adresse dg@aapq.org.

Réza Kamari — Nouveau membre de l'équipe permanente de l'AAPQ



L'Association a accueilli en mai 2023 monsieur Réza Kamari comme agent de services aux membres et administration. Réza possède un solide bagage de documentaliste et de bibliothécaire; il a aussi de multiples talents, dont en montage vidéo. Nous sommes très heureux de le compter parmi nous.

Vous pouvez le joindre à l'adresse adm@aapq.org.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Plus de 70 professionnels ont participé à l'AGA de l'AAPQ, qui s'est tenue en mode virtuel en avril 2023. L'AGA a permis de présenter le bilan des activités de l'année 2022 ainsi que les états financiers, de discuter des projets à venir et de remettre les prix Frederick-Todd 2023 à nos lauréats. L'AAPQ a nommé ses administrateurs du CA, soit en renouvelant leur mandat, soit en les désignant pour une première fois. Deux nouveaux administrateurs ont rejoint le CA; il s'agit de monsieur Nicolas Duchesne, ingénieur, en tant que non-membre, et de madame Josée Langlois comme membre stagiaire. Monsieur Duchesne sera membre du comité de planification stratégique et madame Langlois sera responsable du comité de relève.

Les membres suivants ont été remerciés chaleureusement pour leur implication au sein du CA : mesdames Marie-Andrée Huard, Isabelle Giasson et Johanna Lessard, et messieurs Bernard Bigras, Gabriel Corriveau et Pascal Blanchette. Après l'AGA, madame Fernet a été reconduite dans ses fonctions de présidente pour un deuxième mandat.

MISE SUR PIED DE QUATRE COMITÉS

En septembre 2023, le conseil d'administration de l'AAPQ a approuvé la formation de quatre comités :

- 1 Le comité d'amélioration du programme de stage en architecture de paysage (PSAP) – Le but est de clarifier certains passages du PSAP pour le rendre plus intuitif à l'utilisation et répondre aux diverses questions soulevées par les étudiants et stagiaires;
- 2 Le comité de révision des examens – L'objectif est la mise à jour des questions de chacun des examens;
- 3 Le comité de réconciliation – L'objectif est d'appuyer et d'encadrer les membres de l'AAPQ dans leurs relations professionnelles avec les Premières Nations, Métis et Inuits;
- 4 Le comité réseautage – Mis en place pour planifier les activités de l'AAPQ sur une année.

Hommages



1960 – 2023

CLAUDE CORMIER

**UNE FIGURE DE PROUE DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE AU QUÉBEC
ET AU CANADA NOUS A QUITTÉS EN OCTOBRE 2023**

Vous connaissez tous les grandes réalisations de Claude. D'emblée, on pense au projet des *Boules roses*, transformé quelques années plus tard en *18 nuances de gai*, une installation audacieuse dans le Village gai de Montréal qui a fait sensation.

Plus récemment, *L'Anneau* sur l'avenue McGill College, installé en 2022, sera l'un de ses derniers grands coups de maître qui gardera longtemps vivante sa mémoire à Montréal. En rafale, pensons aussi à la plage au Quai de l'horloge avec ses parasols bleus, le réaménagement du bord de l'eau à Toronto, la fontaine avec chiens du Berczy Park et le Love Park aussi à Toronto, et enfin le Cascade Park à Chicago. Toute aussi longue est la liste des prix, mentions et honneurs qu'il a remportés en collaboration avec son équipe de chez CCxA. Entre autres, Claude a été fait Chevalier de l'Ordre national du Québec en 2009 et l'AAPC l'a intronisé au Collège des Fellows en 2008.

Il importe également de souligner son engagement envers la relève. Une bourse Claude Cormier en architecture de paysage a été créée en collaboration avec la Faculté Daniels de l'Université de Toronto afin de couvrir chaque année les frais de scolarité d'un étudiant en 3^e ou dernière année à la maîtrise en architecture de paysage. Un livre sur son œuvre intitulé *Serious Fun, The Landscapes of Claude Cormier* a été publié en 2021.

Merci pour tout Claude, nous te rendons hommage.

Photo : Our American Dream

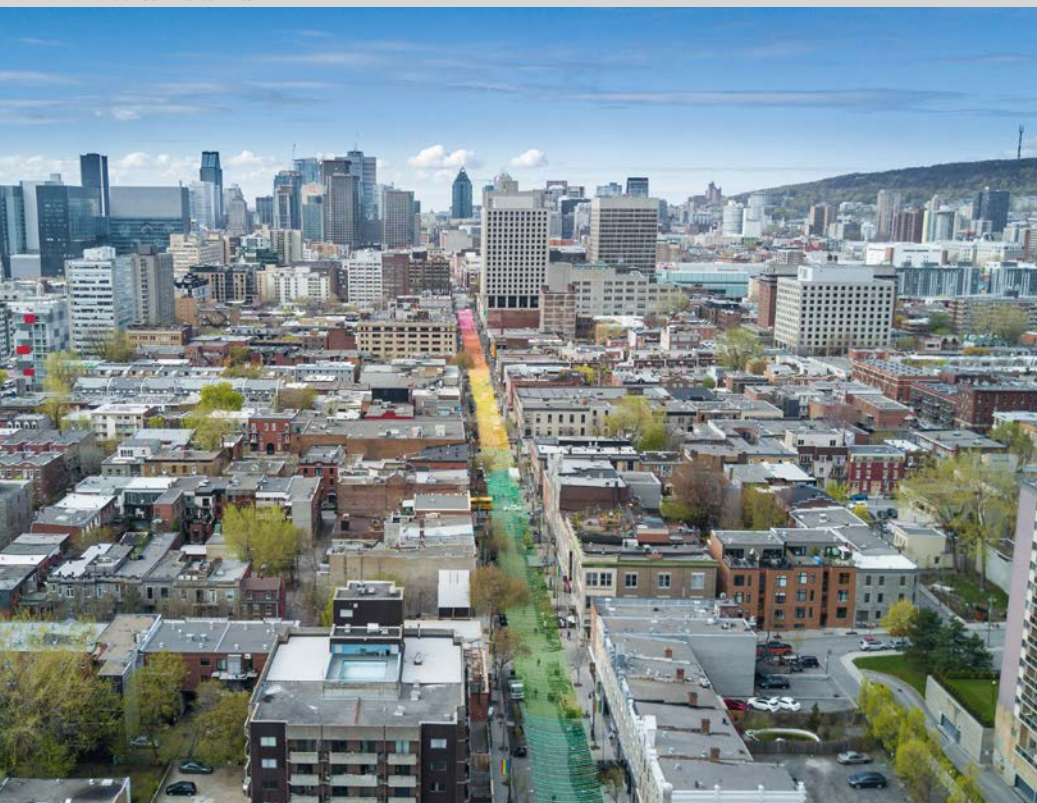


Photo : Jean-François Savaria



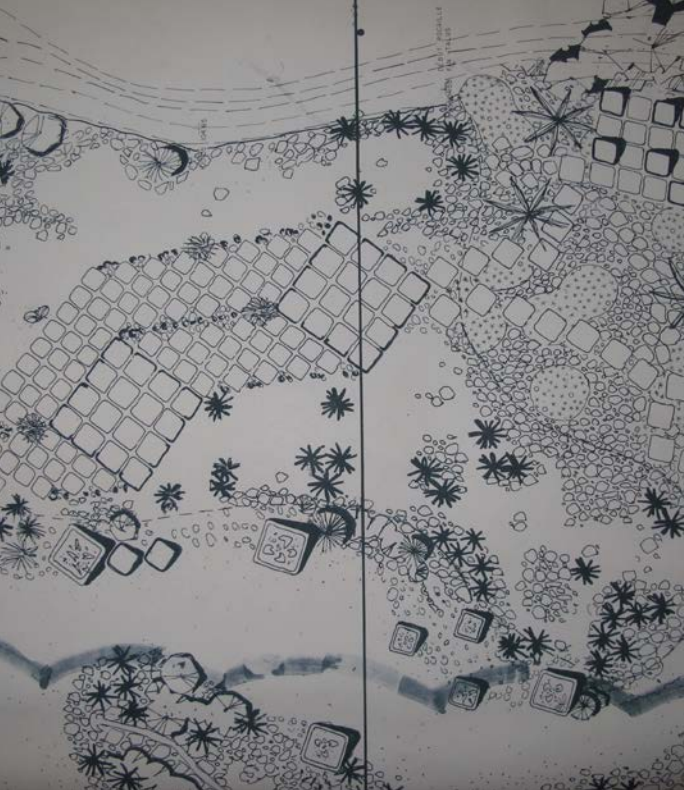


Photo : Sandra Barone



Photo : Scott Burton/Soft Network Arts



1928 – 2022

FRIEDRICH OEHMICHEN

**UN PIONNIER DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE
NOUS A QUITTÉS EN DÉCEMBRE 2022**

Bâtisseur de l'unique programme francophone en architecture de paysage de niveau universitaire sur le continent américain, Friedrich Oehmichen, affectueusement appelé Fred, a poursuivi une démarche académique imprégnée d'originalité grâce à ses connaissances des plus variées. Ce diplômé en horticulture, en foresterie et en architecture de paysage a travaillé dans plusieurs bureaux professionnels aux États-Unis. En plus d'enseigner, il a organisé des séminaires avec des experts, dont Dan Kiley et Masao Kinoshita du bureau Sasaki, concepteur du jardin-terrace de l'Hôtel Bonaventure Montréal. Il a été l'initiateur et l'organisateur de stages d'été dans les premiers bureaux privés en architecture de paysage au Québec.

Il a également été un précurseur de l'application de la vision du développement durable en s'intéressant à l'utilisation des plantes indigènes dans l'aménagement des espaces urbains et des espaces naturels. Son choix de prédilection a été l'usage des graminées, considérées injustement comme étant des végétaux sans attrait. Il a mené ses recherches sur l'adaptation des végétaux sur les sites dégradés et contaminés en multipliant des expérimentations dans le cadre de divers projets.

La parution de son livre intitulé *Les graminées – Au jardin et dans la maison*, aux Éditions de l'Homme en 2001, écrit en collaboration avec sa femme Sandra Barone, est un classique pour comprendre le rôle des végétaux dans l'aménagement de lieux sains et durables. Ses travaux de recherche appliquée dans des projets pilotes sur le rôle des végétaux en matière de stabilisation des sols et leur impact sur la qualité de l'air environnant, et ceux sur la stabilisation des berges et leur rôle dans la renaturalisation des mines abandonnées lui ont valu d'être sollicité par de nombreux bureaux en génie biologique et en architecture de paysage.

Merci pour tout Fred, nous te rendons hommage.

Conseils et comités AAPQ

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Présidente
Catherine Fernet



Secrétaire
André Gatién



Administratrice
Tracey Hesse
*Représentante auprès
de l'AAPC*



Administrateur
Sébastien Lebel



**Administrateur
Non-membre**
Nicolas Duchaine



**Administratrice
Comité exécutif**
Julie St-Arnault



**Administratrice
Comité exécutif**
Nadège Tchunte



**Administratrice
Comité exécutif**
Claudia Villeneuve



Observateur
Nicolas Chbat
Représentant étudiant



Administratrice
Josée Langlois

PERMANENCE

Directrice générale par intérim

Catherine Fernet

Services aux membres et administration

Réza Karami

Communications et événements

Christine Lessard
Suzanne Lapicerella

DÉLÉGUÉS

Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Catherine Fernet
Chantal Gagnon

Prix d'excellence AAPC

Claude Potvin

Horticompétences

Danielle St-Jean

Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeux (IQSAJ)

Catherine Fernet, administratrice

Québec Vert (FIHOQ)

Virginie Hébert

COMITÉS

Comité d'admission à l'AAPQ

Nadège Tchuente *Responsable*
Nicole Charbonneau
Mathieu Drouin
Neil Kobewka
Jimmy Leiser
Catherine Léveillé
Marie-Bernard Pasquier

Comité de réconciliation

Tracey Hesse *Responsable*
Mona Belleau
Charlotte Gaudette
Julie Lakis
Josée Langlois
Marie Pierre McDonald
Carling Sioui
Marie France Turgeon

Comité de la relève

Josée Langlois *Responsable*
Amy Beyer
Jean-Sylvain Brochu
Nicholas Chbat
André Gatien
Pier-Luc Trancé-Armand
Ariane Viens-Désautels
Alan Vignon

Comité de planification stratégique

Catherine Fernet *Responsable*
Nicolas Duchaine
Tracey Hesse
Yvan Lambert
Lucie St-Pierre

Comité de révision des examens

Nadège Tchuente *Responsable*
Nicole Charbonneau
Clémence Fauteux
Catherine Fernet
Jean-Philippe Grou
Neil Kobewka

Comité de révision du barème des honoraires professionnels

Julie St-Arnault
Marc Fauteux
Marie-Claude Séguin
Nadège Tchuente

Comité d'amélioration du programme de stage en architecture de paysage (PSAP)

Nadège Tchuente *Responsable*
Claudia Villeneuve
Catherine Fernet
Alan Vignon
Nicole Charbonneau
Neil Kobewka

Comité des cours d'école

Charlotte Gaudette
Josée Labelle
Daniel Lefebvre
Marjorie Pratte
Marie-France Turgeon

Comité des prix Frederick-Todd

Sébastien Lebel *Responsable*
Édith Normandeau
Chantal Prud'homme

Comité des ressources humaines

Catherine Fernet *Responsable*
Nicolas Duchaine
Claudia Villeneuve

Comité d'éthique professionnelle

Alain Baillargeon *Responsable*
Monica Bittencourt
Danielle St-Jean

Comité directeur pour la reconnaissance de la profession

Isabelle Giasson *Responsable*
Vincent Asselin
Pierre Bouchard
Gabriel Corriveau
Lucie St-Pierre

Comité du développement des compétences

Catherine Fernet *Responsable*
Gabriel Corriveau
Yohan Dumoulin
Karen Poupart
Nadège Tchuente

Comité scientifique

Philippe Lupien *Responsable*
Daniel Lefebvre
Jonathan Cha
Daniel Chartier
Catherine Fernet
Tracey Hesse
Chantal Prud'Homme

Comité – U de M et formation

Marie-Claude Massicotte *Responsable*
Danielle Dagenais
Bernard St-Denis

Les personnes qui aimeraient joindre l'un ou l'autre de ces comités sont invitées à transmettre leur demande à dg@AAPQ.org.

Nouveaux membres — 2023

Bienvenue!



MEMBRES AGRÉÉS

Yahya Adil
Frédérique Allard
Thierry Beaudoin
Justine Bédard-Thériault
Sophie Binet
Cynthia Boisvert
Philippe Bonnet
Mathieu Brochu
Gosia Buk
Myren Burnett
Carolina Cabrales
Renaud Caron
Jean Dupont
Isabelle Gagnon-Rose
Natalie Gingras
Aaron Hirota
Hoda Kameli
Sihed Khadhraoui
Marie-Pier Laflamme
Marc Lescarbeau
Catherine Léveillé
Noëlle Madrona
Félix Ménard-Brière
Emmanuel Moro
Manon Otto
Melissa Poulin
Carolane Racine
Ahmad Ranjbarnaei
Jean-François Rolland
Danie Savoie
Bénédicte Simard
Sandra Tannous
Émilie Vandal-Piché
François Vienneau

MEMBRES STAGIAIRES

Alexandre Allard
Gabriel-Hugues André Ouellet
Hamadi Ben Hamouda
Anthime Bion
Ève C. Desnoyers
Axle Von Garde Cabahug
Antoine Camirand
Fernanda Campos Quintana
Laura Cespedes
Claire Chevalier
James Cole
Thomas Ducharme-Moussaoui
Olivia Duchesne-Raymond
Joseph-Alexis Dumas-Boisvert
Beavan Flanagan
Camille Gauvin
Maxime Girard
Saline Haddad
Chloé Henri
Angie Valeria Jurado Sierra
Svetlana Kaioukova
Francis Laforest
Caroline Larose
Annie Lavallée
Benjamin Leduc
Félix Maltais
Jean-Philippe Marchand
Christine Marcoux
Rémi Ouellette
Emmanuelle Painchaud
Jérémie Paré-Huot
Sabrina Parent
Laurence Pomerleau
François-Xavier Proulx-Desjardins
Florian Satger
Galahad Scalabrino
Pierre Tulk
Marie-Pierre Turcot
Ariane Viens-Désautels
Ashley Eliana Youssef

ADHÉRENTS ÉTUDIANTS

Alice Allard
Marie-Laurence Blanchard
Michaëlle Brouillette
Nicholas Chbat
Claudia Farley-Dabis
Hubert Gaboury-Potvin
Yasmine Hachemaoui
Noémie Hébert
Michael Men
Valérie Meunier
Stanislas Poussin

LAURÉATS 2023



PRIX FREDERICK-TODD 2023

Instaurés par le conseil d'administration de l'AAPQ à l'automne 1995, les prix Frederick-Todd visent à reconnaître les individus, membres de l'Association et membres du public, ayant contribué de façon exceptionnelle à promouvoir l'architecture de paysage par leurs projets, publications, enseignements ou implication, et par la promotion de valeurs soutenant le paysage québécois. Ces prix rendent hommage à Frederick-Todd, pionnier de la profession au Canada, qui fut aussi le premier architecte paysagiste résidant et œuvrant au Québec.

Catégorie
membre de l'AAPQ
Bernard St-Denis



Catégorie
personnalité publique
Alan DeSousa



Un engagement incessant et exceptionnel

Le parcours de Bernard St-Denis témoigne d'un engagement incessant et exceptionnel à la promotion et au rayonnement de l'architecture de paysage au Québec. Il a travaillé pendant 10 ans à la Ville de Montréal en tant qu'architecte paysagiste et chef de section. En plus d'avoir œuvré au sein de sa propre agence pendant quatre ans, il a été professeur à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal durant plus de 20 ans.

Son enseignement, ses travaux et ses publications ont principalement porté sur les espaces publics urbains, sur l'histoire et la théorie de l'architecture de paysage ainsi que sur l'esthétique et l'interprétation des paysages. Excellent pédagogue en cours et en atelier, il a su transmettre sa passion et inspirer plusieurs générations d'étudiants à développer leur pensée et leur savoir-faire.

Dans sa pratique professionnelle, il a conçu et réalisé des projets de paysage sur le domaine public, sur des sites institutionnels et sur des propriétés privées. Il a produit des concepts de paysage pour des ensembles urbains comme le Faubourg Québec et les parcours d'entrée à la capitale du Québec. Il a siégé à plusieurs jurys professionnels et universitaires, panels d'experts, comités et commissions, dont le Comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration de la CCNQ, la commission Jacques-Viger de la Ville de Montréal et le Conseil d'agrément en architecture de paysage du Canada de l'AAPC.

Reconnu pour sa rigueur et son engagement dans plusieurs créneaux d'activités de la profession, il a participé par ses actions à la promotion des valeurs qui sous-tendent l'intervention sur le paysage, de même qu'à l'évolution et à la reconnaissance de la profession. Il a piloté la refonte du baccalauréat, la création du programme de maîtrise en architecture de paysage et le processus d'agrément de ce dernier. Il a été responsable des programmes en plus d'être membre de plusieurs comités universitaires. Récemment retraité de l'Université de Montréal, il est toujours actif dans les comités et instances de l'AAPQ et de l'AAPC, cela s'ajoutant à sa participation à divers panels et comités conseils.

Un leader inspirant du développement durable

M. Alan DeSousa est reconnu pour ses qualités de rassembleur autour du développement durable, de la protection de la biodiversité et de la préservation de la qualité architecturale. En tant que leader inspirant et décideur municipal depuis plus de 30 ans, M. DeSousa a joué et continue d'exercer une influence sur le développement urbain de Montréal. Ses décisions et ses actions ont contribué à une approche cohérente pour inclure la notion de durabilité dans la planification urbaine à différentes échelles du territoire afin qu'elles produisent des résultats et des avantages concrets sur la qualité de vie des citoyens. Cette vision innovante s'est traduite par des outils de planification, des politiques, des plans et des programmes municipaux qui guident le développement du grand Montréal.

M. Alan DeSousa est comptable agréé de formation. Élu au conseil municipal de Saint-Laurent depuis 1990, Alan DeSousa y occupe la position de maire depuis 2001. Il a aussi siégé pendant 11 ans au comité exécutif de la Ville de Montréal et ses responsabilités comprenaient, entre autres, le développement durable, l'environnement et les parcs. À l'échelle métropolitaine, il a été membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal pendant huit ans, tout en siégeant à son conseil de 2002 à 2017.

Il a obtenu diverses récompenses au fil des ans pour ses actions en développement durable au sein de la Fédération canadienne des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, le Conseil du bâtiment durable du Canada, l'Ordre des urbanistes du Québec, etc.

PRIX AAPQ DE L'EXCELLENCE ÉTUDIANTE 2023

Le Prix d'excellence étudiant est remis annuellement à un projet de fin d'études aux qualités remarquables.

Un temps de réflexion : recherche collaborative avec la communauté innue de Nutashkuan sur l'érosion des berges
Olivia Duchesne-Raymond

L'érosion des berges de la grande rivière Natashkuan a vulnérabilisé la communauté innue de Nutashkuan, mettant ainsi en péril la viabilité du village à long terme. Un temps de réflexion s'impose afin de comprendre et défier la problématique pour les prochaines décennies.



ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU CANADA

PRIX D'EXCELLENCE



Prix d'excellence du jury 2023
et Prix national Paysages publics à petite échelle
L'Anneau
CCxA

PRIX NATIONAL



Paysages publics à petite échelle
Place des Fleurs-de-Macadam
EXP + NIPPAYSAGE



Paysages publics à grande échelle
Escarpement de la colline du Parlement, Ottawa, Ontario
Vlan paysages

PRIX NATIONAL



Planification et analyse
Plan directeur de conservation, d'aménagement
et de développement du parc Jean-Drapeau 2020 – 2030
NIPPAYSAGE

**LAURÉAT D'UN PRIX D'EXCELLENCE
POUR ÉTUDIANTS 2023**



Chloé Henri



Francis Laforest



La Passerelle des générations
Projet d'atelier

GRAND PRIX DU DESIGN 2023 – AGENCE PID
CATÉGORIE PAYSAGE ET TERRITOIRES

Lauréat Prix du public
Algorithm Campus
WAA+



Grands lauréats
 Discipline : paysages et territoires
Jialing & Yangtze Residences
@ Raffles City Chongqing
WAA +



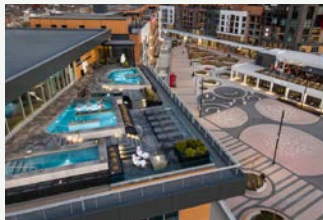
Grands lauréats
 Discipline : paysages et territoires
Entre l'Eau et le Feu
G.T.L. Paysagiste



Grands lauréats
 Discipline : paysages et territoires
Modernisation de la rue
Sainte-Catherine Ouest
et du Square Phillips
Provencher_Roy



Grands lauréats
 Discipline : paysages et territoires
Huma Spa
Projet Paysage



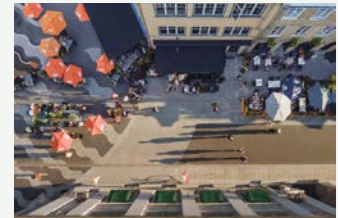
Lauréats platine
 Catégorie : Architecture de paysage
 Terrasse sur rue – placotoir
Agora Maximus
SDC x LAAB



Grands lauréats
 Discipline : paysages et territoires
Jardin Hartland
Friche Atelier



Lauréats platine
 Catégorie : Architecture de paysage
 Rue piétonne et partagée
Aménagement de la rue
Saint-Paul
Stantec



Grands lauréats
 Discipline : paysages et territoires
Humaniti
Lemay



Lauréats platine
 Catégorie : Aménagement paysager – Aménagement du pourtour de la maison
De haut en bas
Paysages Rodier



Grands lauréats
 Discipline : paysages et territoires
L'Anneau
CCxA



Lauréats platine
 Catégorie : Architecture de paysage projet culturel et institutionnel
Collège Charles-Lemoyne
Campus Ville de
Sainte-Catherine
Projet Paysage



Grands lauréats
 Discipline : paysages et territoires
Place des Fleurs-de-Macadam
NIPPAYSAGE, Exp, En
temps et lieu, Castor et
Pollux



Lauréats platine
 Catégorie : Prix spéciaux
 Paysage + Nouveaux matériaux
Faire pousser une architecture
vivante
Architecturama



Pour les projets lauréats des catégories Or, Argent et Bronze, voir int.design.

Lauréats platine
Catégorie : Prix spéciaux
Paysage + Bois
Jardin et passage culturel
Richmond – Mairie
et bibliothèque de
Pierrefonds-Roxboro
Version Paysage



Lauréats platine
Catégorie : Architecture de paysage
Rue piétonne et partagée
Le Triangle
Catalyse Urbaine



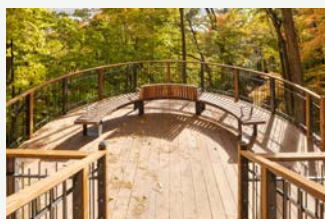
Lauréats platine
Catégorie : Concept
Concept en paysages et/ou territoires
Plan directeur du Centre
de la nature
AECOM



Lauréats platine
Catégorie : Prix spéciaux
Paysage + Éclairage
Square Viger
**NIPPAYSAGE,
Provencher_Roy,
Lightemotion,
François Ménard**



Lauréats platine
Catégorie : Architecture de paysage
projet culturel et institutionnel
Sentier des
Grands-Domains-de-Sillery
BC2



Lauréats platine
Catégories : Aménagement paysager
Aménagement de cour
Vert Bonheur
**Art & Jardins
Conception – Pierre Roy**



SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PHYTOLOGIE

Prix d'excellence 2023
Marais filtrant
Rousseau Lefebvre



PRIX HABITAT DESIGN 2023

Architecture de paysage
d'un complexe multirésidentiel
Projet Habitations
Saint-Michel Nord
**Julie St-Arnault,
Vlan paysages**



Architecture de paysage
d'une unité unifamiliale
Paysages Spirituels
et Thérapeutiques
Stéphanie Desmeules



Prix Rinox de la relève
en architecture de paysage
Josiane Roy, étudiante
à la maîtrise en architecture
de paysage
Université de Montréal



FESTIVAL INTERNATIONAL DE JARDINS



Lauréat de la 24^e édition
**Maillage
Friche Atelier**

PRIX AFG

Grand Prix du génie-conseil
québécois 2023
Place des Fleurs-de-Macadam
EXP



ASSOCIATION DES PAYSAGISTES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC (APPQ)
CONCOURS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – LAURÉATS 1^{er} PRIX

Catégorie À l'avant-garde
Au carré
Éco-Verdure



Catégorie Aménagement
de prestige 150 k\$ à 350 k\$
Tour-du-Lac
Repères



Catégorie Aménagement
de prestige 350 k\$ et plus
Une nature structurée
**Jardin Dion et Vertige
paysage**



Catégorie Côté cour moins de 60 k\$
Charme en ville
G.T.L. Paysagiste



Catégorie Côté cour 60 k\$ à 150 k\$
Bonheur d'exception
Martel Paysagiste



Catégorie De la matière au naturel
1^{er} prix ex æquo
Havre champêtre
**Dominique Bernier
Paysagiste**



Catégorie De la matière au naturel
1^{er} prix ex æquo
St-Laurent
**Les jardins de vos rêves
– Repères**



Catégorie Des façades invitantes
moins de 40 k\$
1^{er} prix ex æquo
**Les Carrés Verts
Arts & Jardins**



Catégorie Des façades invitantes
plus de 40 k\$
Le domaine anglais
Vertige Paysage



Catégorie Espace restreint
pour grand jardin
Nature Urbaine
Éco-Verdure



Catégorie Jardins d'ombre et de lumière
Entre l'eau & le feu
G.T.L. Paysagiste

Catégorie Métamorphose
Entre l'eau & le feu
G.T.L. Paysagiste

Catégorie Le béton à son meilleur
Entrée Pixelisée
Signé Garneau Paysagiste

Catégorie Le tour de la maison
Summerhus
Regard Vert

Catégorie Paysage du monde des affaires
Réaménagement du square Viger (îlot 1 & 2)
Regard Vert

Prix Coup de cœur – Éditions Pratico-Pratiques
Charme en ville
G.T.L. Paysagiste

Prix Milan Havlin
Entre l'eau & le feu
G.T.L. Paysagiste

Prix Populus
Oasis
Ô Naturel Aménagement paysager

Pour les projets lauréats d'un 2^e prix ou d'une mention, voir appq.org.

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DÉVOILÉE LORS DE L'EXPOSITION DES FINISSANTS 2023

Prix Institut de Design Montréal Caroline-Fink

Josiane Roy

Prix de l'Observatoire Ivanhoé Cambridge – Baccalauréat

**Annie Lavallée, Angie Valeria Jurado Sierra
et Catherine Alevras (en équipe)**

Prix de l'Observatoire Ivanhoé Cambridge – Maîtrise

Francis Laforest

Prix AAPQ de l'excellence étudiante 2023

Olivia Duchesne-Raymond

Prix de la direction de l'École – Baccalauréat

Myriam Deragon

Prix de la direction de l'École – Maîtrise

Hamadi Ben Hamouda

Prix d'excellence en connaissances techniques Cyclone

Matthieu Lapointe

Prix d'excellence Luxtec

**Zoé Andersen, Nicolas Gonnet, Jeanne Philippot
et Jade Robitaille (en équipe)**

Prix d'excellence BC2 – Jean-Marc Latreille

**Félix Maltais, Yasmine Lavoie
et Justine Larocque (en équipe)**

Fondation de l'architecture de paysage du Canada (FAPC)

Bourse d'études du 50^e anniversaire de l'AAPQ

Florian Satger

Bourse Focus urbain de l'Observatoire Ivanhoé Cambridge

**Sébastien Ferrand et Guillaume Montpetit
(individuellement)**

Prix Coup de cœur Fonds Sid Lee Architecture
de la Chaire UNESCO en paysage urbain

**Asma Korichi, Jasmine Melançon
et Josiane Roy (en équipe) et Flavia Cozac**

Prix de maîtrise Fonds Sid Lee Architecture

Chloé Henri

Prix Gazon Richer

**Alexandra Crevier, Lucas Schramiak
et Nicolas Visockis (en équipe)**

Prix Coup de cœur du RÉAP

**Myriam Deragon, Maxim Perrault
et Émilie Delisle (en équipe)**

Prix pour l'engagement des parents-étudiants (RÉAP)

Claire Chevalier

FONDATION D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE DU CANADA (FAPC)

BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS DE RECHERCHE 2023

Manuel de stratégie paysagère : Un guide d'installation
et un plan de gestion pour Jardin de bord de mer (Sainte-Flavie)

Rosetta S. Elkin

Lac Osisko : réenchanter ce bien commun

Florian Satger

BOUSES RÉGIONALES D'ÉTUDES (QUÉBEC)

Bourse d'étude du 50^e anniversaire de l'AAPQ

Lucas Schramiak

Bourse d'études de voyage Danièle Routaboule

Julie Lorrain

Bourse Maglin-FAPC, Université de Montréal

Josiane Roy

VILLE DE QUÉBEC

Mérites d'architecture | Architecture
du paysage et design urbain

Parc de la Chute-Montmorency

**Daoust Lestage,
Lizotte Stecker**



PRIX ALLIANCE POUR LE CENTRE-VILLE 2023 OCTROYÉ PAR SCD MONTRÉAL CENTRE-VILLE

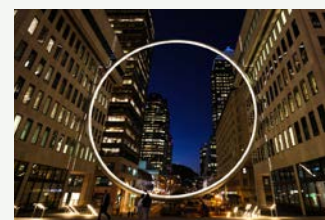
L'Anneau de Montréal

CCxA

AZ AWARDS 2023 – PRIX DU PUBLIC

L'Anneau de Montréal

Claude Cormier



Pour les détails des prix attribués, voir architecturedepaysage.umontreal.ca.

Répertoire des bureaux

AECOM - Montréal

85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal QC H2X 3P4
Serge Poitras
514 798-7901
aecom.com/ca/fr/

AECOM - Québec

4700, boul. Wilfrid-Hamel
Québec QC G1P 2J9
Youssef El Saai
581 628-8666
aecom.com/ca/fr/

Agence RELIEFDESIGN

5795, av. de Gaspé, bur. 114
Montréal QC H2S 2X3
Jean-François Veilleux
514 500-3605
reliefdesign.ca

Annie Grenon, architecte paysagiste

1070, rang du Petit-Bois
Louiseville QC J5V 2R3
Annie Grenon
819 690-6100

Art & Jardins

174, de l'Église Sud
St-Marcel-de-Richelieu QC J0H 1T0
Marie-Andrée Fortier
450 794-2118
artetjardins.com

Atelier Parcelle

4060, boul. St-Laurent, bu. 412
Montréal QC H2W 1Y9
Camille Plourde-Lescelleur
514 887-7655
atelierparcelle.com

Atelier Paysage Design Urbain

8955, rue Parent
Lasalle QC H8R 3Y7
Mark Talarico
514 691-7771
latelierurbain.com

BC2 Groupe Conseil

85, rue Saint-Paul Ouest, bur. 300
Montréal QC H2Y 3V4
Isabelle Séguin
514 507-3600, p. 1329
groupebc2.ca

BC2 Groupe Conseil

511, rue Saint-Joseph Est, bur. 302
Québec QC G1K 3B7
Edith Normandeau
418 914-1508
groupebc2.ca

BMA Architecture de paysage

971, boul. du Curé-Labelle, bur. 210
Blainville QC J7C 2L8
Martin Maurice
514 990-2930
bmapaysage.com

Catherine Fernet, architecture de paysage et design urbain

3095, chemin d'Ayer's Cliff
Magog QC. J1X 3W2
Catherine Fernet
819 640-2267

CCxA

1223, rue des Carrières, studio A
Montréal QC H2S 2B1
Sophie Beaudoin
514 849-8262
ccxa.ca/

civiliti

5778, rue Saint-André
Montréal QC H2S 2K1
Peter Soland
514 402-9353, p. 101
civiliti.com

Claire Filteau, architecte paysagiste

1325, route de Haldimand
Gaspé QC G4X 2J9
Claire Filteau
418 368-2575

COEX Architecture de paysage

222, rue Beaubien Est
Montréal QC H2S 1R4
Karine Durocher
514 571-9364
coex.com

Conception Paysage

2575, av. Bourgogne
Chambly QC J3L 2A9
Nancy Sanders
514 990-4573
conceptionpaysage.com

Courchesne, architecte paysagiste

270, rue du Régent
Deux-Montagnes QC J7R 3V3
Karine Courchesne
450 472-9162

Création Natureden

246, ch. de Brill
Bolton-Ouest QC J0E 2T0
Marie-Ève Lussier
450 539-4114
natureden.ca

Daoust Lestage

3575, boul. St-Laurent, bur. 710
Montréal QC H2X 2T7
Lucie Bibeau
514 982-0877
daoustlestage.com

Denis Massie, architecte paysagiste inc.

350, boul. Riel
Gatineau QC J8Z 1B2
Denis Massie
819 770-5132
denismassie.com

Diane Allie architecte paysagiste

508, chemin de l'Anse
Vaudreuil-Dorion QC J7V 8P3
Diane Allie
514 830-7930
dianealliepaysage.com

Duo Design

530, boul. de l'Atrium, bur. 201F
Québec QC G1H 7H1
Claude Lachance
418 688-7787
duodesign.ca

Dyotte Déom Paysage

1695, boul. Laval
Laval QC. H7S 2M2
Isabelle Dyotte
450 687-5606, p. 221
ddpaysage.com

EVOQ ARCHITECTURE

1435, rue St-Alexandre, bur. 1000
Montréal QC H3A 2G4
Marie-France Turgeon
418 805-6731
evoqarchitecture.com

EXP - Gatineau

920, boul. St-Joseph, bur. 105
Gatineau QC. J8Z 1S9
Marie-Philippe McInnes
819 778-1770
exp.com

EXP - Granby

30, rue Dufferin
Granby QC J2G 4W6
André Turcot
450 978-3322
exp.com

EXP - Laval

4500, rue Louis-B.-Mayer
Laval QC H7P 6E4
Justine Boudreault
450 682-8013
exp.com

EXP - Montréal

1001, boul. de Maisonneuve O. bur. 800
Montréal QC H3A 3C8
Sébastien Pinard
514 931-1080
exp.com

EXP - Sherbrooke

70, rue Wellington Sud, bur. 500
Sherbrooke QC J1H 5C7
Marc-André Brochu
819 562-3871
exp.com

Expertise Sports Design LG

247, rue de Gentilly Ouest
Longueuil QC J4H 1Z5
Luc Gionet
450 332-0735
sportsdesign.ca

EXT conseil

995, rue Melançon
Chicoutimi QC G7H 1N8
Elena Angelucci
418 490-0167
extconseil.com

Fahey et associés

360, rue Saint-Jacques, bur. 2000
Montréal QC H2Y 1P5
Michel Gauthier
514 939-9399
fahey.ca

Fauteux et associés

5795, av. de Gaspé
Montréal QC H2S 2X3
Marc Fauteux
514 842-5553
fauteux.ca

FNX-INNOV

433, rue Chabanel Ouest, 12e étage
Montréal QC H2N 2J8
Donald Girard
514 982-6001
fnx-innov.com

FOLIAISON

5199, rue Sherbrooke, bur. 4780
Montréal QC H1T 3X2
Marie-B. Pasquier
514 692-6309

Fortier Design

2774, rue du Trotteur
St-Lazare QC J7T 3M2
Marie-Ève Fortier
514 825-2695
fortierdesign.com

HETA

4496, rue Ste-Catherine Ouest
Westmount QC H3Z 1R7
Myke Hodgins
514 989-2391
heta.ca

KAP

4080, boul. Le Corbusier, bur. 102
Laval QC H7L 5R2
Karyne Ouellet
514 875-2103
kapqc.com

Kub Paysage

345, rue Lorncliff
Otterburn Park QC J3H 1X9
Vanessa Parent
450 467-1199
kubpaysage.com

Lashley + Associés

5445, av. de Gaspé, bur. 710
Montréal QC H2T 3B2
David Lashley
514 274-2555
lashleyla.com

Lemay - Montréal

3500, rue Saint-Jacques
Montréal QC H4C 1H2
Lucie St-Pierre
514 932-5101, p. 7932
lemay.com

Lemay - Québec

734, rue Saint-Joseph Est, 4e étage
Québec QC. G1K 3C3
Gérald Pau
1 418-647-1037
lemay.com

Les Paysages VerduRoy

72, rue Principale
Granby QC J2G 2T4
Samuel Roy
450 777-0926
verduroy.com

Marie Frédéric

5301, rue Lafond
Montréal QC H1X 3G6
Marie Frédéric
514 725-8055

Méta + Forme paysages

1302, rue Fleury Est
Montréal QC H2C 1R3
André Émond
514 384-1114
metaforme.qc.ca

Mille-Feuille

783, chemin du Collège
Dunham QC J0E 1M0
Virginie Hébert
450 330-2888
mille-feuille.ca

Mousse Architecture de paysage

5243, rue Clark
Montréal QC H2T 2V3
Charlotte Gaudette
514 274-2897
mousse.ca

NIPPAYSAGE

6889, boul. Saint-Laurent, bur. 3
Montréal QC H2S 3C9
Mélanie Mignault
514 272-6626
nippaysage.ca

Nvira Environnement

5165, rue John-Molson, bur. 100
Québec QC G1X 3X4
Nadège Tchuente
1 877 809-5478
nvira.com

Opaysage Architectes paysagistes

885, rue Saint-François-Xavier
Terrebonne QC J6W 1H1
Jean-Michel Bédard
450 471-0084
opaysage.ca

OPTION aménagement

225, rue Saint-Vallier Est
Québec QC G1K 3P2
André Nadeau
418 640-0519
optionamenagement.com

Paré + Associés

3155, promenade du Quartier-Saint-Martin
Laval QC H7T 0N8
Nicole Charbonneau
450 686-9494
pare.plus

PDADESIGN

3660, des Francs-Bourgeois
Boisbriand QC H 0C6
Martin Ducharme
450 434-9600
pdadesign.com

Pratte Paysage

552, route de la Seigneurie
Saint-Roch-des-Aulnaies QC G0R 4E0
Marjorie Pratte
581 664-8019
prattepaysage.com

Projet Paysage

24, av. du Mont-Royal Ouest, bur. 801
Montréal QC H2T 2S2
Maxime Brisebois
514 849-7700
projetpaysage.com

**Provencher Roy
+ Associés Architectes inc.**

276, rue Saint-Jacques, bur. 700
Montréal QC H2Y 1N3
Hélio Araujo
514 844-3938
provencherroy.ca

RELIEFDESIGN

5795, av. De Gaspé, bur. 114
Montréal QC. H2S 2X3
Jean-François Veilleux
514 500-3605
reliefdesign.ca

Richard Bélisle

18, allée des Sommets
Bolton-Ouest QC J0E 2T0
Richard Bélisle
450 242-2222
richardbelisle.com

RobitailleCurtis

300, av. Victoria, bur. 01
Westmount QC H3Z 2M8
Sophie Robitaille
514 508-9950
robitaillecurtis.com

Rousseau Lefebvre

2030, boul. Pie-IX, bur. 403
Montréal QC H1V 2C8
Daniel Lefebvre
514 523-9559
rousseau-lefebvre.com

Rousseau Lefebvre

100, rue Tourangeau Est
Laval QC H7G 1L1
Michel Rousseau
450 663-2145
rousseau-lefebvre.com

Stantec Experts-conseils

555, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 200
Montréal QC H2Z 1B1
André Arata
514 281-1010
stantec.com

Stantec Experts-conseils

1260, boul. Lebourgneuf, bur. 250
Québec QC G2K 2G2
André Arata
418 626-2054
stantec.com

Stéphanie Desmeules Paysages

spirituels et thérapeutiques

915, rue du Mont-Girard
Saint-Denis-de-Brompton QC J0B 2P0
Stéphanie Desmeules
519 276-1003
stephaniedesmeules.com

Stuart Webster Design

5794, place Turcot, bur. 200
Montréal QC H4C 1W3
Stuart Webster
514 876-0178
swdla.com

Trame Architecture + Paysage

80, rue Mgr-Tessier Est, bur. 202
Rouyn-Noranda QC J9X 3B9
Jean-François Bélanger
819 762-2328
trame.qc.ca

Trépanier Architecture de paysage

T.A.P.

4993, rue Ambroise-Lafortune
Boisbriand QC J7H 0A4
Robert Trépanier
450 621-1555
paysagetap.com

turquoise design

7236, rue Waverly, bur. 4033
Montréal QC H2R 0C2
Gilles Hanicot
514 500-7514
turquoise-ap.ca

Vlan Paysages

24, av. du Mont-Royal Ouest, bur. 901.1
Montréal QC H2T 2S2
Julie St-Arnault
514 399-9889
vlanpaysages.ca

WAA Montréal

55, av. du Mont-Royal Ouest, bur. 805
Montréal QC H2T 2S6
Ziad Haddad
514 939-2106
waa-ap.com

WSP

1600, boul. René-Lévesque Ouest, 11e étage
Montréal QC H3H 1P9
Antoine Crépeau
514 340-0046
wsp.com

Yves Poitevin B.A.P. Consultant

721, rue Mathys
Deux-Montagnes QC J7R 6E4
Yves Poitevin
514 865-1792
poitevinpaysage.com



Ensemble,
donnons vie
à des espaces
époustouflants.

nüline
DISTRIBUTION

nulinedistribution.com | info@nulinedistribution.com
5780 rue Paré, Ville Mont-Royal (QC), H4P 2M2
(514) 509-3682

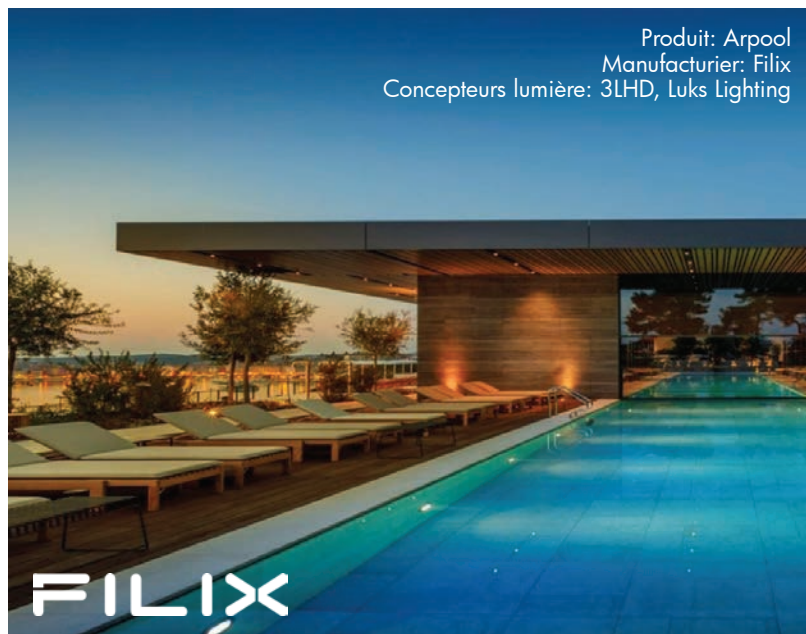
fatboy **T O O U**
kooduu **Basil Bangs** **new garden**

luxtec

LA PASSION DE LA LUMIÈRE

Pour des solutions créatives et techniques.
Luxtec est votre référence en éclairage et contrôle.

luxtec.ca



LONGUEUIL 1220 boul. Marie-Victorin, Longueuil, Qc, J4G 2H9
QUÉBEC 450, av. St-Jean-Baptiste, bureau 30, Québec, QC, G2E 6H5
CONTACT 514.937.7677

Créer une
expérience...
rassembleuse

